

DWS Invest II

Rapport annuel 2023

Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV)
de droit luxembourgeois



Investors for a new now

Sommaire

Rapport annuel 2023 pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023

2 / Informations

6 / Rapport annuel et comptes annuels
DWS Invest II SICAV

6 / DWS Invest II ESG European Top Dividend

15 / DWS Invest II ESG US Top Dividend

23 / DWS Invest II Global Equity High Conviction Fund

31 / DWS Invest II Global Total Return Fund (en liquidation)

44 / Rapport du réviseur d'entreprises agréé

Informations complémentaires

48 / Rémunérations et participations des membres du conseil
d'administration

49 / Informations sur la rémunération des collaborateurs

51 / Données en vertu du règlement européen (UE) 2015/2365

67 / Données en vertu du règlement européen (EU) 2019/2088
et données en vertu du règlement européen (EU) 2020/852

Informations

Les fonds cités dans le présent rapport sont des compartiments d'une SICAV (Société d'Investissement à Capital Variable) de droit luxembourgeois.

Performance

Le succès d'un investissement dans un fonds de placement se mesure à l'aune de la performance de ses actions. Les valeurs liquidatives (prix de rachat) servent de base au calcul de la valeur, à laquelle s'ajoutent les distributions intermédiaires. Les indications sur la performance passée d'un fonds ne préjugent pas de sa performance future.

Dans la mesure où il existe, l'indice de référence est, en outre, reproduit dans le rapport. Toutes les données graphiques et chiffrées reflètent la **situation au 31 décembre 2023** (sauf indication contraire).

Prospectus de vente

L'achat d'actions de fonds est basé sur le prospectus de vente actuellement en vigueur ainsi que sur le document intitulé « Informations clés pour l'investisseur » et sur les statuts de la SICAV, accompagné du dernier rapport annuel révisé et du rapport semestriel correspondant si ce dernier est plus récent que le dernier rapport annuel.

Cours de souscription et de rachat

Les cours de souscription et de rachat applicables, de même que toutes les autres informations destinées aux actionnaires, peuvent faire à tout moment l'objet d'une demande au siège de la société de gestion ou auprès des agents payeurs. De plus, les cours de souscription et de rachat sont publiés dans des médias appropriés (par ex. Internet, systèmes d'information électroniques, journaux, etc.), dans chaque pays de distribution.

Liquidations de compartiments

Le compartiment **DWS Invest II Global Total Return Fund (en liquidation)** a été liquidé sur décision du conseil d'administration de la SICAV et avec l'autorisation de la Commission de Surveillance luxembourgeoise du Secteur Financier (CSSF) avec date d'effet au 26 octobre 2023. L'émission de nouvelles actions du compartiment a été arrêtée le 15 septembre 2023. Les investisseurs pouvaient restituer leurs actions de compartiment jusqu'au 15 septembre 2023.



Rapport annuel et comptes annuels

Rapport annuel

DWS Invest II ESG European Top Dividend

Objectif d'investissement et résultat de placement pendant la période sous revue

DWS Invest II ESG European Top Dividend investit principalement dans des actions d'émetteurs européens dont les rendements sur dividendes sont censés être supérieurs à la moyenne. Le montant des rendements sur dividendes constitue un critère essentiel lors de la sélection des actions. Toutefois, les rendements sur dividendes ne doivent pas obligatoirement être supérieurs à la moyenne du marché. Les aspects écologiques et sociaux ainsi que les principes de bonne gouvernance d'entreprise (appelés critères ESG pour l'environnement, le social et la gouvernance) sont également pris en compte dans le choix de placements appropriés. Ces aspects font partie intégrante de la stratégie de placement*.

Le compartiment a enregistré, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, une plus-value de 8,0 % par action (classe d'actions LC ; calculée d'après la méthode de la BVI, l'Association fédérale des sociétés d'investissement allemandes ; en euro).

Politique de placement pendant la période sous revue

En 2023, les marchés internationaux des capitaux ont connu des conditions difficiles : les crises géopolitiques telles que la guerre entre la Russie et l'Ukraine, qui dure depuis le 24 février 2022, la concurrence stratégique accrue entre les États-Unis et la Chine ainsi que le conflit Israël/Gaza, mais aussi l'inflation élevée et le ralentissement de la croissance économique ont d'abord sensible-

DWS Invest II ESG European Top Dividend

Performance des classes d'actions (en euro)

Classe d'actions	ISIN	1 an	3 ans	5 ans
Classe LC	LU0781237614	8,0 %	14,1 %	31,2 %
Classe FC	LU1241941308	8,8 %	16,7 %	36,2 %
Classe FD	LU1242509609	8,8 %	16,7 %	36,3 %
Classe LD	LU0781237705	8,0 %	14,1 %	31,2 %
Classe LDH (P)	LU1322113884	7,7 %	12,3 %	28,9 %
Classe NC	LU0781237887	7,3 %	11,7 %	26,7 %
Classe ND	LU0781237960	7,3 %	11,7 %	26,7 %
Classe TFC	LU1663960000	8,8 %	16,7 %	36,3 %
Classe TFD	LU1663960182	8,8 %	16,7 %	36,3 %
Classe XC	LU0781238000	9,3 %	18,3 %	39,4 %
Classe XD	LU0781238182	9,3 %	18,3 %	39,4 %
Classe CHF LDH (P) ¹⁾	LU1322113702	5,5 %	9,6 %	24,5 %

¹⁾ en CHF

Performance calculée d'après la méthode de l'Association fédérale des sociétés d'investissement allemandes (BVI), c'est-à-dire sans prise en compte du droit d'entrée.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Situation au : 31 décembre 2023

ment assombri l'ambiance sur les marchés. Afin de contrebalancer l'inflation ainsi que sa dynamique, de nombreuses banques centrales ont relevé sensiblement les taux d'intérêt, se détachant ainsi de la politique monétaire expansionniste qu'elles menaient depuis des années. Dans ce contexte, et compte tenu du ralentissement de la croissance économique mondiale, les craintes d'une extension de la récession ressenties par les acteurs du marché se sont multipliées. Au cours de l'exercice et jusqu'à la fin du mois de décembre 2023, la hausse des prix s'est toutefois sensiblement ralentie dans la plupart des pays. En conséquence, la plupart des banques centrales ont stoppé leur cycle de hausse des taux d'intérêt.

Outre les marchés des actions américains, qui ont enregistré de fortes hausses de cours (mesurées par l'indice S&P 500), notamment

grâce aux valeurs technologiques et au vif intérêt suscité par l'intelligence artificielle, les marchés des actions des pays industrialisés européens ont également enregistré de sensibles hausses de cours au cours de l'année 2023. Ainsi, le marché allemand des actions (mesuré par le DAX) a lui aussi nettement progressé, favorisé entre autres par la crise du gaz qui s'est atténuée depuis le premier trimestre 2023 et par le ralentissement économique moins prononcé que prévu. En outre, le ralentissement de l'inflation dans la zone euro au cours de l'année a fait naître des attentes sur le marché quant à la fin de la hausse des taux d'intérêt et aux baisses de ceux-ci l'année suivante. Dans ce contexte, les actions européennes détenues dans le portefeuille ont également enregistré dans l'ensemble une nette hausse des cours pendant la période sous revue.

Informations sur les caractéristiques écologiques et/ou sociales

Les rapports sur ce produit sont conformes à l'article 8(1) du règlement (UE) 2019/2088 (règlement concernant les obligations de publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers).

La présentation des informations à publier dans les rapports réguliers sur les produits financiers au sens de l'article 8(1) du règlement (UE) 2019/2088 (règlement concernant les obligations de publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers) ainsi qu'au sens de l'article 6 du règlement (UE) 2020/852 (règlement établissant la taxonomie) se trouve après l'état du portefeuille-titres.

* Des informations détaillées supplémentaires sont présentées dans le prospectus de vente.

Comptes annuels

DWS Invest II ESG European Top Dividend

État de l'actif au 31 décembre 2023

	Montant en EUR	Part en % de l'actif du fonds
I. Éléments d'actif		
1. Actions (secteurs)		
Technologies de l'information	4 121 450,00	1,11
Services de télécommunications	17 778 072,14	4,80
Biens de consommation durables	93 159 055,46	25,11
Énergie	16 224 548,43	4,37
Biens de consommation courante	21 640 600,00	5,84
Secteur financier	78 191 655,86	21,10
Matières premières	52 271 825,14	14,09
Industrie	39 258 875,99	10,59
Services aux collectivités	33 953 054,37	9,16
Total actions	356 599 137,39	96,17
2. Dérivés	10 521,32	0,00
3. Avoirs bancaires	14 414 581,99	3,89
4. Autres éléments d'actif	564 129,36	0,15
5. À recevoir au titre d'opérations sur actions	51 555,37	0,01
II. Engagements		
1. Autres engagements	-658 448,70	-0,17
2. Engagements découlant d'opérations sur actions	-174 429,84	-0,05
III. Actif du fonds	370 807 046,89	100,00

De faibles différences ont pu apparaître car les pourcentages sont arrondis lors du calcul.

DWS Invest II ESG European Top Dividend

État du portefeuille-titres au 31 décembre 2023

Dénomination des titres	Unité / actions / devise	Montant nominal ou quantité	Achats / entrées pendant la période sous revue	Ventes / sorties	Devise	Cours	Valeur boursière en EUR	Part en % de l'actif du fonds
Valeurs mobilières cotées en bourse							356 599 137,39	96,17
Actions								
Nestle SA	Unité	81 000	38 027		CHF	97,32	8 496 566,90	2,29
Novartis AG	Unité	40 000		51 673	CHF	84,37	3 637 511,73	0,98
Roche Holding AG	Unité	14 600	5 114	14 536	CHF	243,45	3 831 060,38	1,03
SGS SA	Unité	56 000	56 000		CHF	72,44	4 372 429,65	1,18
Carlsberg A/S -B-	Unité	66 000	42 100		DKK	846,2	7 493 806,48	2,02
Novo Nordisk A/S	Unité	100 000	111 000	11 000	DKK	696,7	9 348 271,72	2,52
ABN AMRO Bank NV	Unité	465 000	258 154	164 590	EUR	13,595	6 321 675,00	1,70
Allianz SE	Unité	48 000	24 515		EUR	241,95	11 613 600,00	3,13
AXA SA	Unité	390 000	211 018		EUR	29,46	11 489 400,00	3,10
BASF SE	Unité	126 546	7 953	24 807	EUR	48,78	6 172 913,88	1,66
BNP Paribas SA	Unité	84 893	50 159		EUR	62,73	5 325 337,89	1,44
Cie de Saint-Gobain SA	Unité	32 000	32 000		EUR	66,83	2 138 560,00	0,58
Cie Generale des Etablissements Michelin SCA	Unité	105 000	33 880	87 136	EUR	32,53	3 415 650,00	0,92
Deutsche Post AG	Unité	102 000	18 690		EUR	44,855	4 575 210,00	1,23
Deutsche Telekom AG	Unité	400 000		172 626	EUR	21,75	8 700 000,00	2,35
DSM-Firmenich AG	Unité	42 500	45 275	2 775	EUR	92,33	3 924 025,00	1,06
E.ON SE	Unité	586 495	263 765		EUR	12,15	7 125 914,25	1,92
EDP Renovaveis SA	Unité	350 000	122 600		EUR	18,515	6 480 250,00	1,75
Elisa Oyj	Unité	79 958	23 257		EUR	41,87	3 347 841,46	0,90
ENEL SPA	Unité	1 070 580	386 019		EUR	6,739	7 214 638,62	1,95
EssilorLuxottica SA	Unité	39 500	8 656	1 487	EUR	181,98	7 188 210,00	1,94
Fielmann Group AG	Unité	50 000	51 663	106 663	EUR	48,64	2 432 000,00	0,66
Gaztransport Et Technigaz SA	Unité	79 000	15 460	11 857	EUR	120,3	9 503 700,00	2,56
Heineken NV	Unité	65 000	65 000		EUR	92,08	5 985 200,00	1,61
Iberdrola SA	Unité	503 000	503 000		EUR	11,895	5 983 185,00	1,61
Infrastrutture Wireless Italiane SpA	Unité	392 592	66 715	81 473	EUR	11,485	4 508 919,12	1,22
ING Groep NV	Unité	477 000	285 311	133 732	EUR	13,566	6 470 982,00	1,75
K+S AG	Unité	515 000	195 000	12 949	EUR	14,31	7 369 650,00	1,99
Knorr-Bremse AG	Unité	82 000	82 000		EUR	58,8	4 821 600,00	1,30
Koninklijke Ahold Delhaize NV	Unité	237 000	237 000		EUR	26,055	6 175 035,00	1,67
Linde PLC	Unité	15 400	15 400		EUR	368,6	5 676 440,00	1,53
LVMH Moet Hennessy Louis Vuitton SE	Unité	11 500	11 500		EUR	736,4	8 468 600,00	2,28
Metso Outotec Oyj	Unité	390 000	44 504	52 504	EUR	9,222	3 596 580,00	0,97
Schneider Electric SE	Unité	15 000	20 000	5 000	EUR	182,42	2 736 300,00	0,74
SCOR SE	Unité	200 000	200 000		EUR	26,53	5 306 000,00	1,43
Siemens AG	Unité	22 000	27 500	5 500	EUR	169,92	3 738 240,00	1,01
Siemens Healthineers AG	Unité	70 000	58 273	22 204	EUR	52,6	3 682 000,00	0,99
Stellantis NV	Unité	345 000	390 000	45 000	EUR	21,23	7 324 350,00	1,98
Talanx AG	Unité	118 000	121 135	129 216	EUR	64,65	7 628 700,00	2,06
Teleperformance SE	Unité	31 000	33 000	2 000	EUR	132,95	4 121 450,00	1,11
Unilever PLC	Unité	129 732	92 927	45 167	EUR	43,775	5 679 018,30	1,53
UPM-Kymmene Oyj	Unité	111 757	111 757		EUR	34,18	3 819 854,26	1,03
Vinci SA	Unité	35 000	35 000	17 467	EUR	113,86	3 985 100,00	1,07
Anglo American PLC	Unité	220 000	286 478	230 000	GBP	19,706	4 986 987,94	1,34
Antofagasta PLC	Unité	384 000	27 348	25 890	GBP	16,966	7 494 434,22	2,02
Coca-Cola HBC AG	Unité	266 000	121 371	60 239	GBP	23,05	7 052 932,46	1,90
Diageo PLC	Unité	222 000	222 000		GBP	28,56	7 293 371,50	1,97
HSBC Holdings PLC	Unité	820 000	369 053	369 392	GBP	6,355	5 994 411,68	1,62
National Grid PLC	Unité	587 417			GBP	10,58	7 149 066,50	1,93
Pearson PLC	Unité	515 000	279 000	245 000	GBP	9,673	5 730 230,68	1,55
Reckitt Benckiser Group PLC	Unité	126 349	13 962		GBP	54,199	7 877 347,43	2,12
Rio Tinto PLC	Unité	28 500	28 500		GBP	58,42	1 915 241,62	0,52
DNB Bank ASA	Unité	287 876	196 751	111 829	NOK	215,5	5 533 125,54	1,49
Mowi ASA	Unité	311 558	205 181	108 881	NOK	181,6	5 046 293,91	1,36
Norsk Hydro ASA	Unité	1 100 000	194 600		NOK	68,36	6 706 756,35	1,81
TGS ASA	Unité	570 000	356 225	71 957	NOK	132,2	6 720 848,43	1,81
Epiroc AB	Unité	233 160	40 332		SEK	202,8	4 249 363,47	1,15
Lundin Mining Corp.	Unité	570 000	150 000	186 500	SEK	82,1	4 205 521,87	1,13
Sandvik AB	Unité	250 000	30 251	119 076	SEK	218,5	4 909 003,40	1,32
Svenska Handelsbanken AB	Unité	647 000	647 000		SEK	109,55	6 369 693,65	1,72
Swedbank AB	Unité	336 000	172 748	105 848	SEK	203,3	6 138 730,10	1,66
Total du portefeuille-titres							356 599 137,39	96,17

DWS Invest II ESG European Top Dividend

Dénomination des titres	Unité / actions / devise	Montant nominal ou quantité	Achats / entrées pendant la période sous revue	Ventes / sorties pendant la période sous revue	Devise	Cours	Valeur boursière en EUR	Part en % de l'actif du fonds
Dérivés								
(Les positions précédées d'un signe négatif représentent les positions vendeuses)								
Dérivés sur devises							10 521,32	0,00
Créances / dettes								
Opérations de change à terme								
Opérations de change à terme (Achat)								
Positions ouvertes								
CHF/EUR 0,2 million							7 945,78	0,00
CHF/GBP 0,1 million							2 215,56	0,00
Positions clôturées								
CHF/EUR 0,1 million							-3,59	0,00
Opérations de change à terme (Vente)								
Positions ouvertes								
CHF/DKK 0,1 million							617,11	0,00
CHF/NOK 0,3 million							-137,65	0,00
CHF/SEK 0,3 million							250,58	0,00
EUR/DKK 0,1 million							-0,07	0,00
EUR/GBP 0,1 million							14,44	0,00
EUR/NOK 0,1 million							-219,27	0,00
EUR/SEK 0,1 million							-157,30	0,00
Positions clôturées								
EUR/NOK 0,1 million							-4,27	0,00
Avoirs bancaires							14 414 581,99	3,89
Dépositaire (à échéance quotidienne)								
Avoirs en euro	EUR						6 751 312,84	1,82
Avoirs en autres devises de l'UE / l'EEE								
Couronne danoise	DKK	1 437 713					192 911,38	0,05
Couronne norvégienne	NOK	4 156 556					370 724,65	0,10
Zloty polonais	PLN	325					74,95	0,00
Couronne suédoise	SEK	21 234 799					1 908 314,87	0,52
Couronne tchèque	CZK	8 202					331,81	0,00
Avoirs en devises autres que celles de l'UE / l'EEE								
Livre sterling	GBP	4 487 422					5 161 953,33	1,39
Dollar canadien	CAD	870					594,30	0,00
Franc suisse	CHF	8 770					9 452,81	0,00
Dollar américain	USD	20 935					18 911,05	0,01
Autres éléments d'actif							564 129,36	0,15
Droits à dividende/à distribution							563 607,87	0,15
À recevoir au titre du dépassement du plafond de charges							294,70	0,00
Autres actifs							226,79	0,00
À recevoir au titre d'opérations sur actions							51 555,37	0,01
Total des éléments d'actif *							371 640 447,58	100,22
Autres engagements							-658 448,70	-0,17
Engagements découlant des coûts							-658 448,70	-0,17
Engagements découlant d'opérations sur actions							-174 429,84	-0,05
Total des engagements							-833 400,69	-0,22
Actif du fonds							370 807 046,89	100,00

De faibles différences ont pu apparaître car les pourcentages sont arrondis lors du calcul.

Un état des transactions conclues au cours de la période sous revue, dès lors qu'elles n'apparaissent plus dans l'état du portefeuille-titres, est disponible gratuitement sur demande auprès de la société de gestion.

DWS Invest II ESG European Top Dividend

Valeur liquidative et nombre d'actions en circulation	Unité ou devise	Valeur liquidative dans la devise correspondante
Valeur liquidative		
Classe CHF LDH (P)	CHF	99,99
Classe FC	EUR	130,09
Classe FD	EUR	102,11
Classe LC	EUR	193,27
Classe LD	EUR	138,59
Classe LDH (P)	EUR	105,19
Classe NC	EUR	177,94
Classe ND	EUR	130,02
Classe TFC	EUR	120,76
Classe TFD	EUR	100,78
Classe XC	EUR	220,90
Classe XD	EUR	124,01
Nombre d'actions en circulation		
Classe CHF LDH (P)	Unité	3 597,000
Classe FC	Unité	145 557,330
Classe FD	Unité	31 579,000
Classe LC	Unité	219 037,809
Classe LD	Unité	2 161 650,210
Classe LDH (P)	Unité	806,211
Classe NC	Unité	19 115,672
Classe ND	Unité	949,914
Classe TFC	Unité	4 464,395
Classe TFD	Unité	2 000,929
Classe XC	Unité	9 012,837
Classe XD	Unité	88,207

Composition du portefeuille de référence (conformément à la circulaire CSSF 11/512)
MSCI EURO High Dividend Yield Net Index

Risque potentiel au titre du risque de marché (conformément à la circulaire CSSF 11/512)

Pourcentage minimal du risque potentiel	%	90,464
Pourcentage maximal du risque potentiel	%	106,046
Pourcentage moyen du risque potentiel	%	97,461

Les coefficients de risque ont été calculés pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023 en se basant sur la méthode de la simulation historique fondée sur des paramètres présentant un niveau de fiabilité de 99 %, une durée de détention de 10 jours et une période d'observation historique s'étendant sur douze mois. Le risque d'un portefeuille de référence sans dérivés sert de norme de valorisation. Par risque de marché, on entend le risque encouru par le fonds résultant de l'évolution la plus défavorable des cours du marché. Pour calculer le risque de marché potentiel, la Société applique l'**approche Value at Risk relative** conformément à la circulaire CSSF 11/512.

L'effet de levier moyen découlant de l'utilisation de dérivés s'élevait pendant la période sous revue à 0,2, la somme des montants nominaux des dérivés étant mise en relation avec l'actif du fonds (méthode de la valeur nominale) pour le calcul.

L'exposition sous-jacente atteinte au travers des instruments financiers dérivés conformément au point 40 a) des « orientations sur les fonds cotés et autres questions liées aux OPCVM » de l'ESMA (European Securities and Markets Authority ou Autorité européenne des marchés financiers) s'élevait, à la date du rapport et sur la base d'une détermination brute, à 0,00 euro.

Abréviations propres aux marchés

Parties contractantes des opérations de change à terme

Barclays Bank Ireland PLC, Citigroup Global Markets Europe AG, Goldman Sachs Bank Europe SE, Morgan Stanley Europe SE, Royal Bank of Canada (UK), Société Générale et UBS AG.

Taux de change (cotation au certain)

au 29 décembre 2023

Dollar canadien	CAD	1,464119	=	EUR	1
Franc suisse	CHF	0,927777	=	EUR	1
Couronne tchèque	CZK	24,718047	=	EUR	1
Couronne danoise	DKK	7,452714	=	EUR	1
Livre sterling	GBP	0,869326	=	EUR	1
Couronne norvégienne	NOK	11,211977	=	EUR	1
Zloty polonais	PLN	4,343980	=	EUR	1
Couronne suédoise	SEK	11,127513	=	EUR	1
Dollar américain	USD	1,107000	=	EUR	1

DWS Invest II ESG European Top Dividend

Explications sur l'évaluation

Le conseil d'administration de la SICAV, par le biais de la société de gestion, détermine les valeurs liquidatives et effectue l'évaluation des actifs du fonds. La fourniture de base des cours ainsi que la validation des cours s'effectuent selon les processus introduits par le conseil d'administration de la SICAV sur la base des principes définis par les prescriptions / dispositions légales, ou figurant dans le prospectus de la SICAV, concernant les méthodes d'évaluation.

En cas d'absence de cours de vente, sont utilisés pour déterminer le cours, des modèles d'évaluation (valeurs marchandes déduites) convenus entre la State Street Bank International GmbH, filiale du Luxembourg, en tant que Price Service Provider et la société de gestion et s'appuyant dans la mesure du possible sur les paramètres du marché. Cette méthode est soumise à un processus de contrôle permanent. Les informations sur les cours fournies par des tiers sont contrôlées quant à leur plausibilité par d'autres sources sur les prix, par des calculs modèles ou au moyen d'autres procédures adéquates.

Les actifs indiqués dans le présent rapport ne sont pas évalués à des valeurs marchandes déduites.

Note

* Ne contient aucune position négative.

DWS Invest II ESG European Top Dividend

Compte de résultats (y compris régularisation des revenus)

pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023

I. Revenus	
1. Dividendes (avant retenue à la source)	EUR 14 911 827,69
2. Intérêts sur titres (avant retenue à la source)	EUR 989,63
3. Intérêts sur placements liquides (avant retenue à la source)	EUR 231 033,26
4. Revenus des prêts de titres	EUR 2 646,44
5. Déduction de la retenue à la source à l'étranger	EUR -1 375 498,70
6. Autres revenus	EUR 983,90
Total des revenus	EUR 13 771 982,22
II. Dépenses	
1. Commission de gestion	EUR -5 270 989,47
dont :	
Commission de gestion de base	EUR -5 241 780,04
Revenus découlant du plafond de charges	EUR 294,66
Commission d'administration	EUR -29 504,09
2. Rémunération du dépositaire	EUR -46 255,51
3. Frais d'audit, juridiques et de publication	EUR -45 821,85
4. Taxe d'abonnement	EUR -182 438,71
5. Autres dépenses	EUR -108 372,67
dont :	
Rémunération liée aux revenus des prêts	EUR -882,15
autres	EUR -107 490,52
Total des dépenses	EUR -5 653 878,21
III. Revenus ordinaires, nets	EUR 8 118 104,01
IV. Opérations de vente	
Plus-values / moins-values réalisées	EUR 6 628 135,66
Résultat des opérations de vente	EUR 6 628 135,66
V. Résultat de l'exercice	EUR 14 746 239,67

Total des frais sur encours – TFE (BVI)

Le total des frais sur encours des classes d'actions s'élevait à :

classe CHF LDH (P) 1,64 % par an,	classe FC 0,86 % par an,
classe FD 0,86 % par an,	classe LC 1,61 % par an,
classe LD 1,61 % par an,	classe LDH (P) 1,63 % par an,
classe NC 2,31 % par an,	classe ND 2,31 % par an,
classe TFC 0,87 % par an,	classe TFD 0,86 % par an,
classe XC 0,40 % par an,	classe XD 0,40 % par an

Le total des frais sur encours exprime la totalité des coûts et frais encourus (hors frais de transaction) en pourcentage de l'actif moyen du fonds en fonction de la classe d'actions considérée au cours d'un exercice.

De plus, les intérêts produits sur les opérations de prêt et d'emprunt de titres ont permis de verser une rémunération liée aux résultats s'élevant à :

classe CHF LDH (P) <0,001 % par an,	classe FC <0,001 % par an,
classe FD <0,001 % par an,	classe LC <0,001 % par an,
classe LD <0,001 % par an,	classe LDH (P) <0,001 % par an,

classe NC <0,001 % par an,	classe ND <0,001 % par an,
classe TFC <0,001 % par an,	classe TFD <0,001 % par an,
classe XC <0,001 % par an,	classe XD <0,001 % par an

par an de l'actif moyen du fonds relatif à la classe d'actions concernée.

Frais de transaction

Les frais de transaction payés au cours de la période sous revue s'élevaient à 380 536,38 euros.

Les frais de transaction prennent en compte tous les frais comptabilisés au compte du fonds ou versés séparément pendant la période sous revue et qui sont en rapport direct avec l'achat ou la vente d'éléments d'actif. Les éventuelles taxes sur les transactions financières versées sont prises en compte dans le calcul.

Évolution de l'actif du fonds

2023

I. Valeur de l'actif du fonds au début de l'exercice	EUR 313 434 810,58
1. Distribution pour l'exercice précédent	EUR -10 679 905,64
2. Encaissement (net)	EUR 41 696 898,96
3. Régularisation des revenus / dépenses	EUR 177 763,60
4. Revenus ordinaires, nets	EUR 8 118 104,01
5. Plus-values / moins-values réalisées	EUR 6 628 135,66
6. Variation nette des plus-values / moins-values non réalisées	EUR 11 431 239,72
II. Valeur de l'actif du fonds en fin d'exercice	EUR 370 807 046,89

Composition des plus-values / moins-values

2023

Plus-values / moins-values réalisées (y compris régularisation des revenus)	EUR 6 628 135,66
sur :	
Opérations sur valeurs mobilières	EUR 6 743 017,42
Opérations de change (à terme)	EUR -114 881,76

DWS Invest II ESG European Top Dividend

Précisions concernant l'affectation des résultats *

Classe CHF LDH (P)

Type	Au	Devise	Par action
Distribution finale	8 mars 2024	CHF	3,91

Classe FC

Le résultat de l'exercice est capitalisé.

Classe FD

Type	Au	Devise	Par action
Distribution finale	8 mars 2024	EUR	3,90

Classe LC

Le résultat de l'exercice est capitalisé.

Classe LD

Type	Au	Devise	Par action
Distribution finale	8 mars 2024	EUR	5,32

Classe LDH (P)

Type	Au	Devise	Par action
Distribution finale	8 mars 2024	EUR	4,07

Classe NC

Le résultat de l'exercice est capitalisé.

Classe ND

Type	Au	Devise	Par action
Distribution finale	8 mars 2024	EUR	5,01

Classe TFC

Le résultat de l'exercice est capitalisé.

Classe TFD

Type	Au	Devise	Par action
Distribution finale	8 mars 2024	EUR	3,85

Classe XC

Le résultat de l'exercice est capitalisé.

Classe XD

Type	Au	Devise	Par action
Distribution finale	8 mars 2024	EUR	4,73

* De plus amples informations figurent dans le prospectus de vente.

Dans le cas d'une distribution finale, les résultats ordinaires restants éventuellement sont capitalisés.

Évolution comparée de l'actif du fonds et de la valeur liquidative sur 3 ans

Actif du fonds en fin d'exercice			
2023	EUR	370 807 046,89	
2022	EUR	313 434 810,58	
2021	EUR	339 878 382,55	
Valeur liquidative en fin d'exercice			
2023	Classe CHF LDH (P)	CHF	99,99
	Classe FC	EUR	130,09
	Classe FD	EUR	102,11
	Classe LC	EUR	193,27
	Classe LD	EUR	138,59
	Classe LDH (P)	EUR	105,19
	Classe NC	EUR	177,94
	Classe ND	EUR	130,02
	Classe TFC	EUR	120,76
	Classe TFD	EUR	100,78
2022	Classe XC	EUR	220,90
	Classe XD	EUR	124,01
	Classe CHF LDH (P)	CHF	98,49
	Classe FC	EUR	119,54
	Classe FD	EUR	97,36
	Classe LC	EUR	178,93
	Classe LD	EUR	133,42
	Classe LDH (P)	EUR	101,49
	Classe NC	EUR	165,89
	Classe ND	EUR	125,97
2021	Classe TFC	EUR	110,96
	Classe TFD	EUR	96,08
	Classe XC	EUR	202,04
	Classe XD	EUR	117,68
	Classe CHF LDH (P)	CHF	110,92
	Classe FC	EUR	130,70
	Classe FD	EUR	110,41
	Classe LC	EUR	197,10
	Classe LD	EUR	152,48
	Classe LDH (P)	EUR	114,08
Classe NC	EUR	184,03	
Classe ND	EUR	145,01	
Classe TFC	EUR	121,30	
Classe TFD	EUR	108,98	
Classe XC	EUR	219,87	
Classe XD	EUR	132,81	

Réalisation de transactions pour le compte de l'actif du fonds par le biais d'entreprises étroitement liées (sur la base de participations significatives du groupe Deutsche Bank)

La part des transactions exécutées pendant la période sous revue, pour le compte de l'actif du fonds, par des courtiers qui sont des entreprises et des personnes étroitement liées (part de 5 % et plus) a représenté 0,00 % du total des transactions. Cette part s'est élevée au total à 0,00 euro.

Rapport annuel

DWS Invest II ESG US Top Dividend

Objectif d'investissement et résultat de placement pendant la période sous revue

L'objectif de la politique de placement du DWS Invest II ESG US Top Dividend est de réaliser une croissance du capital. Pour y parvenir, le compartiment investit principalement dans des actions d'émetteurs américains dont on attend un rendement sur dividendes supérieur à la moyenne. Les critères relatifs aux rendements sur dividendes, à leur constance, à leur montant et à leur croissance ont joué un rôle prépondérant dans la sélection des actions. Le montant des rendements sur dividendes constitue un critère important. Toutefois, les rendements sur dividendes ne doivent pas être systématiquement supérieurs à la moyenne du marché. Les aspects écologiques et sociaux ainsi que les principes de bonne gouvernance d'entreprise (appelés critères ESG pour l'environnement, le social et la gouvernance) sont également pris en compte dans le choix de placements appropriés. Ces aspects font partie intégrante de la stratégie de placement*.

Pendant l'exercice allant de début janvier à fin décembre 2023, le compartiment a enregistré une plus-value de 3,8 % par action (classe d'actions LC, calculée d'après la méthode de la BVI, l'Association fédérale des sociétés d'investissement allemandes, en euro).

Politique de placement pendant la période sous revue

En 2023, les marchés internationaux des capitaux ont connu des conditions difficiles : les crises géopolitiques telles que la guerre entre la Russie et l'Ukraine, qui

DWS Invest II ESG US Top Dividend

Performance des classes d'actions (en euro)

Classe d'actions	ISIN	1 an	3 ans	5 ans
Classe LC	LU0781238778	3,8 %	35,9 %	49,1 %
Classe FC	LU0781239156	4,5 %	38,9 %	54,8 %
Classe FD	LU0781239230	4,5 %	38,9 %	54,8 %
Classe LCH (P)	LU0781239586	5,1 %	16,2 %	30,4 %
Classe LD	LU0781238851	3,8 %	35,9 %	49,1 %
Classe NC	LU0781238935	3,0 %	33,0 %	44,0 %
Classe NCH (P)	LU0781239743	4,3 %	13,8 %	26,0 %
Classe TFC	LU1663960422	4,6 %	39,0 %	54,9 %
Classe TFD	LU1663960695	4,5 %	39,0 %	55,0 %
Classe USD LC ¹⁾	LU0781240089	7,5 %	22,3 %	44,1 %

¹⁾ en USD

Performance calculée d'après la méthode de l'Association fédérale des sociétés d'investissement allemandes (BVI), c'est-à-dire sans prise en compte du droit d'entrée.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Situation au : 31 décembre 2023

dure depuis le 24 février 2022, la concurrence stratégique accrue entre les États-Unis et la Chine ainsi que le conflit Israël/Gaza, mais aussi l'inflation élevée et le ralentissement de la croissance économique ont d'abord sensiblement assombri l'ambiance sur les marchés. Afin de contrebalancer l'inflation ainsi que sa dynamique, de nombreuses banques centrales ont relevé sensiblement les taux d'intérêt, se détachant ainsi de la politique monétaire expansionniste qu'elles menaient depuis des années. Dans ce contexte, et compte tenu du ralentissement de la croissance économique mondiale, les craintes d'une extension de la récession ressenties par les acteurs du marché se sont multipliées. Au cours de l'exercice et jusqu'à la fin du mois de décembre 2023, la hausse des prix s'est toutefois sensiblement ralentie dans la plupart des pays. En conséquence, la plupart des banques centrales ont stoppé leur cycle de hausse des taux d'inté-

rêt. Les marchés des actions des pays industrialisés ont enregistré des hausses de cours notables au cours de l'année 2023. Les marchés des actions américains (mesurés par l'indice S&P 500), par exemple, ont enregistré de fortes hausses de cours, notamment grâce aux valeurs technologiques qui ont profité du vif intérêt suscité par l'intelligence artificielle.

Le compartiment a donné la priorité à des titres à fort dividende, notamment dans les secteurs de la santé, de la finance, mais aussi dans d'autres secteurs.

Informations sur les caractéristiques écologiques et/ou sociales

Les rapports sur ce produit sont conformes à l'article 8(1) du règlement (UE) 2019/2088 (règlement concernant les obligations de publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers).

La présentation des informations à publier dans les rapports réguliers sur les produits financiers au sens de l'article 8(1) du règlement (UE) 2019/2088 (règlement concernant les obligations de publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers) ainsi qu'au sens de l'article 6 du règlement (UE) 2020/852 (règlement établissant la taxonomie) se trouve après l'état du portefeuille-titres.

* Des informations détaillées supplémentaires sont présentées dans le prospectus de vente.

Comptes annuels

DWS Invest II ESG US Top Dividend

État de l'actif au 31 décembre 2023

	Montant en EUR	Part en % de l'actif du fonds
I. Éléments d'actif		
1. Actions (secteurs)		
Technologies de l'information	48 443 529,38	11,65
Services de télécommunications	33 922 948,54	8,16
Biens de consommation durables	134 841 880,33	32,43
Énergie	12 160 101,06	2,92
Biens de consommation courante	45 630 661,31	10,98
Secteur financier	68 052 723,19	16,37
Matières premières	17 712 129,71	4,25
Industrie	42 628 102,67	10,27
Services aux collectivités	7 219 555,06	1,74
Total actions	410 611 631,25	98,77
2. Dérivés	77 125,89	0,02
3. Avoirs bancaires	5 041 347,73	1,21
4. Autres éléments d'actif	667 294,61	0,16
5. À recevoir au titre d'opérations sur actions	49 189,92	0,01
II. Engagements		
1. Autres engagements	-666 967,18	-0,16
2. Engagements découlant d'opérations sur actions	-38 172,14	-0,01
III. Actif du fonds	415 741 450,08	100,00

De faibles différences ont pu apparaître car les pourcentages sont arrondis lors du calcul.

DWS Invest II ESG US Top Dividend

État du portefeuille-titres au 31 décembre 2023

Dénomination des titres	Unité / actions / devise	Montant nominal ou quantité	Achats / entrées pendant la période sous revue	Ventes / sorties	Devise	Cours	Valeur boursière en EUR	Part en % de l'actif du fonds
Valeurs mobilières cotées en bourse							410 611 631,25	98,77
Actions								
Agnico Eagle Mines Ltd	Unité	100 441	3 593	3 386	CAD	72,39	4 966 075,17	1,19
BCE, Inc.	Unité	112 103	4 010	3 779	CAD	51,75	3 962 335,76	0,95
Canadian Imperial Bank of Commerce	Unité	84 223	3 013	2 839	CAD	63,61	3 659 146,41	0,88
Canadian National Railway Co.	Unité	62 659	13 972	1 702	CAD	165,7	7 091 361,95	1,71
Hydro One Ltd	Unité	135 981	135 981		CAD	39,3	3 650 013,46	0,88
Metro, Inc.	Unité	82 877	2 965	2 794	CAD	68,44	3 874 072,17	0,93
National Bank of Canada	Unité	20 357	728	686	CAD	100,93	1 403 323,29	0,34
Nutrien Ltd	Unité	33 989	33 989		CAD	74,56	1 730 884,03	0,42
Sun Life Financial, Inc.	Unité	45 927	47 475	1 548	CAD	68,53	2 149 673,46	0,52
Toronto-Dominion Bank	Unité	80 883	2 893	2 726	CAD	85,37	4 716 134,88	1,13
Abbott Laboratories	Unité	48 928	50 397	1 469	USD	110,32	4 876 002,50	1,17
AbbVie, Inc.	Unité	83 821	24 036	2 090	USD	154,51	11 699 347,30	2,81
Allstate Corp.	Unité	28 967	1 123	3 478	USD	139,85	3 659 470,02	0,88
American Water Works Co, Inc.	Unité	29 735	1 064	1 002	USD	132,89	3 569 541,60	0,86
Ameriprise Financial, Inc.	Unité	7 605	7 605		USD	382,3	2 626 368,85	0,63
Amgen, Inc.	Unité	28 793	4 627	4 327	USD	287,2	7 470 050,81	1,80
Analog Devices, Inc.	Unité	15 436	15 436		USD	200,16	2 791 028,46	0,67
AT&T, Inc.	Unité	306 963	10 981	10 347	USD	16,73	4 639 104,70	1,12
Automatic Data Processing, Inc.	Unité	20 462	5 943	690	USD	233,09	4 308 478,45	1,04
Baker Hughes Co.	Unité	393 949	127 102	9 329	USD	34,17	12 160 101,06	2,92
Bank of America Corp.	Unité	130 175	4 657	4 388	USD	33,85	3 980 507,64	0,96
Bristol-Myers Squibb Co.	Unité	126 564	22 251	4 266	USD	51,36	5 872 018,43	1,41
Broadcom, Inc.	Unité	19 149	19 149		USD	1122,58	19 418 496,57	4,67
Broadridge Financial Solutions, Inc.	Unité	23 645	938	3 463	USD	206,56	4 412 022,78	1,06
Cencora, Inc.	Unité	10 418	474	3 276	USD	203,82	1 918 153,48	0,46
Charles Schwab Corp.	Unité	44 104	28 168	1 487	USD	69,56	2 771 339,65	0,67
Chubb Ltd	Unité	32 880	7 773	11 144	USD	225,06	6 684 706,23	1,61
Cisco Systems, Inc.	Unité	134 051	4 795	4 519	USD	50,525	6 118 269,23	1,47
Citigroup, Inc.	Unité	45 618	1 632	1 538	USD	51,47	2 121 009,49	0,51
Citizens Financial Group, Inc.	Unité	55 512	21 676	1 183	USD	33,5	1 679 901,76	0,40
CME Group, Inc.	Unité	35 802	1 676	12 624	USD	210,3	6 801 407,00	1,64
Coca-Cola Co.	Unité	72 319	5 175	77 208	USD	58,64	3 830 880,25	0,92
Colgate-Palmolive Co.	Unité	44 176	45 665	1 489	USD	79,16	3 158 961,83	0,76
Corning, Inc.	Unité	123 534	69 477	1 890	USD	30,58	3 412 527,72	0,82
CVS Health Corp.	Unité	54 364	35 155	1 693	USD	78,95	3 877 178,01	0,93
DOW, Inc.	Unité	38 448	1 375	1 296	USD	55,09	1 913 368,98	0,46
Eastman Chemical Co.	Unité	19 102	683	644	USD	90,34	1 558 874,42	0,37
Eaton Corp., PLC	Unité	19 506	698	658	USD	241,14	4 249 028,85	1,02
Eli Lilly & Co.	Unité	7 309	3 189	14 579	USD	584,46	3 858 912,74	0,93
Emerson Electric Co.	Unité	31 033	31 033		USD	97,37	2 729 613,36	0,66
Equity Residential	Unité	16 214	580	547	USD	61,64	902 827,96	0,22
Fidelity National Information Services, Inc.	Unité	76 066	36 220	1 617	USD	60,95	4 188 094,69	1,01
FMC Corp.	Unité	16 773	16 773		USD	63,26	958 500,04	0,23
General Mills, Inc.	Unité	53 832	55 262	1 430	USD	64,94	3 157 948,20	0,76
Genuine Parts Co.	Unité	36 145	13 763	901	USD	138,41	4 519 265,96	1,09
Gilead Sciences, Inc.	Unité	57 336	2 427	12 805	USD	80,88	4 189 100,09	1,01
Goldman Sachs Group, Inc.	Unité	5 507	8 741	3 234	USD	385,62	1 918 345,51	0,46
Hasbro, Inc.	Unité	138 418	4 952	4 666	USD	51,44	6 431 995,51	1,55
Hershey Co.	Unité	21 990	21 990		USD	184,98	3 674 533,47	0,88
Home Depot, Inc.	Unité	35 559	1 272	1 199	USD	345,76	11 106 481,35	2,67
Interpublic Group of Cos, Inc.	Unité	58 716	25 654	1 156	USD	32,81	1 740 263,03	0,42
J M Smucker Co.	Unité	26 232	26 857	625	USD	125,51	2 974 143,62	0,72
Johnson & Johnson	Unité	27 109	3 191	65 100	USD	156,42	3 830 522,19	0,92
JPMorgan Chase & Co.	Unité	37 332	1 335	1 258	USD	170,37	5 745 483,52	1,38
Kimberly-Clark Corp.	Unité	47 187	9 234	1 327	USD	120,78	5 148 368,16	1,24
Linde PLC	Unité	9 104	9 104		USD	409,7	3 369 383,28	0,81
ManpowerGroup, Inc.	Unité	17 645	631	595	USD	79,74	1 271 013,31	0,31
Marsh & McLennan Cos, Inc.	Unité	37 155	2 025	21 355	USD	188,75	6 335 143,09	1,52
McDonald's Corp.	Unité	22 299	1 179	11 773	USD	295,44	5 951 232,06	1,43
Medtronic PLC	Unité	43 267	1 548	1 458	USD	82,52	3 225 285,81	0,78
Merck & Co., Inc.	Unité	112 450	4 023	3 791	USD	108,86	11 058 086,75	2,66
Microsoft Corp.	Unité	11 888	724	9 039	USD	376,8	4 046 428,71	0,97
Mondelez International Holdings Netherlands BV -A-	Unité	69 808	10 273	2 353	USD	72,19	4 552 337,38	1,09
Morgan Stanley	Unité	21 543	36 265	14 722	USD	93,6	1 821 521,21	0,44
Motorola Solutions Inc	Unité	24 059	1 218	11 133	USD	312,62	6 794 328,39	1,63
Newmont Corp.	Unité	85 926	3 074	2 896	USD	41,42	3 215 043,79	0,77
Organon & Co.	Unité	11 244	402	379	USD	14,41	146 364,93	0,03
Otis Worldwide Corp.	Unité	16 204	16 750	546	USD	89,72	1 313 299,27	0,32
PACCAR, Inc.	Unité	35 483	12 226	10 555	USD	97,81	3 135 131,73	0,75
PepsiCo, Inc.	Unité	77 350	6 847	2 465	USD	169,52	11 844 956,35	2,85
Pfizer, Inc.	Unité	235 906	8 439	7 952	USD	28,8	6 137 389,38	1,48
Procter & Gamble Co.	Unité	109 277	12 654	3 684	USD	145,85	14 397 510,38	3,46
Prologis, Inc. REIT	Unité	8 801	315	297	USD	134,73	1 071 145,66	0,26
Prudential Financial, Inc.	Unité	20 512	734	691	USD	104,12	1 929 276,04	0,46
Qualcomm, Inc.	Unité	54 935	6 745	1 685	USD	144,96	7 193 653,45	1,73

DWS Invest II ESG US Top Dividend

Dénomination des titres	Unité / actions / devise	Montant nominal ou quantité	Achats / entrées pendant la période sous revue	Ventes / sorties pendant la période sous revue	Devise	Cours	Valeur boursière en EUR	Part en % de l'actif du fonds
Regions Financial Corp.	Unité	65 835	2 355	2 219	USD	19,55	1 162 668,23	0,28
Republic Services, Inc.	Unité	41 686	25 230	15 628	USD	164,01	6 176 077,77	1,49
Rockwell Automation, Inc.	Unité	7 886	3 388	266	USD	311,325	2 217 803,03	0,53
Ross Stores, Inc.	Unité	19 508		19 019	USD	139,03	2 450 041,68	0,59
Royal Caribbean Cruises Ltd	Unité	17 229	616	581	USD	130,76	2 035 106,71	0,49
TE Connectivity Ltd	Unité	27 268	11 617	547	USD	141,07	3 474 882,75	0,84
Texas Instruments, Inc.	Unité	41 319	25 667	547	USD	171,3	6 393 804,72	1,54
Tractor Supply Co.	Unité	17 191	615	579	USD	216,17	3 356 980,09	0,81
Travelers Cos, Inc.	Unité	12 512	597	4 734	USD	189,36	2 140 263,20	0,51
Truist Financial Corp.	Unité	48 079	29 221	659	USD	37,34	1 621 742,67	0,39
Union Pacific Corp.	Unité	29 364	12 912	4 680	USD	245,7	6 517 372,97	1,57
United Parcel Service, Inc.	Unité	18 683	668	630	USD	157,57	2 659 330,73	0,64
UnitedHealth Group, Inc.	Unité	9 463	2 520	2 088	USD	525,28	4 490 264,34	1,08
Verizon Communications, Inc.	Unité	117 771	5 480	40 586	USD	37,52	3 991 658,65	0,96
VF Corp.	Unité	50 909		61 724	USD	19,09	877 915,46	0,21
Walt Disney Co.	Unité	30 488	16 725	481	USD	90,435	2 490 678,56	0,60
Warner Bros Discovery, Inc.	Unité	74 259	2 656	2 503	USD	11,535	773 782,50	0,19
Waste Management, Inc.	Unité	38 470	21 063	8 246	USD	178,39	6 199 331,99	1,49
Welltower, Inc. REIT	Unité	14 021	502	473	USD	90,9	1 151 317,42	0,28
WW Grainger, Inc.	Unité	7 691	1 900	4 137	USD	830	5 766 510,76	1,39
Total du portefeuille-titres							410 611 631,25	98,77
Dérivés								
(Les positions précédées d'un signe négatif représentent les positions vendeuses)								
Dérivés sur devises							77 125,89	0,02
Créances / dettes								
Opérations de change à terme								
Opérations de change à terme (Vente)								
Positions ouvertes								
EUR/CAD 1,4 million							-18 327,82	0,00
EUR/USD 9,7 millions							93 432,30	0,02
Positions clôturées								
EUR/USD 0,5 million							2 021,41	0,00
Avoirs bancaires							5 041 347,73	1,21
Dépositaire (à échéance quotidienne)								
Avoirs en euro	EUR						26 949,30	0,01
Avoirs en autres devises de l'UE / l'EEE								
Couronne norvégienne	NOK	1					0,08	0,00
Avoirs en devises autres que celles de l'UE / l'EEE								
Dollar canadien	CAD	5 063 682					3 458 518,32	0,83
Dollar américain	USD	1 722 360					1 555 880,03	0,37
Autres éléments d'actif							667 294,61	0,16
Droits à dividende/à distribution							667 012,88	0,16
Autres actifs							281,73	0,00
À recevoir au titre d'opérations sur actions							49 189,92	0,01
Total des éléments d'actif *							416 464 917,22	100,17
Autres engagements							-666 967,18	-0,16
Engagements découlant des coûts								
							-666 967,18	-0,16
Engagements découlant d'opérations sur actions							-38 172,14	-0,01
Total des engagements							-723 467,14	-0,17
Actif du fonds							415 741 450,08	100,00

De faibles différences ont pu apparaître car les pourcentages sont arrondis lors du calcul.

Un état des transactions conclues au cours de la période sous revue, dès lors qu'elles n'apparaissent plus dans l'état du portefeuille-titres, est disponible gratuitement sur demande auprès de la société de gestion.

DWS Invest II ESG US Top Dividend

Valeur liquidative et nombre d'actions en circulation	Unité ou devise	Valeur liquidative dans la devise correspondante
Valeur liquidative		
Classe FC	EUR	295,28
Classe FD	EUR	200,63
Classe LC	EUR	270,12
Classe LCH(P)	EUR	156,61
Classe LD	EUR	215,67
Classe NC	EUR	249,09
Classe NCH(P)	EUR	145,61
Classe TFC	EUR	152,38
Classe TFD	EUR	136,47
Classe USD LC	USD	182,74
Nombre d'actions en circulation		
Classe FC	Unité	349 939,557
Classe FD	Unité	12 633,262
Classe LC	Unité	41 954,848
Classe LCH(P)	Unité	61 005,253
Classe LD	Unité	928 118,639
Classe NC	Unité	32 203,954
Classe NCH(P)	Unité	1 358,453
Classe TFC	Unité	372,012
Classe TFD	Unité	648,000
Classe USD LC	Unité	487 433,527

Composition du portefeuille de référence (conformément à la circulaire CSSF 11/512)
MSCI USA High Dividend Yield Gross Index en EUR

Risque potentiel au titre du risque de marché (conformément à la circulaire CSSF 11/512)

Pourcentage minimal du risque potentiel	%	80,039
Pourcentage maximal du risque potentiel	%	96,419
Pourcentage moyen du risque potentiel	%	88,653

Les coefficients de risque ont été calculés pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023 en se basant sur la méthode de la simulation historique fondée sur des paramètres présentant un niveau de fiabilité de 99 %, une durée de détention de 10 jours et une période d'observation historique s'étendant sur douze mois. Le risque d'un portefeuille de référence sans dérivés sert de norme de valorisation. Par risque de marché, on entend le risque encouru par le fonds résultant de l'évolution la plus défavorable des cours du marché. Pour calculer le risque de marché potentiel, la Société applique **l'approche Value at Risk relative** conformément à la circulaire CSSF 11/512.

L'effet de levier moyen découlant de l'utilisation de dérivés s'élevait pendant la période sous revue à 0,0, la somme des montants nominaux des dérivés étant mise en relation avec l'actif du fonds (méthode de la valeur nominale) pour le calcul.

L'exposition sous-jacente atteinte au travers des instruments financiers dérivés conformément au point 40 a) des « orientations sur les fonds cotés et autres questions liées aux OPCVM » de l'ESMA (European Securities and Markets Authority ou Autorité européenne des marchés financiers) s'élevait, à la date du rapport et sur la base d'une détermination brute, à 0,00 euro.

Abréviations propres aux marchés

Parties contractantes des opérations de change à terme

Barclays Bank Ireland PLC, BNP Paribas S.A., Morgan Stanley Europe SE, State Street Bank International GmbH et UBS AG.

Taux de change (cotation au certain)

au 29 décembre 2023

Dollar canadien	CAD	1,464119	= EUR	1
Couronne norvégienne	NOK	11,211977	= EUR	1
Dollar américain	USD	1,107000	= EUR	1

Explications sur l'évaluation

Le conseil d'administration de la SICAV, par le biais de la société de gestion, détermine les valeurs liquidatives et effectue l'évaluation des actifs du fonds. La fourniture de base des cours ainsi que la validation des cours s'effectuent selon les processus introduits par le conseil d'administration de la SICAV sur la base des principes définis par les prescriptions / dispositions légales, ou figurant dans le prospectus de la SICAV, concernant les méthodes d'évaluation.

En cas d'absence de cours de vente, sont utilisés pour déterminer le cours, des modèles d'évaluation (valeurs marchandes déduites) convenus entre la State Street Bank International GmbH, filiale du Luxembourg, en tant que Price Service Provider et la société de gestion et s'appuyant dans la mesure du possible sur les paramètres du marché. Cette méthode est soumise à un processus de contrôle permanent. Les informations sur les cours fournies par des tiers sont contrôlées quant à leur plausibilité par d'autres sources sur les prix, par des calculs modèles ou au moyen d'autres procédures adéquates.

Les actifs indiqués dans le présent rapport ne sont pas évalués à des valeurs marchandes déduites.

Note

* Ne contient aucune position négative.

DWS Invest II ESG US Top Dividend

Compte de résultats (y compris régularisation des revenus)

pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023

I. Revenus		
1. Dividendes (avant retenue à la source)	EUR	11 193 120,98
2. Intérêts sur titres (avant retenue à la source)	EUR	113,24
3. Intérêts sur placements liquides (avant retenue à la source)	EUR	573 064,42
4. Déduction de la retenue à la source à l'étranger	EUR	-3 183 051,12
Total des revenus	EUR	8 583 247,52
II. Dépenses		
1. Commission de gestion	EUR	-5 305 232,05
dont :		
Commission de gestion de base	EUR	-5 275 128,55
Commission d'administration	EUR	-30 103,50
2. Rémunération du dépositaire	EUR	-38 916,68
3. Frais d'audit, juridiques et de publication	EUR	-44 315,37
4. Taxe d'abonnement	EUR	-198 434,71
5. Autres dépenses	EUR	-123 927,84
Total des dépenses	EUR	-5 710 826,65
III. Revenus ordinaires, nets	EUR	2 872 420,87
IV. Opérations de vente		
Plus-values / moins-values réalisées	EUR	22 115 144,43
Résultat des opérations de vente	EUR	22 115 144,43
V. Résultat de l'exercice	EUR	24 987 565,30

Total des frais sur encours – TFE (BVI)

Le total des frais sur encours des classes d'actions s'élevait à :

classe FC 0,85 % par an,	classe FD 0,85 % par an,
classe LC 1,60 % par an,	classe LCH(P) 1,63 % par an,
classe LD 1,60 % par an,	classe NC 2,30 % par an,
classe NCH(P) 2,33 % par an,	classe TFC 0,85 % par an,
classe TFD 0,85 % par an,	classe USD LC 1,60 % par an

Le total des frais sur encours exprime la totalité des coûts et frais encourus (hors frais de transaction) en pourcentage de l'actif moyen du fonds en fonction de la classe d'actions considérée au cours d'un exercice.

Frais de transaction

Les frais de transaction payés au cours de la période sous revue s'élevaient à 18 435,02 euros.

Les frais de transaction prennent en compte tous les frais comptabilisés au compte du fonds ou versés séparément pendant la période sous revue et qui sont en rapport direct avec l'achat ou la vente d'éléments d'actif. Les éventuelles taxes sur les transactions financières versées sont prises en compte dans le calcul.

Évolution de l'actif du fonds

2023

I. Valeur de l'actif du fonds au début de l'exercice ...	EUR	392 308 939,15
1. Distribution pour l'exercice précédent	EUR	-4 512 268,99
2. Encaissement (net)	EUR	13 574 544,54
3. Régularisation des revenus / dépenses	EUR	497 677,88
4. Revenus ordinaires, nets	EUR	2 872 420,87
5. Plus-values / moins-values réalisées	EUR	22 115 144,43
6. Variation nette des plus-values / moins-values non réalisées	EUR	-11 115 007,80
II. Valeur de l'actif du fonds en fin d'exercice	EUR	415 741 450,08

Composition des plus-values / moins-values

2023

Plus-values / moins-values réalisées (y compris régularisation des revenus)	EUR	22 115 144,43
sur :		
Opérations sur valeurs mobilières	EUR	21 804 824,46
Opérations de change (à terme)	EUR	310 319,97

DWS Invest II ESG US Top Dividend

Précisions concernant l'affectation des résultats *

Classe FC

Le résultat de l'exercice est capitalisé.

Classe FD

Type	Au	Devise	Par action
Distribution finale	8 mars 2024	EUR	4,56

Classe LC

Le résultat de l'exercice est capitalisé.

Classe LCH (P)

Le résultat de l'exercice est capitalisé.

Classe LD

Type	Au	Devise	Par action
Distribution finale	8 mars 2024	EUR	4,92

Classe NC

Le résultat de l'exercice est capitalisé.

Classe NCH (P)

Le résultat de l'exercice est capitalisé.

Classe TFC

Le résultat de l'exercice est capitalisé.

Classe TFD

Type	Au	Devise	Par action
Distribution finale	8 mars 2024	EUR	3,10

Classe USD LC

Le résultat de l'exercice est capitalisé.

* De plus amples informations figurent dans le prospectus de vente.

Dans le cas d'une distribution finale, les résultats ordinaires restants éventuellement sont capitalisés.

Évolution comparée de l'actif du fonds et de la valeur liquidative sur 3 ans

Actif du fonds en fin d'exercice		
2023	EUR	415 741 450,08
2022	EUR	392 308 939,15
2021	EUR	402 227 650,74

Valeur liquidative en fin d'exercice			
2023	Classe FC	EUR	295,28
	Classe FD	EUR	200,63
	Classe LC	EUR	270,12
	Classe LCH(P)	EUR	156,61
	Classe LD	EUR	215,67
	Classe NC	EUR	249,09
	Classe NCH(P)	EUR	145,61
	Classe TFC	EUR	152,38
	Classe TFD	EUR	136,47
	Classe USD LC	USD	182,74
2022	Classe FC	EUR	282,44
	Classe FD	EUR	196,33
	Classe LC	EUR	260,32
	Classe LCH(P)	EUR	149,05
	Classe LD	EUR	212,92
	Classe NC	EUR	241,74
	Classe NCH(P)	EUR	139,57
	Classe TFC	EUR	145,73
	Classe TFD	EUR	133,54
	Classe USD LC	USD	170,05
2021	Classe FC	EUR	283,71
	Classe FD	EUR	201,39
	Classe LC	EUR	263,46
	Classe LCH(P)	EUR	163,36
	Classe LD	EUR	220,07
	Classe NC	EUR	246,38
	Classe NCH(P)	EUR	154,04
	Classe TFC	EUR	146,39
	Classe TFD	EUR	136,96
	Classe USD LC	USD	182,49

Réalisation de transactions pour le compte de l'actif du fonds par le biais d'entreprises étroitement liées (sur la base de participations significatives du groupe Deutsche Bank)

La part des transactions exécutées pendant la période sous revue, pour le compte de l'actif du fonds, par des courtiers qui sont des entreprises et des personnes étroitement liées (part de 5 % et plus) a représenté 0,00 % du total des transactions. Cette part s'est élevée au total à 0,00 euro.

Rapport annuel

DWS Invest II Global Equity High Conviction Fund

Objectif d'investissement et résultat de placement pendant la période sous revue

Le DWS Invest II Global Equity High Conviction Fund a donné la priorité de placement aux actions d'entreprises nationales et étrangères présentant un profil de croissance supérieur à la moyenne. L'univers d'investissement comprend des actions d'entreprises du monde entier dont le potentiel de croissance repose sur l'un des trois critères suivants : entreprises actives sur des marchés de niche à forte croissance, entreprises ayant une activité significative dans les pays émergents et entreprises sises dans les pays émergents. Outre le succès financier, les aspects écologiques et sociaux et les principes de bonne gouvernance d'entreprise (appelés critères ESG pour l'environnement, le social et la gouvernance) sont également pris en compte dans le choix des placements*.

Pendant la période sous revue allant de début janvier 2023 à fin décembre 2023, le compartiment a enregistré une plus-value de 22,0 % par action (classe d'actions LC, d'après la méthode de la BVI, l'Association fédérale des sociétés d'investissement allemandes). Son indice de référence, le MSCI AC World, a pour sa part enregistré une plus-value de 18,1 % sur la même période (respectivement en euro).

Politique de placement pendant la période sous revue

Au cours de l'exercice écoulé, l'une des priorités de placement a été donnée aux entreprises qui se sont distinguées par des perspectives de croissance durables et

DWS Invest II Global Equity High Conviction Fund

Performance des classes d'actions comparée à l'indice de référence (en euro)

Classe d'actions	ISIN	1 an	3 ans	5 ans
Classe LC	LU0826452848	22,0 %	33,7 %	86,8 %
Classe FC	LU0826453069	23,0 %	36,7 %	94,0 %
Classe LD	LU0826452921	22,0 %	33,7 %	86,8 %
Classe NC	LU0826453226	21,2 %	30,9 %	80,4 %
Classe TFC	LU1663960265	23,0 %	36,8 %	94,2 %
Classe TFD	LU1663960349	23,0 %	36,7 %	94,2 %
MSCI AC World		18,1 %	31,9 %	81,3 %

Performance calculée d'après la méthode de l'Association fédérale des sociétés d'investissement allemandes (BVI), c'est-à-dire sans prise en compte du droit d'entrée.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Situation au : 31 décembre 2023

une certaine stabilité concernant leur modèle de gestion et leurs flux de trésorerie. Le nombre de valeurs détenues au sein du portefeuille s'élevait à 40 valeurs maximum. Certains titres ont ainsi pu bénéficier d'une pondération nettement accrue, également dénommés « High Conviction » (forte conviction). Les actions qui ne répondaient pas aux exigences de l'équipe de gestion du portefeuille n'étaient pas détenues dans le portefeuille, contrairement à l'indice de référence.

En 2023, les marchés internationaux des capitaux ont connu des conditions difficiles : les crises géopolitiques telles que la guerre entre la Russie et l'Ukraine, qui dure depuis le 24 février 2022, la concurrence stratégique accrue entre les États-Unis et la Chine ainsi que le conflit Israël/Gaza, mais aussi l'inflation élevée et le ralentissement de la croissance économique ont d'abord sensiblement assombri l'ambiance sur les marchés. Afin de contrebalancer l'inflation ainsi que sa dynamique, de nombreuses banques centrales ont relevé sensiblement les taux

d'intérêt, se détachant ainsi de la politique monétaire expansionniste qu'elles menaient depuis des années. Dans ce contexte, et compte tenu du ralentissement de la croissance économique mondiale, les craintes d'une extension de la récession ressenties par les acteurs du marché se sont multipliées. Au cours de l'exercice et jusqu'à la fin du mois de décembre 2023, la hausse des prix s'est toutefois sensiblement ralentie dans la plupart des pays. En conséquence, la plupart des banques centrales ont stoppé leur cycle de hausse des taux d'intérêt. Les marchés des actions des pays industrialisés ont enregistré des hausses de cours notables au cours de l'année 2023. Les marchés des actions américains (mesurés par l'indice S&P 500), par exemple, ont enregistré de fortes hausses de cours, notamment grâce aux valeurs technologiques qui ont profité du vif intérêt suscité par l'intelligence artificielle. Le marché des actions allemand (mesuré par le DAX) a, lui-aussi, nettement progressé, favorisé entre autres par la crise du gaz qui s'est atténuée depuis

le premier trimestre 2023 et par le ralentissement économique moins prononcé que prévu. En outre, le ralentissement de l'inflation dans la zone euro au cours de l'année a fait naître des attentes sur le marché quant à la fin de la hausse des taux d'intérêt et aux baisses de ceux-ci l'année suivante. En revanche, les bourses des marchés émergents ont enregistré des hausses de cours nettement moins importantes, les marchés des actions chinois ayant même clôturé en nette baisse.

Informations sur les caractéristiques écologiques et/ou sociales

Les rapports sur ce produit sont conformes à l'article 8(1) du règlement (UE) 2019/2088 (règlement concernant les obligations de publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers).

La présentation des informations à publier dans les rapports réguliers sur les produits financiers au sens de l'article 8(1) du règlement (UE) 2019/2088 (règlement concernant les obligations de publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers) ainsi qu'au sens de l'article 6 du règlement (UE) 2020/852 (règlement établissant la taxonomie) se trouve après l'état du portefeuille-titres.

* Des informations détaillées supplémentaires sont présentées dans le prospectus de vente.

Comptes annuels

DWS Invest II Global Equity High Conviction Fund

État de l'actif au 31 décembre 2023

	Montant en EUR	Part en % de l'actif du fonds
I. Éléments d'actif		
1. Actions (secteurs)		
Technologies de l'information	58 748 105,49	16,46
Services de télécommunications	65 418 556,12	18,33
Biens de consommation durables	101 852 492,10	28,54
Énergie	23 952 220,31	6,71
Biens de consommation courante	10 733 897,18	3,01
Secteur financier	66 365 006,77	18,59
Industrie	15 821 342,29	4,43
Total actions	342 891 620,26	96,07
2. Avoirs bancaires	14 217 038,90	3,98
3. Autres éléments d'actif	200 221,85	0,06
4. À recevoir au titre d'opérations sur actions	258 542,71	0,07
II. Engagements		
1. Autres engagements	-593 436,92	-0,17
2. Engagements découlant d'opérations sur actions	-36 691,84	-0,01
III. Actif du fonds	356 937 294,96	100,00

De faibles différences ont pu apparaître car les pourcentages sont arrondis lors du calcul.

DWS Invest II Global Equity High Conviction Fund

État du portefeuille-titres au 31 décembre 2023

Dénomination des titres	Unité / actions / devise	Montant nominal ou quantité	Achats / entrées pendant la période sous revue	Ventes / sorties sous revue	Devise	Cours	Valeur boursière en EUR	Part en % de l'actif du fonds
Valeurs mobilières cotées en bourse							342 891 620,26	96,07
Actions								
Toronto-Dominion Bank	Unité	96 840	33 840		CAD	85,37	5 646 557,39	1,58
Nestle SA	Unité	148 283	76 783	18 000	CHF	97,32	15 554 276,90	4,36
Roche Holding AG	Unité	35 250	24 400		CHF	243,45	9 249 649,20	2,59
Novo Nordisk A/S	Unité	39 000	39 000		DKK	696,7	3 645 825,97	1,02
Allianz SE	Unité	17 400			EUR	241,95	4 209 930,00	1,18
AXA SA	Unité	195 000	195 000		EUR	29,46	5 744 700,00	1,61
Beiersdorf AG	Unité	40 000			EUR	135,7	5 428 000,00	1,52
MTU Aero Engines AG	Unité	41 950	41 950		EUR	195,25	8 190 737,50	2,29
Talanx AG	Unité	181 208	27 000		EUR	64,65	11 715 097,20	3,28
TotalEnergies SE	Unité	192 700	66 800		EUR	61,65	11 879 955,00	3,33
Unilever PLC	Unité	185 500	32 500		EUR	43,775	8 120 262,50	2,27
HSBC Holdings PLC	Unité	1 715 300	1 339 800		GBP	6,355	12 539 285,79	3,51
Shell PLC	Unité	409 391	218 391		GBP	25,635	12 072 265,31	3,38
Daikin Industries Ltd	Unité	52 000	52 000		JPY	22 985	7 630 604,79	2,14
Samsung Electronics Co., Ltd	Unité	229 777			KRW	78 500	12 651 623,85	3,54
Taiwan Semiconductor Manufacturing Co., Ltd	Unité	1 079 000	494 000		TWD	593	18 833 211,21	5,28
Abbott Laboratories	Unité	98 000	98 000		USD	110,32	9 766 355,57	2,74
Adobe, Inc.	Unité	14 840	3 600		USD	599,79	8 040 542,00	2,25
Agilent Technologies, Inc.	Unité	104 250	77 950		USD	139,39	13 126 830,72	3,68
Alphabet, Inc. -A-	Unité	276 700	117 418	51 418	USD	140,19	35 041 153,81	9,82
Applied Materials, Inc.	Unité	46 700			USD	163,22	6 885 610,58	1,93
Arista Networks, Inc.	Unité	17 000	25 900	34 300	USD	237,14	3 641 714,87	1,02
AutoZone, Inc.	Unité	2 524			USD	2 570,75	5 861 400,51	1,64
Booking Holdings, Inc.	Unité	4 200			USD	3 571,24	13 549 414,56	3,80
Centene Corp.	Unité	102 000	60 800		USD	73,89	6 808 289,92	1,91
Charles Schwab Corp.	Unité	86 300	43 500		USD	69,56	5 422 787,32	1,52
Check Point Software Technologies Ltd	Unité	37 750	3 700		USD	152,5	5 200 426,98	1,46
Home Depot, Inc.	Unité	15 600			USD	345,76	4 872 496,67	1,37
Johnson & Johnson	Unité	22 900			USD	156,42	3 235 787,31	0,91
JPMorgan Chase & Co.	Unité	38 800	38 800		USD	170,37	5 971 412,21	1,67
Marsh & McLennan Cos, Inc.	Unité	29 650		3 100	USD	188,75	5 055 497,05	1,42
Medtronic PLC	Unité	146 200	67 000		USD	82,52	10 898 300,91	3,05
Merck & Co., Inc.	Unité	35 700		21 400	USD	108,86	3 510 659,82	0,98
Meta Platforms, Inc.	Unité	40 900	21 800		USD	356,9	13 186 272,88	3,69
PayPal Holdings, Inc.	Unité	43 000	43 000		USD	63,03	2 448 318,79	0,69
Progressive Corp.	Unité	9 700	9 700		USD	158,435	1 388 273,60	0,39
Qualcomm, Inc.	Unité	54 500	20 200		USD	144,96	7 136 690,87	2,00
UnitedHealth Group, Inc.	Unité	10 000	1 300		USD	525,28	4 745 074,86	1,33
Vertex Pharmaceuticals, Inc.	Unité	14 400			USD	408,58	5 314 859,63	1,49
Visa, Inc.	Unité	36 851	6 000		USD	260,49	8 671 466,21	2,43
Total du portefeuille-titres							342 891 620,26	96,07
Avoirs bancaires							14 217 038,90	3,98
Dépositaire (à échéance quotidienne)								
Avoirs en euro	EUR						2 039 871,92	0,57
Avoirs en autres devises de l'UE / l'EEE								
Couronne danoise	DKK	66 040					8 861,25	0,00
Couronne norvégienne	NOK	24 858					2 217,05	0,00
Couronne suédoise	SEK	2 262					203,30	0,00
Avoirs en devises autres que celles de l'UE / l'EEE								
Dollar australien	AUD	4 828					2 972,95	0,00
Réal brésilien	BRL	6 502					1 209,11	0,00
Livre sterling	GBP	7 553					8 688,95	0,00
Dollar de Hong Kong	HKD	44 435					5 136,68	0,00
Roupie indonésienne	IDR	2 619 630					153,69	0,00
Shekel israélien	ILS	2 669					667,39	0,00
Yen japonais	JPY	1 360 451					8 685,48	0,00
Dollar canadien	CAD	10 436					7 127,72	0,00
Peso mexicain	MXN	3 480					185,98	0,00
Nouveau dollar taïwanais	TWD	3 722 000					109 553,08	0,03
Franco suisse	CHF	8 212					8 851,71	0,01
Dollar de Singapour	SGD	4 303					2 945,05	0,00
Rand sud-africain	ZAR	4 342					213,96	0,00
Won sud-coréen	KRW	401 331 365					281 496,61	0,08
Baht thaïlandais	THB	79 664					2 108,36	0,00
Dollar américain	USD	12 980 564					11 725 888,66	3,29

DWS Invest II Global Equity High Conviction Fund

Dénomination des titres	Unité / actions / devise	Montant nominal ou quantité	Achats / entrées pendant la période sous revue	Ventes / sorties pendant la période sous revue	Devise	Cours	Valeur boursière en EUR	Part en % de l'actif du fonds
Autres éléments d'actif							200 221,85	0,06
Droits à dividende/à distribution							199 336,48	0,06
Autres actifs							885,37	0,00
À recevoir au titre d'opérations sur actions							258 542,71	0,07
Total des éléments d'actif							357 567 423,72	100,18
Autres engagements							-593 436,92	-0,17
Engagements découlant des coûts							-593 436,92	-0,17
Engagements découlant d'opérations sur actions							-36 691,84	-0,01
Total des engagements							-630 128,76	-0,18
Actif du fonds							356 937 294,96	100,00

De faibles différences ont pu apparaître car les pourcentages sont arrondis lors du calcul.

Un état des transactions conclues au cours de la période sous revue, dès lors qu'elles n'apparaissent plus dans l'état du portefeuille-titres, est disponible gratuitement sur demande auprès de la société de gestion.

Valeur liquidative et nombre d'actions en circulation	Unité ou devise	Valeur liquidative dans la devise correspondante
Valeur liquidative		
Classe FC	EUR	309,60
Classe LC	EUR	284,44
Classe LD	EUR	274,56
Classe NC	EUR	263,46
Classe TFC	EUR	185,51
Classe TFD	EUR	178,00
Nombre d'actions en circulation		
Classe FC	Unité	238 082,156
Classe LC	Unité	908 550,278
Classe LD	Unité	30 468,316
Classe NC	Unité	62 153,966
Classe TFC	Unité	111,000
Classe TFD	Unité	198,000

Composition du portefeuille de référence (conformément à la circulaire CSSF 11/512)
MSCI All Country World Net TR Index - en EUR

Risque potentiel au titre du risque de marché (conformément à la circulaire CSSF 11/512)

Pourcentage minimal du risque potentiel	%	80,083
Pourcentage maximal du risque potentiel	%	102,232
Pourcentage moyen du risque potentiel	%	90,928

Les coefficients de risque ont été calculés pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023 en se basant sur la méthode de la simulation historique fondée sur des paramètres présentant un niveau de fiabilité de 99 %, une durée de détention de 10 jours et une période d'observation historique s'étendant sur douze mois. Le risque d'un portefeuille de référence sans dérivés sert de norme de valorisation. Par risque de marché, on entend le risque encouru par le fonds résultant de l'évolution la plus défavorable des cours du marché. Pour calculer le risque de marché potentiel, la Société applique **l'approche Value at Risk relative** conformément à la circulaire CSSF 11/512.

L'effet de levier moyen découlant de l'utilisation de dérivés s'élevait pendant la période sous revue à 0,3, la somme des montants nominaux des dérivés étant mise en relation avec l'actif du fonds (méthode de la valeur nominale) pour le calcul.

L'exposition sous-jacente atteinte au travers des instruments financiers dérivés conformément au point 40 a) des « orientations sur les fonds cotés et autres questions liées aux OPCVM » de l'ESMA (European Securities and Markets Authority ou Autorité européenne des marchés financiers) s'élevait, à la date du rapport et sur la base d'une détermination brute, à 0,00 euro.

DWS Invest II Global Equity High Conviction Fund

Taux de change (cotation au certain)

au 29 décembre 2023

Dollar australien	AUD	1,624002	= EUR	1
Réal brésilien	BRL	5,377365	= EUR	1
Dollar canadien	CAD	1,464119	= EUR	1
Franc suisse	CHF	0,927777	= EUR	1
Couronne danoise	DKK	7,452714	= EUR	1
Livre sterling	GBP	0,869326	= EUR	1
Dollar de Hong Kong	HKD	8,650489	= EUR	1
Roupie indonésienne	IDR	17 044,485920	= EUR	1
Shekel israélien	ILS	3,998596	= EUR	1
Yen japonais	JPY	156,635029	= EUR	1
Won sud-coréen	KRW	1 425,705879	= EUR	1
Peso mexicain	MXN	18,711075	= EUR	1
Couronne norvégienne	NOK	11,211977	= EUR	1
Couronne suédoise	SEK	11,127513	= EUR	1
Dollar de Singapour	SGD	1,461019	= EUR	1
Baht thaïlandais	THB	37,784693	= EUR	1
Nouveau dollar taïwanais	TWD	33,974397	= EUR	1
Dollar américain	USD	1,107000	= EUR	1
Rand sud-africain	ZAR	20,295469	= EUR	1

Explications sur l'évaluation

Le conseil d'administration de la SICAV, par le biais de la société de gestion, détermine les valeurs liquidatives et effectue l'évaluation des actifs du fonds. La fourniture de base des cours ainsi que la validation des cours s'effectuent selon les processus introduits par le conseil d'administration de la SICAV sur la base des principes définis par les prescriptions / dispositions légales, ou figurant dans le prospectus de la SICAV, concernant les méthodes d'évaluation.

En cas d'absence de cours de vente, sont utilisés pour déterminer le cours, des modèles d'évaluation (valeurs marchandes déduites) convenus entre la State Street Bank International GmbH, filiale du Luxembourg, en tant que Price Service Provider et la société de gestion et s'appuyant dans la mesure du possible sur les paramètres du marché. Cette méthode est soumise à un processus de contrôle permanent. Les informations sur les cours fournies par des tiers sont contrôlées quant à leur plausibilité par d'autres sources sur les prix, par des calculs modèles ou au moyen d'autres procédures adéquates.

Les actifs indiqués dans le présent rapport ne sont pas évalués à des valeurs marchandes déduites.

DWS Invest II Global Equity High Conviction Fund

Compte de résultats (y compris régularisation des revenus)

pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023

I. Revenus	
1. Dividendes (avant retenue à la source)	EUR 5 570 262,85
2. Intérêts sur placements liquides (avant retenue à la source)	EUR 489 678,43
3. Revenus des prêts de titres	EUR 757,91
4. Déduction de la retenue à la source à l'étranger	EUR -935 786,23
5. Autres revenus	EUR 130,55
Total des revenus	EUR 5 125 043,51
II. Dépenses	
1. Commission de gestion	EUR -4 457 948,38
dont :	
Commission de gestion de base	EUR -4 419 335,00
Commission d'administration	EUR -38 613,38
2. Rémunération du dépositaire	EUR -65 803,39
3. Frais d'audit, juridiques et de publication	EUR -52 890,72
4. Taxe d'abonnement	EUR -172 115,05
5. Autres dépenses	EUR -130 852,65
dont :	
Rémunération liée aux revenus des prêts	EUR -252,64
autres	EUR -130 600,01
Total des dépenses	EUR -4 879 610,19
III. Revenus ordinaires, nets	EUR 245 433,32
IV. Opérations de vente	
Plus-values / moins-values réalisées	EUR 15 443 034,64
Résultat des opérations de vente	EUR 15 443 034,64
V. Résultat de l'exercice	
Total des frais sur encours – TFE (BVI)	EUR 15 688 467,96

Le total des frais sur encours des classes d'actions s'élevait à :

classe FC 0,87 % par an,	classe LC 1,63 % par an,
classe LD 1,63 % par an,	classe NC 2,33 % par an,
classe TFC 0,85 % par an,	classe TFD 0,88 % par an

Le total des frais sur encours exprime la totalité des coûts et frais encourus (hors frais de transaction) en pourcentage de l'actif moyen du fonds en fonction de la classe d'actions considérée au cours d'un exercice.

De plus, les intérêts produits sur les opérations de prêt et d'emprunt de titres ont permis de verser une rémunération liée aux résultats s'élevant à :

classe FC <0,001 % par an,	classe LC <0,001 % par an,
classe LD <0,001 % par an,	classe NC <0,001 % par an,
classe TFC <0,001 % par an,	classe TFD <0,001 % par an

par an de l'actif moyen du fonds relatif à la classe d'actions concernée.

Frais de transaction

Les frais de transaction payés au cours de la période sous revue s'élevaient à 135 217,47 euros.

Les frais de transaction prennent en compte tous les frais comptabilisés au compte du fonds ou versés séparément pendant la période sous revue et qui sont en rapport direct avec l'achat ou la vente d'éléments d'actif. Les éventuelles taxes sur les transactions financières versées sont prises en compte dans le calcul.

Évolution de l'actif du fonds

2023

I. Valeur de l'actif du fonds au début de l'exercice ...	EUR	203 577 781,74
1. Distribution pour l'exercice précédent	EUR	-108 891,17
2. Encaissement (net)	EUR	100 734 029,72
3. Régularisation des revenus / dépenses	EUR	-3 150 763,34
4. Revenus ordinaires, nets	EUR	245 433,32
5. Plus-values / moins-values réalisées	EUR	15 443 034,64
6. Variation nette des plus-values / moins-values non réalisées	EUR	40 196 670,05
II. Valeur de l'actif du fonds en fin d'exercice	EUR	356 937 294,96

Composition des plus-values / moins-values

2023

Plus-values / moins-values réalisées (y compris régularisation des revenus)	EUR	15 443 034,64
sur :		
Opérations sur valeurs mobilières	EUR	14 855 518,73
Opérations de change (à terme)	EUR	98 647,62
Dérivés et autres instruments financiers à terme ¹⁾	EUR	488 868,29

¹⁾ Cette position peut comprendre des contrats d'option ou des opérations d'échange (swaps) et / ou des opérations sur warrants ou sur dérivés de crédit.

Précisions concernant l'affectation des résultats *

Classe FC

Le résultat de l'exercice est capitalisé.

Classe LC

Le résultat de l'exercice est capitalisé.

Classe LD

Type	Au	Devise	Par action
Distribution finale	8 mars 2024	EUR	0,05

Classe NC

Le résultat de l'exercice est capitalisé.

Classe TFC

Le résultat de l'exercice est capitalisé.

Classe TFD

Type	Au	Devise	Par action
Distribution finale	8 mars 2024	EUR	1,16

* De plus amples informations figurent dans le prospectus de vente.

Dans le cas d'une distribution finale, les résultats ordinaires restants éventuellement sont capitalisés.

DWS Invest II Global Equity High Conviction Fund

Évolution comparée de l'actif du fonds et de la valeur liquidative sur 3 ans

Actif du fonds en fin d'exercice			
2023	EUR	356 937 294,96
2022	EUR	203 577 781,74
2021	EUR	202 994 370,66
Valeur liquidative en fin d'exercice			
2023	Classe FC	EUR	309,60
	Classe LC	EUR	284,44
	Classe LD	EUR	274,56
	Classe NC	EUR	263,46
	Classe TFC	EUR	185,51
	Classe TFD	EUR	178,00
2022	Classe FC	EUR	251,79
	Classe LC	EUR	233,06
	Classe LD	EUR	228,99
	Classe NC	EUR	217,38
	Classe TFC	EUR	150,84
	Classe TFD	EUR	147,35
2021	Classe FC	EUR	281,67
	Classe LC	EUR	262,69
	Classe LD	EUR	258,16
	Classe NC	EUR	246,73
	Classe TFC	EUR	168,69
	Classe TFD	EUR	166,06

Réalisation de transactions pour le compte de l'actif du fonds par le biais d'entreprises étroitement liées (sur la base de participations significatives du groupe Deutsche Bank)

La part des transactions exécutées pendant la période sous revue, pour le compte de l'actif du fonds, par des courtiers qui sont des entreprises et des personnes étroitement liées (part de 5 % et plus) a représenté 0,00 % du total des transactions. Cette part s'est élevée au total à 635,06 euros.

Rapport annuel

DWS Invest II Global Total Return Fund (en liquidation)

Objectif d'investissement et résultat de placement pendant la période sous revue

L'objectif de la politique de placement consistait à générer un résultat d'investissement positif. Pour ce faire, le compartiment a investi dans le monde entier dans différents placements couvrant le spectre complet des classes de placement autorisées et d'instruments de l'ensemble des classes de placement. En fonction de la sélection des placements, la structure des placements du compartiment pouvait varier d'un placement plutôt axé sur les obligations à un placement exclusivement axé sur les actions. Outre le succès financier, les aspects écologiques et sociaux et les principes de bonne gouvernance d'entreprise (appelés critères ESG pour l'environnement, le social et la gouvernance) ont également été pris en compte dans le choix des placements*.

Pendant la période sous revue allant de début janvier 2023 au 26 octobre 2023 (jour du dernier calcul de la valeur liquidative), le compartiment a enregistré une plus-value de 3,5 % par action (classe d'actions LD ; d'après la méthode de la BVI, l'Association fédérale des sociétés d'investissement allemandes ; en euro).

Politique de placement pendant la période sous revue

Sur le front des actions, l'équipe de gestion du portefeuille s'est principalement engagée sur les pays industrialisés, notamment d'Amérique du Nord et d'Europe. En ce qui concerne l'allocation sectorielle, le portefeuille d'actions a été largement diversifié. Sur le

DWS Invest II Global Total Return Fund (en liquidation)

Performance des classes d'actions (en euro)

Classe d'actions	ISIN	Depuis le début de l'exercice partiel ¹⁾
Classe LD	LU1246176181	3,5 %
Classe FD	LU1246175704	4,1 %
Classe ID	LU1246175969	4,3 %
Classe RD	LU1599458475	4,5 %

¹⁾ Classes FD, ID, LD et RD, dernier calcul de la valeur liquidative le 26 octobre 2023

Performance calculée d'après la méthode de l'Association fédérale des sociétés d'investissement allemandes (BVI), c'est-à-dire sans prise en compte du droit d'entrée.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Situation au : 26 octobre 2023 (jour du dernier calcul de la valeur liquidative)

plan obligataire, le portefeuille du compartiment était globalement diversifié pendant la période sous revue. En ce qui concerne la structure des émetteurs, l'équipe de gestion du portefeuille a investi notamment dans des obligations d'entreprise (Corporate Bonds) et des obligations à rendement élevé (High Yield Bonds) provenant des pays industrialisés, ainsi que dans des obligations des marchés émergents.

En 2023, les marchés internationaux des capitaux ont connu des conditions difficiles : les crises géopolitiques telles que la guerre entre la Russie et l'Ukraine, qui dure depuis le 24 février 2022, la concurrence stratégique accrue entre les États-Unis et la Chine ainsi que le conflit Israël/Gaza, mais aussi l'inflation élevée et le ralentissement de la croissance économique ont d'abord sensiblement assombri l'ambiance sur les marchés. Afin de contrebalancer l'inflation ainsi que sa dynamique, de nombreuses banques centrales ont relevé sensiblement les taux d'intérêt, se détachant ainsi de la politique monétaire expansionniste qu'elles menaient depuis des années. Dans ce contexte, et compte tenu du

ralentissement de la croissance économique mondiale, les craintes d'une extension de la récession ressenties par les acteurs du marché se sont multipliées. La hausse des prix s'est toutefois sensiblement ralentie dans la plupart des pays au cours du reste de l'exercice. En conséquence, la plupart des banques centrales ont stoppé leur cycle de hausse des taux d'intérêt.

Les marchés des actions des pays industrialisés ont enregistré des hausses de cours notables au cours de l'année 2023. Les marchés des actions américains (mesurés par l'indice S&P 500), par exemple, ont enregistré de fortes hausses de cours, notamment grâce aux valeurs technologiques qui ont profité du vif intérêt suscité par l'intelligence artificielle. Le marché des actions allemand (mesuré par le DAX) a, lui-aussi, nettement progressé, favorisé entre autres par la crise du gaz qui s'est atténuée depuis le premier trimestre 2023 et par le ralentissement économique moins prononcé que prévu. En outre, le ralentissement de l'inflation dans la zone euro au cours de l'année a fait naître des attentes sur le marché quant à la fin de la hausse

des taux d'intérêt et aux baisses de ceux-ci l'année suivante. En revanche, les bourses des marchés émergents ont enregistré des hausses de cours nettement moins importantes, les marchés des actions chinois ayant même clôturé en nette baisse. Sur les marchés obligataires internationaux, la hausse des rendements s'est d'abord poursuivie au cours de la période sous revue. Les taux d'inflation élevés ainsi que le relèvement rapide des taux d'intérêt par les banques centrales pour lutter contre l'inflation ont été les principaux moteurs de cette évolution. Au quatrième trimestre 2023, les rendements obligataires ont toutefois de nouveau baissé de manière significative, compte tenu de la diminution des taux d'inflation. En fin de compte, les marchés obligataires ont connu une évolution majoritairement positive en 2023. Les obligations d'entreprises (Corporate Bonds), notamment, ont enregistré des hausses de rendement significatives, accompagnées d'un resserrement notable de leurs primes de risque.

Liquidation

Le compartiment DWS Invest II Global Total Return Fund (en liquidation) a été liquidé, avec effet au 26 octobre 2023, sur décision du conseil d'administration de la SICAV et avec l'autorisation de la Commission de surveillance luxembourgeoise du Secteur Financier (CSSF). L'émission de nouvelles actions du compartiment a été arrêtée le 15 septembre 2023. Les investisseurs pouvaient restituer leurs actions de compartiment jusqu'au 15 septembre 2023.

Informations sur les caractéristiques écologiques et/ou sociales

Les rapports sur ce produit sont conformes à l'article 8(1) du règlement (UE) 2019/2088 (règlement concernant les obligations de publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers).

La présentation des informations à publier dans les rapports réguliers sur les produits financiers au sens de l'article 8(1) du règlement (UE) 2019/2088 (règlement concernant les obligations de publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers) ainsi qu'au sens de l'article 6 du règlement (UE) 2020/852 (règlement établissant la taxonomie) se trouve après l'état du portefeuille-titres.

* Des informations détaillées supplémentaires sont présentées dans le prospectus de vente.

Comptes annuels

DWS Invest II Global Total Return Fund (en liquidation)

État de l'actif au 26 octobre 2023 (jour de référence de la liquidation)

	Montant en EUR	Part en % de l'actif du fonds
I. Éléments d'actif		
1. Avoirs bancaires	124 312 900,97	100,07
2. Autres éléments d'actif	42 712,13	0,04
II. Engagements		
1. Engagements à court terme	-20,36	0,00
2. Autres engagements	-131 200,47	-0,11
3. Engagements découlant d'opérations sur actions	-124 224 392,27	-100,00
III. Actif du fonds	0,00	0,00

De faibles différences ont pu apparaître car les pourcentages sont arrondis lors du calcul.

DWS Invest II Global Total Return Fund (en liquidation)

État du portefeuille-titres au 26 octobre 2023 (jour de référence de la liquidation)

Dénomination des titres	Unité / actions / devise	Montant nominal ou quantité	Achats / entrées pendant la période sous revue	Ventes / sorties pendant la période sous revue	Devise	Cours	Valeur boursière en EUR	Part en % de l'actif du fonds
Avoirs bancaires							124 312 900,97	100,07
Dépositaire (à échéance quotidienne)								
Avoirs en euro	EUR						124 297 076,17	100,06
Avoirs en devises autres que celles de l'UE / l'EEE								
Dollar américain	USD	16 691					15 824,80	0,01
Autres éléments d'actif							42 712,13	0,04
Droits à dividende/à distribution							6 585,18	0,01
Intérêts à recevoir							65,59	0,00
À recevoir au titre du dépassement du plafond de charges							36 012,88	0,03
Autres actifs							48,48	0,00
Total des éléments d'actif							124 355 613,10	100,11
Engagements à court terme							-20,36	0,00
Crédits en devises autres que celles de l'UE / l'EEE								
Yen japonais	JPY	-3227					-20,36	0,00
Autres engagements							-131 200,47	-0,11
Engagements découlant des coûts							-131 200,47	-0,11
Engagements découlant d'opérations sur actions							-124 224 392,27	-100,00
Total des engagements							-124 355 613,10	-100,11
Actif du fonds							0,00	0,00

De faibles différences ont pu apparaître car les pourcentages sont arrondis lors du calcul.

Un état des transactions conclues au cours de la période sous revue, dès lors qu'elles n'apparaissent plus dans l'état du portefeuille-titres, est disponible gratuitement sur demande auprès de la société de gestion.

Valeur liquidative et nombre d'actions en circulation	Unité ou devise	Valeur liquidative dans la devise correspondante
Valeur liquidative		
Classe FD	EUR	0,00
Classe ID	EUR	0,00
Classe LD	EUR	0,00
Classe RD	EUR	0,00
Classe XD	EUR	0,00
Nombre d'actions en circulation		
Classe FD	Unité	0,000
Classe ID	Unité	0,000
Classe LD	Unité	0,000
Classe RD	Unité	0,000
Classe XD	Unité	0,000

Composition du portefeuille de référence (conformément à la circulaire CSSF 11/512)

25 % BBG Global Aggregate Index en EUR, 25 % BBG Global Aggregate Index (Euro Hedged), 25 % MSCI All Country World Net TR Index, 25 % MSCI World Net EUR Hedged Index

Risque potentiel au titre du risque de marché (conformément à la circulaire CSSF 11/512)

Pourcentage minimal du risque potentiel	%	0,018
Pourcentage maximal du risque potentiel	%	88,912
Pourcentage moyen du risque potentiel	%	61,816

Les coefficients de risque ont été calculés pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 26 octobre 2023 en se basant sur la méthode de la simulation historique fondée sur des paramètres présentant un niveau de fiabilité de 99 %, une durée de détention de 10 jours et une période d'observation historique s'étendant sur douze mois. Le risque d'un portefeuille de référence sans dérivés sert de norme de valorisation. Par risque de marché, on entend le risque encouru par le fonds résultant de l'évolution la plus défavorable des cours du marché. Pour calculer le risque de marché potentiel, la Société applique l'**approche Value at Risk relative** conformément à la circulaire CSSF 11/512.

L'effet de levier moyen découlant de l'utilisation de dérivés s'élevait pendant la période sous revue à 0,3, la somme des montants nominaux des dérivés étant mise en relation avec l'actif du fonds (méthode de la valeur nominale) pour le calcul.

L'exposition sous-jacente atteinte au travers des instruments financiers dérivés conformément au point 40 a) des « orientations sur les fonds cotés et autres questions liées aux OPCVM » de l'ESMA (European Securities and Markets Authority ou Autorité européenne des marchés financiers) s'élevait, à la date du rapport et sur la base d'une détermination brute, à 0,00 euro.

DWS Invest II Global Total Return Fund (en liquidation)

Taux de change (cotation au certain)

au 26 octobre 2023 (jour de référence de la liquidation)

Yen japonais	JPY	156,635029	=	EUR	1
Dollar américain	USD	1,107000	=	EUR	1

Explications sur l'évaluation

Dans le cadre de la décision prise par le conseil d'administration de la SICAV de liquider le fonds avec effet au 26 octobre 2023, les comptes ont été établis sur la base des valeurs liquidatives, en renonçant au principe de continuité de l'exploitation. Le conseil d'administration de la SICAV, par le biais de la société de gestion, détermine les valeurs liquidatives et effectue l'évaluation des actifs du fonds.

En cas d'absence de cours de vente, sont utilisés pour déterminer le cours, des modèles d'évaluation (valeurs marchandes déduites) convenus entre la State Street Bank International GmbH, filiale du Luxembourg, en tant que Price Service Provider et la société de gestion et s'appuyant dans la mesure du possible sur les paramètres du marché. Cette méthode est soumise à un processus de contrôle permanent. Les informations sur les cours fournies par des tiers sont contrôlées quant à leur plausibilité par d'autres sources sur les prix, par des calculs modèles ou au moyen d'autres procédures adéquates.

Les actifs indiqués dans le présent rapport ne sont pas évalués à des valeurs marchandes déduites.

DWS Invest II Global Total Return Fund (en liquidation)

Compte de résultats (y compris régularisation des revenus)

pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 26 octobre 2023 (jour de référence de la liquidation)

I. Revenus	
1. Dividendes (avant retenue à la source)	EUR 1 415 225,96
2. Intérêts sur titres (avant retenue à la source)	EUR 636 589,61
3. Intérêts sur placements liquides (avant retenue à la source)	EUR 123 088,21
4. Revenus des parts de fonds de placement	EUR 213 317,50
5. Revenus des prêts de titres	EUR 23 631,24
6. Déduction de la retenue à la source à l'étranger	EUR -178 424,43
7. Autres revenus	EUR 782,02
8. Régularisation des revenus	EUR -2 234 210,11
Total des revenus	EUR 0,00
II. Dépenses	
1. Commission de gestion	EUR -232 364,07
dont :	
Commission de gestion de base	EUR -240 028,92
Revenus découlant du plafond de charges	EUR 36 012,88
Commission d'administration	EUR -28 348,03
2. Rémunération du dépositaire	EUR -10 024,75
3. Frais d'audit, juridiques et de publication	EUR -15 425,62
4. Taxe d'abonnement	EUR -8 136,26
5. Autres dépenses	EUR -26 670,93
dont :	
Rémunération liée aux revenus des prêts	EUR -7 877,08
autres	EUR -18 793,85
6. Régularisation des dépenses	EUR 292 621,63
Total des dépenses	EUR 0,00
III. Revenus ordinaires, nets	EUR 0,00
IV. Opérations de vente	
Plus-values / moins-values réalisées	EUR 1 859 010,43
Régularisation des revenus / dépenses	EUR -1 859 010,43
Résultat des opérations de vente	EUR 0,00
V. Résultat de l'exercice partiel	EUR 0,00
Total des frais sur encours – TFE (BVI)	

Le total des frais sur encours des classes d'actions s'élevait à :

classe FD 0,66 % ²⁾ ,	classe ID 0,43 % ²⁾ ,
classe LD 1,23 % ²⁾ ,	classe RD 0,20 % ²⁾

Le total des frais sur encours exprime la totalité des coûts et frais encourus (hors frais de transaction) en pourcentage de l'actif moyen du fonds en fonction de la classe d'actions considérée au cours d'un exercice.

De plus, les intérêts produits sur les opérations de prêt et d'emprunt de titres ont permis de verser une rémunération liée aux résultats s'élevant à :

classe FD 0,005 % ²⁾ ,	classe ID 0,005 % ²⁾ ,
classe LD 0,005 % ²⁾ ,	classe RD 0,005 % ²⁾

par an de l'actif moyen du fonds relatif à la classe d'actions concernée.

²⁾ Pour les classes d'actions liquidées en cours d'année, on se dispense d'une annualisation.

Frais de transaction

Les frais de transaction payés au cours de la période sous revue s'élevaient à 23 953,19 euros.

Les frais de transaction prennent en compte tous les frais comptabilisés au compte du fonds ou versés séparément pendant la période sous revue et qui sont en rapport direct avec l'achat ou la vente d'éléments d'actif. Les éventuelles taxes sur les transactions financières versées sont prises en compte dans le calcul.

Réalisation de transactions pour le compte de l'actif du fonds par le biais d'entreprises étroitement liées (sur la base de participations significatives du groupe Deutsche Bank)

La part des transactions exécutées pendant la période sous revue, pour le compte de l'actif du fonds, par des courtiers qui sont des entreprises et des personnes étroitement liées (part de 5 % et plus) a représenté 0,04 % du total des transactions. Cette part s'est élevée au total à 300 480,00 euros.

Évolution de l'actif du fonds

2023

I. Valeur de l'actif du fonds au début de l'exercice partiel		EUR	120 240 445,64
1. Distribution pour l'exercice précédent	EUR	-2 155 974,27	
2. Décaissement (net)	EUR	-123 481 808,26	
3. Régularisation des revenus / dépenses	EUR	3 797 152,57	
4. Plus-values / moins-values réalisées	EUR	0,00	
5. Variation nette des plus-values / moins-values non réalisées	EUR	1 600 184,32	
II. Valeur de l'actif du fonds en fin d'exercice partiel	EUR	0,00	

Composition des plus-values / moins-values

2023

Plus-values / moins-values réalisées (y compris régularisation des revenus)		EUR	0,00
<u>sur :</u>			
Opérations sur valeurs mobilières	EUR	2 739 240,30	
Opérations de change (à terme)	EUR	-179 445,14	
Dérivés et autres instruments financiers à terme ¹⁾	EUR	-700 784,73	
Régularisation des revenus / dépenses	EUR	-1 859 010,43	

¹⁾ Cette position peut comprendre des contrats d'option ou des opérations d'échange (swaps) et / ou des opérations sur warrants ou sur dérivés de crédit.

Évolution comparée de l'actif du fonds et de la valeur liquidative sur 3 ans

Actif du fonds en fin d'exercice (partiel)		EUR	-
26 octobre 2023 (jour de référence de la liquidation)	EUR	-	
2022	EUR	120 240 445,64	
2021	EUR	111 453 182,71	
Valeur liquidative en fin d'exercice (partiel)		EUR	-
26 octobre 2023 (jour de référence de la liquidation)			
Classe FD	EUR	-	
Classe ID	EUR	-	
Classe LD	EUR	-	
Classe RD	EUR	-	
Classe XD	EUR	-	
2022	EUR	100,26	
Classe FD	EUR	100,63	
Classe ID	EUR	99,05	
Classe LD	EUR	102,10	
Classe RD	EUR	-	
Classe XD	EUR	-	
2021	EUR	109,45	
Classe FD	EUR	109,87	
Classe ID	EUR	108,12	
Classe LD	EUR	111,45	
Classe RD	EUR	111,45	
Classe XD	EUR	111,78	

DWS Invest II SICAV – 31 décembre 2023

Composition de l'actif consolidé du fonds au 31 décembre 2023

	DWS Invest II SICAV		DWS Invest II ESG European Top Dividend EUR	DWS Invest II ESG US Top Dividend EUR
	EUR *			
	Consolidé	Part en % de l'actif du fonds		
Actifs				
Total du portefeuille-titres	1 110 102 388,90	97,08	356 599 137,39	410 611 631,25
Dérivés sur devises	87 647,21	0,01	10 521,32	77 125,89
Avoirs bancaires	33 672 968,62	2,94	14 414 581,99	5 041 347,73
Autres éléments d'actif	1 431 645,82	0,13	564 129,36	667 294,61
À recevoir au titre d'opérations sur actions	359 288,00	0,03	51 555,37	49 189,92
Total des éléments d'actif **	1 145 653 938,55	100,19	371 639 925,43	416 446 589,40
Engagements				
Autres engagements	-1 918 852,80	-0,17	-658 448,70	-666 967,18
Engagements découlant d'opérations sur actions	-249 293,82	-0,02	-174 429,84	-38 172,14
Total des engagements **	-2 168 146,62	-0,19	-832 878,54	-705 139,32
Actif du fonds	1 143 485 791,93	100,00	370 807 046,89	415 741 450,08

* L'actif du fonds consolidé, le compte de résultats consolidé ainsi que l'évolution de l'actif du fonds consolidé correspondent à la somme des résultats de chaque compartiment. En cas de placement au sein des compartiments (pour lesquels un compartiment investit dans un autre compartiment du même fonds à compartiments), les comptes respectifs du fonds n'ont pas fait l'objet d'une élimination à des fins de représentation consolidée.

** En cas de dérivés ou d'opérations à terme, le montant inscrit sous « Total des éléments d'actif » prend en compte le surdimensionnement net positif des positions soldées au sein de la même catégorie de produits, alors que les surdimensionnements négatifs sont consignés sous « Total des engagements ».

¹⁾ Le compartiment a été liquidé le 12 décembre 2023.

DWS Invest II
Global Equity High
Conviction Fund
EUR

342 891 620,26
0,00
14 217 038,90
200 221,85
258.542,71
357.567 423,72
-593 436,92
-36 691,84
-630 128,76
356 937 294,96

DWS Invest II SICAV – 31 décembre 2023

Comptes de résultats consolidés pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023 (y compris régularisation des revenus)

	DWS Invest II SICAV EUR *	DWS Invest II ESG European Top Dividend EUR	DWS Invest II ESG US Top Dividend EUR
	Consolidé		
Revenus			
Dividendes (avant retenue à la source)	31 675 211,52	14 911 827,69	11 193 120,98
Intérêts sur titres (avant retenue à la source)	1 699 361,14	989,63	113,24
Revenus des opérations d'échange (swaps)	0,00	0,00	0,00
Intérêts sur placements liquides (avant retenue à la source)	1 405 034,41	231 033,26	573 064,42
Revenus des parts de fonds de placement	0,00	0,00	0,00
Revenus des prêts de titres	3 404,35	2 646,44	0,00
Déduction de la retenue à la source à l'étranger	-5 493 196,18	-1 375 498,70	-3 183 051,12
Autres revenus	1 144,83	983,90	0,00
Total des revenus	29 290 960,07	13 771 982,22	8 583 247,52
Dépenses			
Intérêts d'emprunts et rendements négatifs de placement	0,00	0,00	0,00
Commission de gestion	-15 152 694,30	-5 270 989,47	-5 305 232,05
Rémunération du dépositaire	-164 380,05	-46 255,51	-38 916,68
Frais d'audit, juridiques et de publication	-154 002,21	-45 821,85	-44 315,37
Taxe d'abonnement	-575 441,36	-182 438,71	-198 434,71
Autres dépenses	-382 102,58	-108 372,67	-123 927,84
Total des dépenses	-16 428 620,50	-5 653 878,21	-5 710 826,65
Revenus ordinaires, nets	12 862 339,57	8 118 104,01	2 872 420,87
Opérations de vente			
Plus-values / moins-values réalisées	44 407 087,76	6 628 135,66	22 115 144,43
Résultat des opérations de vente	44 407 087,76	6 628 135,66	22 115 144,43
Résultat de l'exercice	57 269 427,33	14 746 239,67	24 987 565,30

* L'actif du fonds consolidé, le compte de résultats consolidé ainsi que l'évolution de l'actif du fonds consolidé correspondent à la somme des résultats de chaque compartiment. En cas de placement au sein des compartiments (pour lesquels un compartiment investit dans un autre compartiment du même fonds à compartiments), les comptes respectifs du fonds n'ont pas fait l'objet d'une élimination à des fins de représentation consolidée.

Afin de consolider le compartiment liquidé, l'inscription des montants du compte de résultats de chacun des postes du compte de résultats a été modifiée à des fins de comparaison, contrairement à la représentation séparée du compte de résultats sous la forme d'une inscription séparée du montant total, en faveur d'une affectation des composants correspondants du compte de résultats au niveau des postes correspondants du compte de résultats.

¹⁾ Le compartiment a été liquidé le 12 décembre 2023.

²⁾ Le compartiment a été liquidé le 26 octobre 2023.

DWS Invest II Euro Bonds Conservative (en liquidation) ¹⁾ EUR	DWS Invest II Global Equity High Conviction Fund EUR	DWS Invest II Global Total Return Fund (en liquidation) ²⁾ EUR
0,00	5.570 262,85	0,00
1 698 258,27	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00
111 258,30	489 678,43	0,00
0,00	0,00	0,00
0,00	757,91	0,00
1 139,87	-935 786,23	0,00
30,38	130,55	0,00
1 810 686,82	5 125 043,51	0,00
0,00	0,00	0,00
-118.524,40	-4 457 948,38	0,00
-13 404,47	-65 803,39	0,00
-10 974,27	-52 890,72	0,00
-22 452,89	-172 115,05	0,00
-18 949,42	-130 852,65	0,00
-184 305,45	-4 879 610,19	0,00
1 626 381,37	245 433,32	0,00
220 773,03	15 443 034,64	0,00
220 773,03	15 443 034,64	0,00
1 847 154,40	15 688 467,96	0,00

DWS Invest II SICAV – 31 décembre 2023

Évolution consolidée de l'actif du fonds pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023

	DWS Invest II SICAV EUR *	DWS Invest II ESG European Top Dividend EUR	DWS Invest II ESG US Top Dividend EUR
	Consolidé		
Valeur de l'actif du fonds au début de l'exercice	1 094 130,547,39	313 434 810,58	392 308 939,15
Distribution pour l'exercice précédent / distribution intermédiaire	-17 457 040,07	-10 679 905,64	-4.512 268,99
Encaissement / décaissement (net)	-34 136 285,82	41 696 898,96	13.574.544,54
Régularisation des revenus / dépenses	1 486 719,15	177 763,60	497 677,88
Revenus ordinaires, nets	12 862 339,57	8 118 104,01	2 872 420,87
Plus-values / moins-values réalisées	44 407 087,76	6 628 135,66	22 115 144,43
Variation nette des plus-values / moins-values non réalisées	42 192 423,95	11 431 239,72	-11 115 007,80
Valeur de l'actif du fonds en fin d'exercice	1 143 485 791,93	370 807 046,89	415 741 450,08

* L'actif du fonds consolidé, le compte de résultats consolidé ainsi que l'évolution de l'actif du fonds consolidé correspondent à la somme des résultats de chaque compartiment. En cas de placement au sein des compartiments (pour lesquels un compartiment investit dans un autre compartiment du même fonds à compartiments), les comptes respectifs du fonds n'ont pas fait l'objet d'une élimination à des fins de représentation consolidée.

¹⁾ Le compartiment a été liquidé le 12 décembre 2023.

²⁾ Le compartiment a été liquidé le 26 octobre 2023.

DWS Invest II Euro Bonds Conservative (en liquidation) ¹⁾ EUR	DWS Invest II Global Equity High Conviction Fund EUR	DWS Invest II Global Total Return Fund (en liquidation) ²⁾ EUR
64.568.570,28	203.577 781,74	120 240 445,64
0,00	-108 891,17	-2 155 974,27
-66 659 950,78	100 734 029,72	-123 481 808,26
164 888,44	-3 150 763,34	3 797 152,57
1 626 381,37	245 433,32	0,00
220 773,03	15 443 034,64	0,00
79 337,66	40 196 670,05	1 600 184,32
0,00	356 937 294,96	0,00

Après sa vérification, KPMG a émis une opinion sans réserve sur le rapport annuel complet. Voici la traduction du rapport du réviseur d'entreprises agréé (opinion d'audit) :

KPMG Audit S.à r.l.
39, Avenue John F. Kennedy
1855 Luxembourg, Luxembourg

Tel : +352 22 51 51 1
Fax : +352 22 51 71
E-mail : info@kpmg.lu
Internet : www.kpmg.lu

**À l'attention des actionnaires de
DWS Invest II SICAV
2, Boulevard Konrad Adenauer
1115 Luxembourg, Luxembourg**

RAPPORT DU RÉVISEUR D'ENTREPRISES AGRÉÉ

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société DWS Invest II SICAV et de chacun de ses compartiments (« le fonds ») qui comprennent l'état de l'actif, y compris celui du portefeuille-titres et des autres valeurs du patrimoine au 31 décembre 2023, du compte de résultats et de l'évolution de l'actif du fonds pour l'exercice terminant à cette date, ainsi que d'autres informations explicatives, y compris une synthèse des méthodes de reddition des comptes significatives.

Selon notre appréciation, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du fonds DWS Invest II SICAV et de chacun de ses compartiments au 31 décembre 2023, ainsi que du résultat de ses opérations et des changements de l'actif du fonds pour l'exercice terminant à cette date conformément aux prescriptions légales et réglementaires relatives à l'établissement des comptes annuels en vigueur au Luxembourg.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi relative à la profession de l'audit (« loi du 23 juillet 2016 ») et selon les Normes Internationales d'Audit (« ISA ») adoptées par la « Commission de Surveillance du Secteur Financier » (« CSSF ») pour le Luxembourg. Notre responsabilité conformément à la loi du 23 juillet 2016 et aux normes ISA, telles qu'adoptées au Luxembourg par la CSSF, est décrite plus en détail dans le paragraphe intitulé « Responsabilité du réviseur d'entreprises agréé » en matière d'audit des comptes annuels. Nous avons également agi en toute indépendance et au mieux des intérêts du fonds, conformément au « Code International de Déontologie pour les Experts-Comptables, y compris les normes internationales d'indépendance », publié par le Conseil des normes internationales de déontologie comptable (« Code IESBA ») et adopté par la CSSF pour le Luxembourg, ainsi que conformément aux lignes de conduite de la profession que nous avons respectées dans le cadre de notre audit. En outre, nous avons rempli toutes les autres obligations de la profession conformément à ces lignes de conduite. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au conseil d'administration du fonds. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les comptes annuels et notre rapport du réviseur d'entreprises agréé relatif à ces comptes annuels.

Notre opinion sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous ne donnons aucune garantie d'aucune sorte sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les comptes annuels ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent être mal présentées. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilité du conseil d'administration du fonds

Le conseil d'administration du fonds est responsable de l'établissement et de la présentation d'ensemble correcte des comptes annuels conformément aux lois et aux règlements en vigueur au Luxembourg en la matière et des contrôles qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement et la présentation des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, intentionnelles ou non intentionnelles.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le conseil d'administration du fonds est responsable de l'appréciation de la capacité du fonds et de chacun de ses compartiments en matière de poursuite de ses activités et – si cela est pertinent – de la présentation d'informations relatives à la poursuite de ses activités, et d'utiliser l'hypothèse de cette continuation comme base de reddition des comptes, dans la mesure où il n'envisage pas de liquider le fonds ou certains de ses compartiments, de suspendre les activités ou n'a pas d'autre alternative que de procéder ainsi.

Responsabilité du réviseur d'entreprises agréé en matière d'audit des comptes annuels

L'objectif de notre audit est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, intentionnelles ou non intentionnelles, et à établir le rapport du réviseur d'entreprises agréé dans lequel nous exprimons notre opinion d'audit. Une assurance raisonnable correspond à un haut niveau d'assurance mais ne constitue pas la garantie qu'un audit conformément à la loi du 23 juillet 2016 et selon les ISA adoptées par la CSSF pour le Luxembourg, révèle toujours la présence d'une anomalie significative, si elle existe. Des anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsque l'on est en droit de supposer que, dans leur ensemble ou de manière individuelle, elles ont un effet sur les décisions économiques prises par les parties prenantes sur la base des comptes annuels.

Dans le cadre de notre audit conformément à la loi du 23 juillet 2016 et selon les ISA adoptées par la CSSF pour le Luxembourg, nous exerçons notre pouvoir discrétionnaire et gardons une attitude critique.

Par ailleurs :

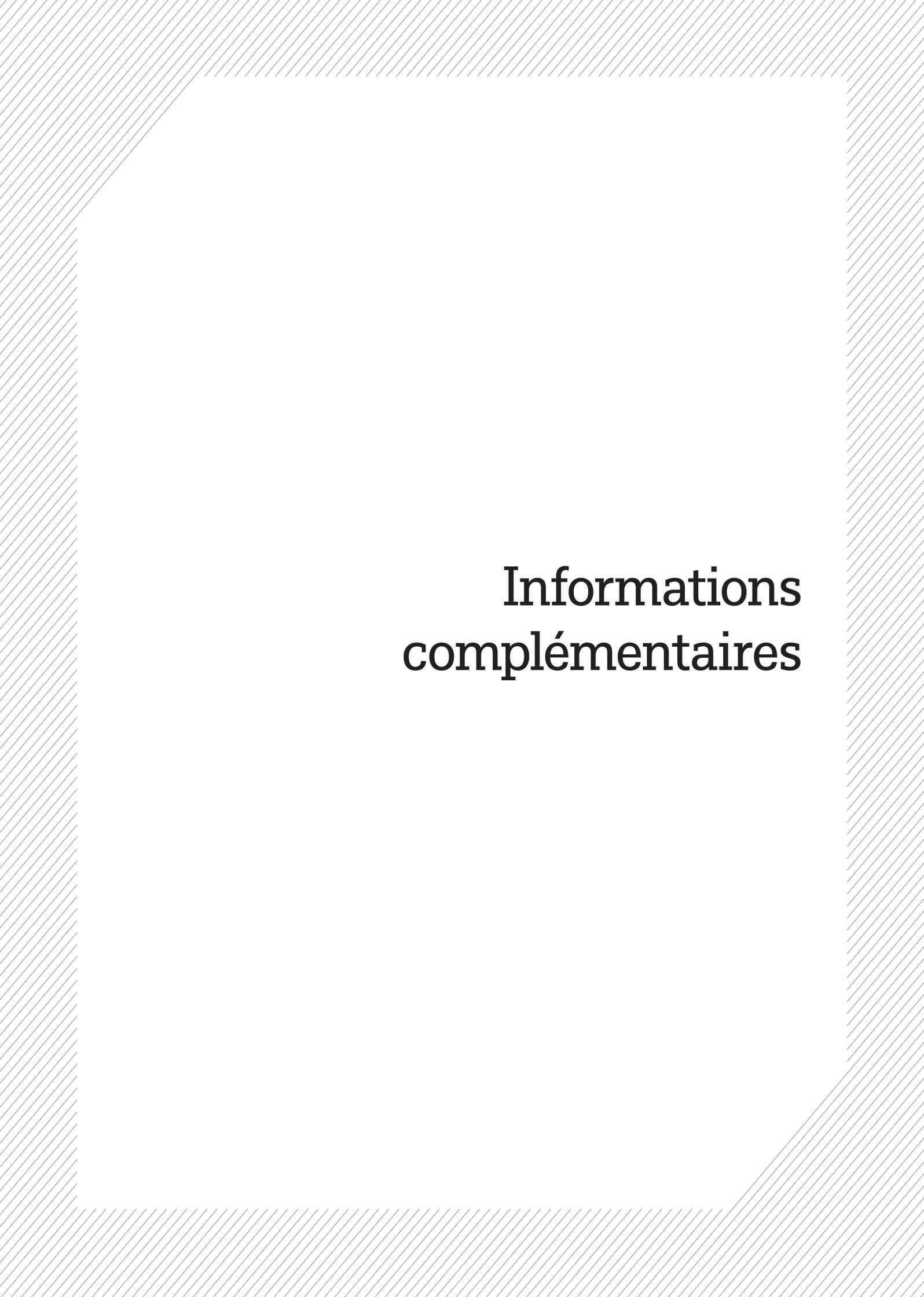
- Nous identifions et évaluons le risque que les comptes annuels contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, nous définissons et réalisons des actions d'audit en réponse à ce risque et recueillons des éléments probants suffisamment pertinents pour fonder notre opinion. Le risque que des anomalies significatives ne soient pas révélées est plus élevé en cas de fraudes qu'en cas d'erreurs car les fraudes peuvent être dues à une association illégale, à des falsifications, omissions intentionnelles d'éléments, informations trompeuses et manipulation dans le cadre des contrôles internes.
- Nous favorisons la compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit du rapport annuel afin de planifier des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion d'audit sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds.
- Nous apprécions l'adéquation des méthodes comptables appliquées par le conseil d'administration du fonds, des estimations comptables faites et des informations fournies en annexe.
- Sur la base de l'adéquation de l'application du principe de continuation des activités comme base de reddition des comptes par le conseil d'administration du fonds ainsi que sur celle des éléments probants recueillis, nous déduisons s'il subsiste une incertitude significative concernant des événements et circonstances qui pourraient mettre en doute la capacité du fonds ou d'un de ses compartiments à poursuivre ses activités. Si nous sommes amenés à conclure qu'une telle incertitude subsiste, nous sommes tenus de mentionner dans le rapport du réviseur d'entreprises agréé les informations explicatives afférentes concernant les comptes annuels ou de modifier notre opinion d'audit, si les informations ne sont pas adéquates. Ces conclusions sont fondées sur les éléments probants recueillis à la date du rapport du réviseur d'entreprises agréé. Toutefois, des événements ou circonstances futurs peuvent conduire à ce que le fonds ou certains de ses compartiments ne puissent plus poursuivre les activités.
- Nous évaluons l'établissement et la présentation d'ensemble des comptes annuels ainsi que leur contenu, y compris les informations fournies en annexe, et apprécions si l'ensemble reflète correctement les opérations et événements sous-jacents.

Nous communiquons aux personnes constituant le gouvernement d'entreprise l'étendue et la durée prévues de l'audit, entre autres, ainsi que des constatations significatives, y compris les faiblesses inhérentes au système de contrôle interne que nous identifions dans ce cadre.

Luxembourg, le 17 avril 2024

KPMG Audit S.à r.l.
Cabinet de révision agréé

Pia Schanz



Informations complémentaires

Rémunérations et participations des membres du conseil d'administration

Rémunérations et participations des membres du conseil d'administration au titre de l'exercice clôturé le 31 décembre 2022

Après accord des actionnaires de la société lors de l'Assemblée générale du 26 avril 2023, la rémunération annuelle du membre indépendant du conseil d'administration a été approuvée sur la base du nombre de compartiments à la fin de l'exercice de la société. Le membre indépendant du conseil d'administration a perçu une rémunération de 10 000 euros au titre de l'exercice clôturé le 31 décembre 2022.

La rémunération des membres indépendants du conseil d'administration est versée par la société de gestion.

Aux fins de clarification : les membres non indépendants du conseil d'administration ne perçoivent ni rémunération en leur qualité de membres du conseil d'administration ni autres prestations en nature de la part de la société ou de la société de gestion.

Rémunérations et participations des membres du conseil d'administration au titre de l'exercice clôturé le 31 décembre 2023

Lors de l'Assemblée générale des actionnaires de la société qui s'est tenue le 24 avril 2024, la rémunération annuelle du membre indépendant et du membre externe du conseil d'administration au titre de l'exercice clôturé le 31 décembre 2023 a été approuvée. Le montant prévu de la rémunération du membre indépendant du conseil d'administration est de 10 000 euros sur la base du nombre de compartiments à la fin de l'exercice clôturé le 31 décembre 2023. Le montant prévu de la rémunération du membre externe du conseil d'administration est de 5 000 euros sur la base du nombre de compartiments à la fin de l'exercice clôturé le 31 décembre 2023.

La rémunération des membres indépendants et externes du conseil d'administration est versée par la société de gestion.

Aux fins de clarification : les membres non indépendants du conseil d'administration ne perçoivent ni rémunération en leur qualité de membres du conseil d'administration ni autres prestations en nature de la part de la société ou de la société de gestion.

Informations sur la rémunération des collaborateurs

DWS Investment S.A. (« la Société ») est une filiale de DWS Group GmbH & Co. KGaA (« DWS KGaA »). En ce qui concerne la structure de son système de rémunération, la Société est soumise aux exigences réglementaires de la cinquième directive relative aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières (« directive OPCVM V ») et de la directive relative aux gestionnaires de fonds de placement alternatifs (« directive AIFMD ») ainsi qu'aux lignes directrices de l'Autorité européenne des marchés financiers (« lignes directrices ESMA ») en matière de bonnes politiques de rémunération.

Politique de rémunération et gouvernance

La politique de rémunération en vigueur à l'échelle du groupe, que la société DWS KGaA a établie pour elle-même et toutes ses filiales (désignées collectivement « le groupe DWS » ou « le groupe »), s'applique à la Société.

Conformément à la structure du groupe, il a été mis en place des comités garants de l'adéquation du système de rémunération ainsi que du respect des exigences réglementaires relatives à la rémunération et compétents pour ce qui est de l'examen de cette dernière.

Ainsi, sous l'égide de la direction de DWS KGaA, le comité de rémunération de DWS (DWS Compensation Committee) a été chargé d'élaborer et de concevoir des principes de rémunération durables, de formuler des recommandations sur la rémunération globale et d'assurer une gouvernance et un contrôle appropriés en matière de rémunération et d'avantages complémentaires pour le groupe.

Le comité de rémunération a en outre été mis en place pour assister le conseil de surveillance de DWS KGaA dans le contrôle de l'adéquation de la structure du système de rémunération destiné à tous les collaborateurs du groupe. À cet effet, il est tenu compte de l'alignement de la stratégie de rémunération avec la stratégie commerciale et de gestion des risques ainsi que de l'impact du système de rémunération sur la gestion des risques, du capital et des liquidités à l'échelle du groupe.

Dans le cadre de l'examen interne annuel au niveau du groupe, il a été déterminé que la structure du système de rémunération est adéquate et qu'il n'existe aucune irrégularité significative.

Structure de rémunération

La rémunération des collaborateurs se compose de la rémunération fixe et de la rémunération variable.

La rémunération fixe rétribue les collaborateurs selon leur qualification, leur expérience et leurs compétences ainsi que selon les exigences, l'importance et l'étendue de leur fonction.

La rémunération variable reflète la performance au niveau du groupe et du secteur d'activité ainsi qu'au niveau individuel. En principe, la rémunération variable est composée de deux éléments – la composante DWS et la composante individuelle.

La composante DWS est déterminée sur la base de la réalisation des objectifs selon d'importants ratios de performance au niveau du groupe. Pour l'exercice 2023, ces ratios de performance étaient les suivants : le ratio coûts/revenus ajusté, les apports nets de fonds et les critères ESG.

La composante individuelle de la rémunération variable prend en compte de nombreux facteurs financiers et non financiers, la proportionnalité au sein du groupe de référence et des critères de rétention des collaborateurs. En cas de contributions négatives au résultat ou de fautes, la rémunération variable peut être réduite en conséquence ou supprimée complètement. Elle n'est en principe accordée et versée que si cela est financièrement viable pour le groupe. Il n'existe aucune garantie pour que la relation de travail en cours donne lieu à une rémunération variable. La rémunération variable n'est garantie que pour les nouvelles embauches dans une mesure très limitée et se limite à la première année de travail.

La stratégie de rémunération consiste à atteindre un équilibre satisfaisant entre la rémunération fixe et la rémunération variable. De ce fait, la rémunération des collaborateurs est alignée avec les intérêts des clients, des investisseurs et des actionnaires. Parallèlement, la stratégie de rémunération veille à ce que la rémunération fixe représente un pourcentage suffisamment élevé de la rémunération globale afin de garantir une flexibilité totale au groupe en matière de rémunération variable.

Détermination de la rémunération variable et ajustement des risques adéquat

Le montant total de la rémunération variable est assujéti à des mesures d'ajustement des risques adéquates, dont des ajustements ex ante et ex post. Les méthodes fiables utilisées doivent veiller à ce que la détermination de la rémunération variable reflète la performance ajustée au risque ainsi que le capital et les liquidités du groupe.

L'évaluation de la performance des secteurs d'activités repose sur de nombreux critères. La performance est évaluée selon des objectifs financiers et non financiers sur la base de Balanced Scorecards. La répartition de la rémunération variable entre les secteurs d'infrastructures et les fonctions de contrôle en particulier dépend du résultat global du groupe, et non des résultats des secteurs d'activités contrôlés par celles-ci.

Les principes régissant la détermination de la rémunération variable s'appliquent au niveau des collaborateurs individuels. Ces principes contiennent des informations sur les facteurs et les mesures qui doivent être pris en compte dans les décisions relatives à la rémunération variable individuelle. En font partie, notamment, les rendements de placements, la fidélisation de la clientèle, les considérations à propos de la culture d'entreprise ainsi que les formulations d'objectifs et évaluations des performances dans le cadre de l'approche « Performance globale ». De plus, des indications données par les fonctions de contrôle et les mesures disciplinaires ainsi que leur influence sur la rémunération variable sont prises en compte.

Rémunération durable

La durabilité et les risques liés à la durabilité font partie intégrante de la détermination de la rémunération variable. En conséquence, la politique de rémunération de DWS est en accord avec les critères de durabilité applicables au groupe. Le groupe DWS crée ainsi des incitations comportementales qui favorisent à la fois les intérêts des investisseurs et le succès à long terme de l'entreprise. Les facteurs de durabilité pertinents sont régulièrement examinés et intégrés dans la conception de la structure de rémunération.

Rémunération pour l'année 2023

Le comité de rémunération de DWS (DWS Compensation Committee) a vérifié la viabilité de la rémunération variable pour 2023 et déterminé que la dotation en fonds propres et en liquidités du groupe est nettement supérieure aux exigences minimales réglementaires et au seuil de tolérance au risque interne.

Dans le cadre de la rémunération variable octroyée en mars 2024 au titre de l'exercice 2023, la composante DWS a été attribuée sur la base de l'évaluation des ratios de performance définis. Pour 2023, la direction a fixé à 82,5 % le taux de redistribution de la composante DWS.

Système de rémunération des preneurs de risques

La Société a identifié les preneurs de risques selon les exigences réglementaires. Le processus d'identification, qui a été réalisé conformément aux principes du groupe, repose sur une évaluation de l'influence qu'exercent les catégories de collaborateurs suivantes sur le profil de risque de la Société ou d'un fonds géré par celle-ci : (a) direction/direction générale, (b) gestionnaire de portefeuille/des placements, (c) fonctions de contrôle, (d) collaborateurs occupant des postes de direction dans l'administration, le marketing et les ressources humaines, (e) autres collaborateurs (preneurs de risques) ayant une influence significative, (f) autres collaborateurs au même niveau de rémunération que les autres preneurs de risques, dont l'activité a une influence sur le profil de risque de la Société ou du groupe.

Au moins 40 % de la rémunération variable des preneurs de risques sont attribués en différé. En outre, pour les principaux experts en placement, au moins 50 % de la part versée directement et de la part différée sont attribués sous la forme d'actions ou d'instruments basés sur des fonds du groupe DWS. Toutes les composantes différées sont soumises à certaines conditions de performance et d'ajustement afin d'assurer un ajustement adéquat des risques ex post. Si le montant de la rémunération variable est inférieur à 50 000 euros, les preneurs de risques reçoivent la totalité de leur rémunération variable en espèces et sans report.

Synthèse des informations sur les rémunérations de la Société au titre de l'exercice 2023 ¹⁾

Effectifs en moyenne annuelle (nombre de personnes)	99	
Rémunération globale ²⁾	15 739 813	EUR
Rémunération fixe	12 528 700	EUR
Rémunération variable	3 211 113	EUR
dont : intéressement différé	0	EUR
Rémunération globale de la direction générale ³⁾	1 476 953	EUR
Rémunération globale des autres preneurs de risques ⁴⁾	0	EUR
Rémunération globale des collaborateurs assumant des fonctions de contrôle	2 077 858	EUR

¹⁾ Les informations sur la rémunération des délégués auxquels la Société a confié les activités de gestion du portefeuille ou des risques par la Société ne sont pas incluses dans le tableau.

²⁾ Eu égard aux différentes composantes de rémunération conformément aux définitions énoncées dans les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers « ESMA », qui comprennent les paiements ou prestations en espèces (notamment l'argent liquide, les parts, warrants, cotisations de retraite) ou les prestations directes ou indirectes en espèces (notamment les avantages accessoires ou indemnités spéciales pour des véhicules, téléphones mobiles, etc.).

³⁾ La « direction générale » comprend uniquement les membres du directoire de la Société. Le membre du directoire répond à la définition de cadres dirigeants de la Société. Aucun autre cadre dirigeant n'a été identifié en dehors des membres du directoire.

⁴⁾ Les preneurs de risques identifiés exerçant des fonctions de contrôle figurent sur la ligne « Collaborateurs assumant des fonctions de contrôle ».

DWS Invest II ESG European Top Dividend

Données en vertu du règlement européen (UE) 2015/2365 relatif à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation et modifiant le règlement européen (UE) 648/2012 – Carte d'identification conformément aux dispositions de l'article A

	Prêts de titres	Opérations de pension	Total Return Swaps
Données dans la devise du fonds			
1. Éléments d'actif utilisés			
absolu	-	-	-
en % de l'actif du fonds	-	-	-
2. Les 10 principales contreparties			
1. Nom			
Volume brut des opérations ouvertes			
État du siège			
2. Nom			
Volume brut des opérations ouvertes			
État du siège			
3. Nom			
Volume brut des opérations ouvertes			
État du siège			
4. Nom			
Volume brut des opérations ouvertes			
État du siège			
5. Nom			
Volume brut des opérations ouvertes			
État du siège			
6. Nom			
Volume brut des opérations ouvertes			
État du siège			
7. Nom			
Volume brut des opérations ouvertes			
État du siège			
8. Nom			
Volume brut des opérations ouvertes			
État du siège			

DWS Invest II ESG European Top Dividend

9. Nom			
Volume brut des opérations ouvertes			
État du siège			

10. Nom			
Volume brut des opérations ouvertes			
État du siège			

3. Type(s) de liquidation et de clearing

(par ex. bilatéral, trilatéral, contrepartie centrale)	bilatéral	-	-
--	-----------	---	---

4. Opérations ventilées par durée résiduelle (montants absolus)

Moins d'1 jour	-	-	-
Entre 1 jour et 1 semaine	-	-	-
Entre 1 semaine et 1 mois	-	-	-
Entre 1 et 3 mois	-	-	-
Entre 3 mois et 1 an	-	-	-
Plus d'1 an	-	-	-
à durée indéterminée	-	-	-

5. Type(s) et qualité(s) des garanties reçues

Type(s) :			
Avoirs bancaires	-	-	-
Obligations	-	-	-
Actions	-	-	-
Autre(s)	-	-	-

Qualité(s) :			
Des garanties sont fournies au fonds – dès lors que des opérations de pension ou des opérations de gré à gré sur produits dérivés (hors opérations à terme sur devises) sont conclues – dans une des formes suivantes :			
– actifs liquides tels que liquidités, dépôts bancaires à court terme, instruments du marché monétaire au sens de la directive 2007/16/CE du 19 mars 2007, lettres de crédit et garanties à première demande émises par des établissements de crédit de premier ordre non liés à la contrepartie, ou obligations émises par un État membre de l'OCDE, par ses collectivités publiques ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondial, quelle que soit leur échéance résiduelle ;			
– parts d'un organisme de placement collectif (désigné ci-après par « OPC ») investissant dans des instruments du marché monétaire, calculant une valeur d'inventaire nette quotidienne et disposant d'une notation de type AAA ou équivalente ;			
– parts d'un OPCVM investissant essentiellement dans les obligations / actions mentionnées dans les deux tirets suivants ;			
– obligations, quelle que soit leur échéance résiduelle, présentant une notation minimale Investment Grade ;			
– actions autorisées ou négociées sur un marché réglementé d'un État membre de l'Union européenne ou autorisées ou négociées sur une place boursière d'un État membre de l'OCDE, dans la mesure où ces actions sont intégrées dans un indice important.			
La société de gestion se réserve le droit de restreindre l'admissibilité des garanties susmentionnées.			
Par ailleurs, dans des cas exceptionnels, la société de gestion se réserve le droit de s'écarter des critères susmentionnés.			
Pour de plus amples informations sur les exigences de garantie, se reporter au prospectus de vente du fonds.			

DWS Invest II ESG European Top Dividend

6. Devise(s) des garanties reçues			
Devise(s) :	-	-	-

7. Garanties ventilées par durée résiduelle (montants absolus)			
Moins d'1 jour	-	-	-
Entre 1 jour et 1 semaine	-	-	-
Entre 1 semaine et 1 mois	-	-	-
Entre 1 et 3 mois	-	-	-
Entre 3 mois et 1 an	-	-	-
Plus d'1 an	-	-	-
à durée indéterminée	-	-	-

8. Parts des revenus et coûts (avant régularisation des revenus)			
Part des revenus du fonds			
absolu	1752,42	-	-
en % des revenus bruts	67,00 %	-	-
Part des coûts du fonds	-	-	-

Part des revenus de la société de gestion			
absolu	876,21	-	-
en % des revenus bruts	33,00 %	-	-
Part des coûts de la société de gestion	-	-	-

Part des revenus de tiers			
absolu	-	-	-
en % des revenus bruts	-	-	-
Part des coûts de tiers	-	-	-

Dans la mesure où le fonds / compartiment a réalisé des opérations de prêt et d'emprunt de titres, il verse 33 % des revenus bruts de ces opérations de prêt et d'emprunt de titres à titre de droits et commissions à la société de gestion et retient 67 % des revenus bruts de ces opérations. Sur ces 33 %, la société de gestion retient 5 % pour ses propres activités de coordination et de surveillance et verse les frais directs (par exemple, les frais de transaction et les frais de gestion de garanties) à des fournisseurs de services externes. Le solde (déduction faite des frais de la société de gestion et des frais directs) est versé à DWS Investment GmbH pour le soutien apporté à la société de gestion dans le cadre du montage, de la préparation et de la réalisation d'opérations de prêt et d'emprunt de titres.

Concernant les simples opérations de pension (dans la mesure où elles sont autorisées), c'est-à-dire les opérations qui ne servent pas à l'investissement de garanties en espèces reçues dans le cadre d'une opération de prêt et d'emprunt de titres ou d'une opération de pension, le fonds / compartiment retient 100 % des revenus bruts, déduction faite des frais de transaction qu'il verse à titre de frais directs à un fournisseur de services externe.

La société de gestion est une société liée de DWS Investment GmbH.

Dans la mesure où le fonds / compartiment a réalisé des opérations de pension, il ne s'agit actuellement dans ce cas que de simples opérations de pension, et non d'autres types d'opérations de pension. S'il convient de faire usage de la possibilité d'utiliser d'autres types d'opérations de pension, le prospectus de vente sera modifié en conséquence. Le fonds / compartiment versera alors jusqu'à 33 % des revenus bruts des opérations de pension à titre de droits et commissions à la société de gestion et retiendra au moins 67 % des revenus bruts de ces opérations. Sur ces 33 % au maximum, la société de gestion retiendra 5 % pour ses propres activités de coordination et de surveillance et versera les frais directs (par exemple, les frais de transaction et les frais de gestion de garanties) à des fournisseurs de services externes. Le solde (déduction faite des frais de la société de gestion et des frais directs) sera versé à DWS Investment GmbH pour le soutien apporté à la société de gestion dans le cadre du montage, de la préparation et de la réalisation d'opérations de pension.

9. Revenus attribuables au fonds, tirés du réinvestissement de garanties en espèces, en fonction de la totalité des opérations de financement sur titres et des Total Return Swaps			
absolu			-

DWS Invest II ESG European Top Dividend

10. Titres prêtés en % de l'ensemble des éléments d'actif du fonds pouvant être transférés

Total	-
Part	-

11. Les 10 principaux émetteurs, en fonction de la totalité des opérations de financement sur titres et des Total Return Swaps

1. Nom			
Volume des garanties reçues (absolu)			
2. Nom			
Volume des garanties reçues (absolu)			
3. Nom			
Volume des garanties reçues (absolu)			
4. Nom			
Volume des garanties reçues (absolu)			
5. Nom			
Volume des garanties reçues (absolu)			
6. Nom			
Volume des garanties reçues (absolu)			
7. Nom			
Volume des garanties reçues (absolu)			
8. Nom			
Volume des garanties reçues (absolu)			
9. Nom			
Volume des garanties reçues (absolu)			
10. Nom			
Volume des garanties reçues (absolu)			

12. Garanties réinvesties en % des garanties reçues, en fonction de la totalité des opérations de financement sur titres et des Total Return Swaps

Part	-
------	---

DWS Invest II ESG European Top Dividend

13. Type de garde de garanties émises dans le cadre des opérations de financement sur titres et des Total Return Swaps (en % de toutes les garanties émises dans le cadre des opérations de financement sur titres et des Total Return Swaps)

Comptes / dépôts spéciaux	Non applicable, car aucune garantie n'a été octroyée dans le cadre des opérations de prêts de titres.	-
Comptes collectifs / dépôts		-
Autres comptes / dépôts		-
Le type de garde détermine le bénéficiaire		-

14. Dépositaire / teneur de compte de garanties reçues dans le cadre des opérations de financement sur titres et des Total Return Swaps

Nombre total de conservateurs / teneurs de compte	-	-	-
1. Nom			
Montant détenu en absolu			
2. Nom			
Montant détenu en absolu			

DWS Invest II ESG US Top Dividend

Données en vertu du règlement européen (UE) 2015/2365 relatif à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation et modifiant le règlement européen (UE) 648/2012 – Carte d'identification conformément aux dispositions de l'article A

Au cours de la période sous revue, aucune opération de financement sur titres conformément au règlement susmentionné n'a été effectuée.

DWS Invest II Global Equity High Conviction Fund

Données en vertu du règlement européen (UE) 2015/2365 relatif à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation et modifiant le règlement européen (UE) 648/2012 – Carte d'identification conformément aux dispositions de l'article A

	Prêts de titres	Opérations de pension	Total Return Swaps
Données dans la devise du fonds			
1. Éléments d'actif utilisés			
absolu	-	-	-
en % de l'actif du fonds	-	-	-
2. Les 10 principales contreparties			
1. Nom			
Volume brut des opérations ouvertes			
État du siège			
2. Nom			
Volume brut des opérations ouvertes			
État du siège			
3. Nom			
Volume brut des opérations ouvertes			
État du siège			
4. Nom			
Volume brut des opérations ouvertes			
État du siège			
5. Nom			
Volume brut des opérations ouvertes			
État du siège			
6. Nom			
Volume brut des opérations ouvertes			
État du siège			
7. Nom			
Volume brut des opérations ouvertes			
État du siège			
8. Nom			
Volume brut des opérations ouvertes			
État du siège			

DWS Invest II Global Equity High Conviction Fund

9. Nom			
Volume brut des opérations ouvertes			
État du siège			

10. Nom			
Volume brut des opérations ouvertes			
État du siège			

3. Type(s) de liquidation et de clearing

(par ex. bilatéral, trilatéral, contrepartie centrale)	bilatéral	-	-
--	-----------	---	---

4. Opérations ventilées par durée résiduelle (montants absolus)

Moins d'1 jour	-	-	-
Entre 1 jour et 1 semaine	-	-	-
Entre 1 semaine et 1 mois	-	-	-
Entre 1 et 3 mois	-	-	-
Entre 3 mois et 1 an	-	-	-
Plus d'1 an	-	-	-
à durée indéterminée	-	-	-

5. Type(s) et qualité(s) des garanties reçues

Type(s) :			
Avoirs bancaires	-	-	-
Obligations	-	-	-
Actions	-	-	-
Autre(s)	-	-	-

Qualité(s) :			
Des garanties sont fournies au fonds – dès lors que des opérations de pension ou des opérations de gré à gré sur produits dérivés (hors opérations à terme sur devises) sont conclues – dans une des formes suivantes :			
– actifs liquides tels que liquidités, dépôts bancaires à court terme, instruments du marché monétaire au sens de la directive 2007/16/CE du 19 mars 2007, lettres de crédit et garanties à première demande émises par des établissements de crédit de premier ordre non liés à la contrepartie, ou obligations émises par un État membre de l'OCDE, par ses collectivités publiques ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondial, quelle que soit leur échéance résiduelle ;			
– parts d'un organisme de placement collectif (désigné ci-après par « OPC ») investissant dans des instruments du marché monétaire, calculant une valeur d'inventaire nette quotidienne et disposant d'une notation de type AAA ou équivalente ;			
– parts d'un OPCVM investissant essentiellement dans les obligations / actions mentionnées dans les deux tirets suivants ;			
– obligations, quelle que soit leur échéance résiduelle, présentant une notation minimale Investment Grade ;			
– actions autorisées ou négociées sur un marché réglementé d'un État membre de l'Union européenne ou autorisées ou négociées sur une place boursière d'un État membre de l'OCDE, dans la mesure où ces actions sont intégrées dans un indice important.			
La société de gestion se réserve le droit de restreindre l'admissibilité des garanties susmentionnées.			
Par ailleurs, dans des cas exceptionnels, la société de gestion se réserve le droit de s'écarter des critères susmentionnés.			
Pour de plus amples informations sur les exigences de garantie, se reporter au prospectus de vente du fonds.			

DWS Invest II Global Equity High Conviction Fund

6. Devise(s) des garanties reçues			
Devise(s) :	-	-	-

7. Garanties ventilées par durée résiduelle (montants absolus)			
Moins d'1 jour	-	-	-
Entre 1 jour et 1 semaine	-	-	-
Entre 1 semaine et 1 mois	-	-	-
Entre 1 et 3 mois	-	-	-
Entre 3 mois et 1 an	-	-	-
Plus d'1 an	-	-	-
à durée indéterminée	-	-	-

8. Parts des revenus et coûts (avant régularisation des revenus)			
Part des revenus du fonds			
absolu	354,30	-	-
en % des revenus bruts	67,00 %	-	-
Part des coûts du fonds	-	-	-

Part des revenus de la société de gestion			
absolu	177,15	-	-
en % des revenus bruts	33,00 %	-	-
Part des coûts de la société de gestion	-	-	-

Part des revenus de tiers			
absolu	-	-	-
en % des revenus bruts	-	-	-
Part des coûts de tiers	-	-	-

Dans la mesure où le fonds / compartiment a réalisé des opérations de prêt et d'emprunt de titres, il verse 33 % des revenus bruts de ces opérations de prêt et d'emprunt de titres à titre de droits et commissions à la société de gestion et retient 67 % des revenus bruts de ces opérations. Sur ces 33 %, la société de gestion retient 5 % pour ses propres activités de coordination et de surveillance et verse les frais directs (par exemple, les frais de transaction et les frais de gestion de garanties) à des fournisseurs de services externes. Le solde (déduction faite des frais de la société de gestion et des frais directs) est versé à DWS Investment GmbH pour le soutien apporté à la société de gestion dans le cadre du montage, de la préparation et de la réalisation d'opérations de prêt et d'emprunt de titres.

Concernant les simples opérations de pension (dans la mesure où elles sont autorisées), c'est-à-dire les opérations qui ne servent pas à l'investissement de garanties en espèces reçues dans le cadre d'une opération de prêt et d'emprunt de titres ou d'une opération de pension, le fonds / compartiment retient 100 % des revenus bruts, déduction faite des frais de transaction qu'il verse à titre de frais directs à un fournisseur de services externe.

La société de gestion est une société liée de DWS Investment GmbH.

Dans la mesure où le fonds / compartiment a réalisé des opérations de pension, il ne s'agit actuellement dans ce cas que de simples opérations de pension, et non d'autres types d'opérations de pension. S'il convient de faire usage de la possibilité d'utiliser d'autres types d'opérations de pension, le prospectus de vente sera modifié en conséquence. Le fonds / compartiment versera alors jusqu'à 33 % des revenus bruts des opérations de pension à titre de droits et commissions à la société de gestion et retiendra au moins 67 % des revenus bruts de ces opérations. Sur ces 33 % au maximum, la société de gestion retiendra 5 % pour ses propres activités de coordination et de surveillance et versera les frais directs (par exemple, les frais de transaction et les frais de gestion de garanties) à des fournisseurs de services externes. Le solde (déduction faite des frais de la société de gestion et des frais directs) sera versé à DWS Investment GmbH pour le soutien apporté à la société de gestion dans le cadre du montage, de la préparation et de la réalisation d'opérations de pension.

9. Revenus attribuables au fonds, tirés du réinvestissement de garanties en espèces, en fonction de la totalité des opérations de financement sur titres et des Total Return Swaps			
absolu			-

DWS Invest II Global Equity High Conviction Fund

10. Titres prêtés en % de l'ensemble des éléments d'actif du fonds pouvant être transférés

Total	-
Part	-

11. Les 10 principaux émetteurs, en fonction de la totalité des opérations de financement sur titres et des Total Return Swaps

1. Nom			
Volume des garanties reçues (absolu)			
2. Nom			
Volume des garanties reçues (absolu)			
3. Nom			
Volume des garanties reçues (absolu)			
4. Nom			
Volume des garanties reçues (absolu)			
5. Nom			
Volume des garanties reçues (absolu)			
6. Nom			
Volume des garanties reçues (absolu)			
7. Nom			
Volume des garanties reçues (absolu)			
8. Nom			
Volume des garanties reçues (absolu)			
9. Nom			
Volume des garanties reçues (absolu)			
10. Nom			
Volume des garanties reçues (absolu)			

12. Garanties réinvesties en % des garanties reçues, en fonction de la totalité des opérations de financement sur titres et des Total Return Swaps

Part	-
------	---

DWS Invest II Global Equity High Conviction Fund

13. Type de garde de garanties émises dans le cadre des opérations de financement sur titres et des Total Return Swaps (en % de toutes les garanties émises dans le cadre des opérations de financement sur titres et des Total Return Swaps)

Comptes / dépôts spéciaux	Non applicable, car aucune garantie n'a été octroyée dans le cadre des opérations de prêts de titres.	-
Comptes collectifs / dépôts		-
Autres comptes / dépôts		-
Le type de garde détermine le bénéficiaire		-

14. Dépositaire / teneur de compte de garanties reçues dans le cadre des opérations de financement sur titres et des Total Return Swaps

Nombre total de conservateurs / teneurs de compte	-	-	-
1. Nom			
Montant détenu en absolu			
2. Nom			
Montant détenu en absolu			

DWS Invest II Global Total Return Fund (en liquidation)

Données en vertu du règlement européen (UE) 2015/2365 relatif à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation et modifiant le règlement européen (UE) 648/2012 – Carte d'identification conformément aux dispositions de l'article A

	Prêts de titres	Opérations de pension	Total Return Swaps
Données dans la devise du fonds			
1. Éléments d'actif utilisés			
absolu	-	-	-
en % de l'actif du fonds	-	-	-
2. Les 10 principales contreparties			
1. Nom			
Volume brut des opérations ouvertes			
État du siège			
2. Nom			
Volume brut des opérations ouvertes			
État du siège			
3. Nom			
Volume brut des opérations ouvertes			
État du siège			
4. Nom			
Volume brut des opérations ouvertes			
État du siège			
5. Nom			
Volume brut des opérations ouvertes			
État du siège			
6. Nom			
Volume brut des opérations ouvertes			
État du siège			
7. Nom			
Volume brut des opérations ouvertes			
État du siège			
8. Nom			
Volume brut des opérations ouvertes			
État du siège			

DWS Invest II Global Total Return Fund (en liquidation)

9. Nom			
Volume brut des opérations ouvertes			
État du siège			

10. Nom			
Volume brut des opérations ouvertes			
État du siège			

3. Type(s) de liquidation et de clearing

(par ex. bilatéral, trilatéral, contrepartie centrale)	bilatéral	-	-
--	-----------	---	---

4. Opérations ventilées par durée résiduelle (montants absolus)

Moins d'1 jour	-	-	-
Entre 1 jour et 1 semaine	-	-	-
Entre 1 semaine et 1 mois	-	-	-
Entre 1 et 3 mois	-	-	-
Entre 3 mois et 1 an	-	-	-
Plus d'1 an	-	-	-
à durée indéterminée	-	-	-

5. Type(s) et qualité(s) des garanties reçues

Type(s) :			
Avoirs bancaires	-	-	-
Obligations	-	-	-
Actions	-	-	-
Autre(s)	-	-	-

Qualité(s) :

Des garanties sont fournies au fonds – dès lors que des opérations de pension ou des opérations de gré à gré sur produits dérivés (hors opérations à terme sur devises) sont conclues – dans une des formes suivantes :

- actifs liquides tels que liquidités, dépôts bancaires à court terme, instruments du marché monétaire au sens de la directive 2007/16/CE du 19 mars 2007, lettres de crédit et garanties à première demande émises par des établissements de crédit de premier ordre non liés à la contrepartie, ou obligations émises par un État membre de l'OCDE, par ses collectivités publiques ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondial, quelle que soit leur échéance résiduelle ;
- parts d'un organisme de placement collectif (désigné ci-après par « OPC ») investissant dans des instruments du marché monétaire, calculant une valeur d'inventaire nette quotidienne et disposant d'une notation de type AAA ou équivalente ;
- parts d'un OPCVM investissant essentiellement dans les obligations / actions mentionnées dans les deux tirets suivants ;
- obligations, quelle que soit leur échéance résiduelle, présentant une notation minimale Investment Grade ;
- actions autorisées ou négociées sur un marché réglementé d'un État membre de l'Union européenne ou autorisées ou négociées sur une place boursière d'un État membre de l'OCDE, dans la mesure où ces actions sont intégrées dans un indice important.

La société de gestion se réserve le droit de restreindre l'admissibilité des garanties susmentionnées.

Par ailleurs, dans des cas exceptionnels, la société de gestion se réserve le droit de s'écarter des critères susmentionnés.

Pour de plus amples informations sur les exigences de garantie, se reporter au prospectus de vente du fonds.

DWS Invest II Global Total Return Fund (en liquidation)

6. Devise(s) des garanties reçues

Devise(s) :	-	-	-
-------------	---	---	---

7. Garanties ventilées par durée résiduelle (montants absolus)

Moins d'1 jour	-	-	-
Entre 1 jour et 1 semaine	-	-	-
Entre 1 semaine et 1 mois	-	-	-
Entre 1 et 3 mois	-	-	-
Entre 3 mois et 1 an	-	-	-
Plus d'1 an	-	-	-
à durée indéterminée	-	-	-

8. Parts des revenus et coûts (avant régularisation des revenus)

Part des revenus du fonds			
absolu	15 754,16	-	-
en % des revenus bruts	67,00 %	-	-
Part des coûts du fonds	-	-	-

Part des revenus de la société de gestion			
absolu	7 877,08	-	-
en % des revenus bruts	33,00 %	-	-
Part des coûts de la société de gestion	-	-	-

Part des revenus de tiers			
absolu	-	-	-
en % des revenus bruts	-	-	-
Part des coûts de tiers	-	-	-

Dans la mesure où le fonds / compartiment a réalisé des opérations de prêt et d'emprunt de titres, il verse 33 % des revenus bruts de ces opérations de prêt et d'emprunt de titres à titre de droits et commissions à la société de gestion et retient 67 % des revenus bruts de ces opérations. Sur ces 33 %, la société de gestion retient 5 % pour ses propres activités de coordination et de surveillance et verse les frais directs (par exemple, les frais de transaction et les frais de gestion de garanties) à des fournisseurs de services externes. Le solde (déduction faite des frais de la société de gestion et des frais directs) est versé à DWS Investment GmbH pour le soutien apporté à la société de gestion dans le cadre du montage, de la préparation et de la réalisation d'opérations de prêt et d'emprunt de titres.

Concernant les simples opérations de pension (dans la mesure où elles sont autorisées), c'est-à-dire les opérations qui ne servent pas à l'investissement de garanties en espèces reçues dans le cadre d'une opération de prêt et d'emprunt de titres ou d'une opération de pension, le fonds / compartiment retient 100 % des revenus bruts, déduction faite des frais de transaction qu'il verse à titre de frais directs à un fournisseur de services externe.

La société de gestion est une société liée de DWS Investment GmbH.

Dans la mesure où le fonds / compartiment a réalisé des opérations de pension, il ne s'agit actuellement dans ce cas que de simples opérations de pension, et non d'autres types d'opérations de pension. S'il convient de faire usage de la possibilité d'utiliser d'autres types d'opérations de pension, le prospectus de vente sera modifié en conséquence. Le fonds / compartiment versera alors jusqu'à 33 % des revenus bruts des opérations de pension à titre de droits et commissions à la société de gestion et retiendra au moins 67 % des revenus bruts de ces opérations. Sur ces 33 % au maximum, la société de gestion retiendra 5 % pour ses propres activités de coordination et de surveillance et versera les frais directs (par exemple, les frais de transaction et les frais de gestion de garanties) à des fournisseurs de services externes. Le solde (déduction faite des frais de la société de gestion et des frais directs) sera versé à DWS Investment GmbH pour le soutien apporté à la société de gestion dans le cadre du montage, de la préparation et de la réalisation d'opérations de pension.

9. Revenus attribuables au fonds, tirés du réinvestissement de garanties en espèces, en fonction de la totalité des opérations de financement sur titres et des Total Return Swaps

absolu	-
--------	---

DWS Invest II Global Total Return Fund (en liquidation)

10. Titres prêtés en % de l'ensemble des éléments d'actif du fonds pouvant être transférés

Total	-
Part	-

11. Les 10 principaux émetteurs, en fonction de la totalité des opérations de financement sur titres et des Total Return Swaps

1. Nom			
Volume des garanties reçues (absolu)			
2. Nom			
Volume des garanties reçues (absolu)			
3. Nom			
Volume des garanties reçues (absolu)			
4. Nom			
Volume des garanties reçues (absolu)			
5. Nom			
Volume des garanties reçues (absolu)			
6. Nom			
Volume des garanties reçues (absolu)			
7. Nom			
Volume des garanties reçues (absolu)			
8. Nom			
Volume des garanties reçues (absolu)			
9. Nom			
Volume des garanties reçues (absolu)			
10. Nom			
Volume des garanties reçues (absolu)			

12. Garanties réinvesties en % des garanties reçues, en fonction de la totalité des opérations de financement sur titres et des Total Return Swaps

Part	-
------	---

DWS Invest II Global Total Return Fund (en liquidation)

13. Type de garde de garanties émises dans le cadre des opérations de financement sur titres et des Total Return Swaps (en % de toutes les garanties émises dans le cadre des opérations de financement sur titres et des Total Return Swaps)

Comptes / dépôts spéciaux	Non applicable, car aucune garantie n'a été octroyée dans le cadre des opérations de prêts de titres.	-
Comptes collectifs / dépôts		-
Autres comptes / dépôts		-
Le type de garde détermine le bénéficiaire		-

14. Dépositaire / teneur de compte de garanties reçues dans le cadre des opérations de financement sur titres et des Total Return Swaps

Nombre total de conservateurs / teneurs de compte	-	-	-
1. Nom			
Montant détenu en absolu			
2. Nom			
Montant détenu en absolu			

Informations périodiques sur les produits financiers visés à l'article 8,
paragraphe 1, 2 et 2a du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, paragraphe 1
du règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du produit : DWS Invest II ESG European Top Dividend

Identifiant d'entité juridique (code LEI) : 5493002FIDT276281731

ISIN : LU0781237614

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

<input checked="" type="radio"/> <input checked="" type="radio"/> <input type="radio"/> Oui	<input checked="" type="radio"/> <input type="radio"/> <input checked="" type="checkbox"/> Non
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ____%	<input checked="" type="checkbox"/> Il a promu des caractéristiques environnementales/sociales et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 20,67 % d'investissements durables
<input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	<input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
<input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	<input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : ____%	<input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif social
	<input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables .



Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit.

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Ce compartiment a promu des caractéristiques environnementales et sociales dans les domaines de la protection du climat, de la gouvernance d'entreprise (Governance) et des normes sociales, ainsi que de la qualité ESG en général, en évitant les émetteurs suivants :

- (1) les émetteurs présentant des risques climatiques et de transition excessifs,
- (2) les entreprises ayant obtenu la plus mauvaise note pour l'évaluation de la norme (c'est-à-dire en ce qui concerne le respect des normes internationales en matière de gouvernance d'entreprise, de droits de l'homme et des travailleurs, de sécurité des clients et de l'environnement et d'éthique des affaires),
- (3) les entreprises confrontées à de très graves controverses non résolues concernant les principes du Pacte mondial des Nations Unies (UN Global Compact),
- (4) les émetteurs les moins bien notés en termes de risques environnementaux, sociaux et de gouvernance par rapport à leur groupe de référence,
- (5) les États identifiés comme « non libres » par Freedom House,
- (6) les entreprises dont la participation à des secteurs controversés a dépassé un seuil de chiffre d'affaires prédéfini et/ou
- (7) les entreprises impliquées dans des armes controversées.

Ce compartiment a également fait la promotion d'un pourcentage minimum d'investissements durables qui contribuent positivement à un ou plusieurs des objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies.

Ce compartiment n'avait pas déterminé d'indice de référence pour la réalisation des caractéristiques environnementales et/ou sociales promues.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

La réalisation des caractéristiques environnementales et sociales promues ainsi que la durabilité des investissements ont été évaluées au moyen d'une méthodologie d'évaluation ESG interne à DWS, décrite plus en détail dans la section « Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ? ». La méthode comprenait différentes approches d'évaluation, qui ont été utilisées comme indicateurs de durabilité pour évaluer la réalisation des caractéristiques environnementales et sociales promues. Il s'agissait notamment des éléments suivants :

- **Évaluation DWS du risque climatique et de transition** Indicateur de la mesure dans laquelle un émetteur était exposé aux risques climatiques et de transition.
Performance : pas d'investissement dans des actifs insuffisants
- **Évaluation DWS de la norme** Indicateur du degré de non-respect des normes internationales par une entreprise.
Performance : pas d'investissement dans des actifs insuffisants
- **Évaluation du Pacte mondial des Nations unies** Indicateur montrant si une entreprise était directement impliquée dans une ou plusieurs controverses très graves et non résolues en rapport avec le Pacte mondial des Nations Unies.
Performance : pas d'investissement dans des actifs insuffisants
- **Évaluation DWS de la qualité ESG** Indicateur de comparaison des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance d'un émetteur par rapport à son groupe de référence. Performance : pas d'investissement dans des actifs insuffisants
- **Statut Freedom House** Indicateur de la liberté politique et civile d'un État. Performance : pas d'investissement dans des actifs insuffisants
- **Implication dans des secteurs controversés** Indicateur de la mesure dans laquelle une entreprise est impliquée dans des secteurs controversés.
Performance : 0 %
- **Exclusions de DWS pour les armes controversées** Indicateur de la mesure dans laquelle une entreprise est impliquée dans des armes controversées.
Performance : 0 %
- **Méthodologie DWS servant à la détermination des investissements durables conformément à l'article 2, paragraphe 17 du règlement SFDR (évaluation DWS de la durabilité)**, a servi d'indicateur pour mesurer la part des investissements durables.
Performance : 20,67 %

Une description des éléments obligatoires de la stratégie de placement utilisés pour sélectionner les investissements afin de réaliser les objectifs environnementaux ou sociaux promus, y compris les critères d'exclusion, ainsi que la méthodologie d'évaluation permettant de déterminer si et dans quelle mesure les actifs remplissaient les caractéristiques environnementales et/ou sociales définies (y compris les seuils de chiffre d'affaires définis pour les exclusions), peuvent être consultés dans le chapitre « Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ? ». Cette section contient des informations plus détaillées sur les indicateurs de durabilité.

Pour calculer les indicateurs de durabilité, les valeurs du système de front-office de DWS sont utilisées. Cela signifie qu'il peut y avoir de légères différences avec les autres valeurs de cours présentées dans le rapport annuel, qui sont dérivées du système de comptabilité du fonds.

La réalisation des caractéristiques écologiques et sociales promues au niveau du portefeuille a été mesurée l'année précédente à l'aide des indicateurs de durabilité suivants :

DWS Invest II ESG European Top Dividend

Indicateurs	Description	Performance
Indicateurs de durabilité		
Évaluation de la qualité ESG A	-	65,72 % des actifs du portefeuille
Évaluation de la qualité ESG B	-	24,46 % des actifs du portefeuille
Évaluation de la qualité ESG C	-	6,16 % des actifs du portefeuille
Évaluation de la qualité ESG D	-	1,23 % des actifs du portefeuille
Évaluation de la qualité ESG E	-	0 % des actifs du portefeuille
Évaluation de la qualité ESG F	-	0 % des actifs du portefeuille
Évaluation du risque climatique et de transition A	-	2,85 % des actifs du portefeuille
Évaluation du risque climatique et de transition B	-	8,34 % des actifs du portefeuille
Évaluation du risque climatique et de transition C	-	45,02 % des actifs du portefeuille
Évaluation du risque climatique et de transition D	-	38,78 % des actifs du portefeuille
Évaluation du risque climatique et de transition E	-	2,59 % des actifs du portefeuille
Évaluation du risque climatique et de transition F	-	0 % des actifs du portefeuille
Évaluation de la norme A	-	22,52 % des actifs du portefeuille
Évaluation de la norme B	-	11,63 % des actifs du portefeuille
Évaluation de la norme C	-	32,93 % des actifs du portefeuille
Évaluation de la norme D	-	27,56 % des actifs du portefeuille
Évaluation de la norme E	-	2,92 % des actifs du portefeuille
Évaluation de la norme F	-	0 % des actifs du portefeuille
Évaluation de la liberté souveraine A	-	0 % des actifs du portefeuille
Évaluation de la liberté souveraine B	-	0 % des actifs du portefeuille
Évaluation de la liberté souveraine C	-	0 % des actifs du portefeuille
Évaluation de la liberté souveraine D	-	0 % des actifs du portefeuille
Évaluation de la liberté souveraine E	-	0 % des actifs du portefeuille
Évaluation de la liberté souveraine F	-	0 % des actifs du portefeuille
Implication dans des secteurs controversés		
Énergie nucléaire C	-	2,07 % des actifs du portefeuille
Énergie nucléaire D	-	0 % des actifs du portefeuille
Énergie nucléaire E	-	0 % des actifs du portefeuille
Énergie nucléaire F	-	0 % des actifs du portefeuille
Jeux de hasard C	-	3,42 % des actifs du portefeuille
Jeux de hasard D	-	0 % des actifs du portefeuille
Jeux de hasard E	-	0 % des actifs du portefeuille
Jeux de hasard F	-	0 % des actifs du portefeuille
Charbon C	-	3,42 % des actifs du portefeuille
Charbon D	-	0 % des actifs du portefeuille
Charbon E	-	0 % des actifs du portefeuille
Charbon F	-	0 % des actifs du portefeuille
Pornographie C	-	0 % des actifs du portefeuille
Pornographie D	-	0 % des actifs du portefeuille
Pornographie E	-	0 % des actifs du portefeuille
Pornographie F	-	0 % des actifs du portefeuille
Industrie de l'armement C	-	1,52 % des actifs du portefeuille
Industrie de l'armement D	-	0 % des actifs du portefeuille
Industrie de l'armement E	-	0 % des actifs du portefeuille
Industrie de l'armement F	-	0 % des actifs du portefeuille
Tabac C	-	0 % des actifs du portefeuille
Tabac D	-	0 % des actifs du portefeuille
Tabac E	-	0 % des actifs du portefeuille
Tabac F	-	0 % des actifs du portefeuille
Armes de poing civiles C	-	0 % des actifs du portefeuille
Armes de poing civiles D	-	0 % des actifs du portefeuille
Armes de poing civiles E	-	0 % des actifs du portefeuille
Armes de poing civiles F	-	0 % des actifs du portefeuille
Sables bitumineux C	-	1,43 % des actifs du portefeuille
Sables bitumineux D	-	0 % des actifs du portefeuille
Sables bitumineux E	-	0 % des actifs du portefeuille

Indicateurs	Description	Performance
Sables bitumineux F	-	0 % des actifs du portefeuille
Implication dans des armes controversées		
Munitions à uranium appauvri D	-	0 % des actifs du portefeuille
Munitions à uranium appauvri E	-	0 % des actifs du portefeuille
Munitions à uranium appauvri F	-	0 % des actifs du portefeuille
Mines antipersonnel D	-	0 % des actifs du portefeuille
Mines antipersonnel E	-	0 % des actifs du portefeuille
Mines antipersonnel F	-	0 % des actifs du portefeuille
Armes nucléaires D	-	0 % des actifs du portefeuille
Armes nucléaires E	-	0 % des actifs du portefeuille
Armes nucléaires F	-	0 % des actifs du portefeuille
Munitions à fragmentation D	-	0 % des actifs du portefeuille
Munitions à fragmentation E	-	0 % des actifs du portefeuille
Munitions à fragmentation	-	0 % des actifs du portefeuille

Situation au : 30 décembre 2022

La présentation des indicateurs de durabilité a été revue par rapport au rapport de l'année précédente. La méthodologie d'évaluation est restée inchangée. Pour plus d'informations sur les indicateurs de durabilité actuellement en vigueur, veuillez consulter la section « Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ? ».

Des informations sur la prise en compte des principaux effets négatifs sur les facteurs de durabilité (Principal Adverse Impacts) sont disponibles dans la section « Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ? ».

Échelle d'évaluation ESG DWS

Dans les approches d'évaluation suivantes, les actifs ont reçu une note sur six possibles, A étant la meilleure note et F la plus faible.

Critère	Secteurs controversés ¹	Armes controversées	Évaluation de la norme ⁶	Évaluation de la qualité ESG	Évaluation des ODD	Évaluation du risque climatique et de transition
A	Aucun lien avec le secteur « controversé »	Aucun lien avec les armes controversées	Aucun problème	Véritable précurseur ESG (≥ 87,5 points ESG)	Véritable contributeur ODD (≥ 87,5 points ODD)	Véritable précurseur (≥ 87,5 points)
B	Lien éloigné	Lien éloigné/uniquement supposé	Problèmes minimes	Précurseur ESG (75 - 87,5 points ESG)	Contributeur ODD (75 - 87,5 points ODD)	Solutions climatiques (75 - 87,5 points)
C	0 % - 5 %	Double usage ²	Problèmes	Milieu de tableau supérieur ESG (50 - 75 points ESG)	Milieu de tableau supérieur ODD (50 - 75 points ODD)	Risque contrôlé (50 - 75 points)
D	5 % - 10 % (Charbon : 5 % - 15 %)	Propriété ³ /mère ⁴	Problèmes plus graves	Milieu de tableau ESG (25 - 50 points ESG)	Milieu de tableau ODD (25 - 50 points ODD)	Risque modéré (25 - 50 points)
E	10 % - 25 % (Charbon : 15 % - 25 %)	Fabricant d'un composant ⁵	Problèmes graves ou niveau le plus élevé avec réévaluation ⁷	Retardataire ESG (12,5 - 25 points ESG)	Opposant ODD (12,5 - 25 points ODD)	Risque élevé (12,5 - 25 points)
F	≥ 25 %	Fabricant de l'arme	Niveau le plus élevé/Violation du Pacte mondial des Nations unies ⁸	Véritable retardataire ESG (0 - 12,5 points ESG)	Opposant ODD significatif (0 - 12,5 points ODD)	Risque extrême (0 - 12,5 points)

(1) Seuils de chiffre d'affaires/produits selon le schéma standard (granularité plus élevée disponible/les seuils peuvent être définis individuellement).

(2) Entrent par exemple dans cette catégorie les systèmes porteurs d'armes tels que les avions de combat qui, outre les armes controversées, portent également des armes non controversées.

(3) Plus de 20 % de fonds propres.

(4) La société mère impliquée dans des armes de niveau E/F détient plus de 50 % de fonds propres.

(5) Composants à usage unique

(6) Y compris les controverses de l'OIT ainsi que la gestion d'entreprise et les problèmes de produits.

(7) Dans le cadre de l'évaluation continue, la société DWS tient compte de la/des violation(s) des normes internationales - observée(s) à l'aide des données des fournisseurs de données ESG - mais aussi des erreurs éventuelles des fournisseurs de données ESG, de l'évolution future attendue de ces violations ainsi que de la volonté de l'émetteur d'engager un dialogue sur les décisions de l'entreprise en la matière.

(8) Une évaluation de niveau F peut être considérée comme une violation confirmée du Pacte mondial des Nations unies, en particulier une violation intentionnelle/structurelle au sein de l'entreprise.

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?

Le compartiment a investi en partie dans des investissements durables, conformément à l'article 2, paragraphe 17 du règlement européen 2019/2088 relatif aux obligations d'information sur la durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR). Ces investissements durables ont contribué à au moins un des ODD des Nations unies ayant des objectifs environnementaux et/ou sociaux, tels que les suivants (liste non exhaustive) :

- Objectif 1 : Aucune pauvreté
- Objectif 2 : Pas de famine
- Objectif 3 : Santé et bien-être
- Objectif 4 : Éducation de qualité
- Objectif 5 : Égalité des sexes
- Objectif 6 : Salubrité de l'eau et des installations sanitaires
- Objectif 7 : Énergie abordable et propre
- Objectif 8 : Travail décent et croissance économique
- Objectif 10 : Moins d'inégalités
- Objectif 11 : Villes et communautés durables
- Objectif 12 : Consommation et production durables
- Objectif 13 : Mesures de protection du climat
- Objectif 14 : Vie sous-marine
- Objectif 15 : Vie sur terre

L'ampleur de la contribution à chaque ODD des Nations unies a varié en fonction des investissements réels dans le portefeuille.

DWS a déterminé sa contribution aux ODD des Nations unies par le biais de son évaluation DWS de la durabilité des investissements, dans le cadre de laquelle les investissements potentiels ont été évalués sur la base de différents critères afin de déterminer si une activité économique pouvait être considérée comme durable. Cette méthodologie d'évaluation a permis de déterminer (1) si un investissement contribuait de manière positive à un ou plusieurs ODD des Nations unies, (2) si l'émetteur nuisait de manière significative à ces objectifs (« Do Not Significantly Harm » - évaluation DNSH), et (3) si l'entreprise appliquait des pratiques de bonne gouvernance.

L'évaluation DWS de la durabilité des investissements a pris en compte des données de plusieurs fournisseurs de données, de sources publiques et/ou d'évaluations internes sur la base d'une méthodologie d'évaluation et de classification établie afin de déterminer si un investissement était durable. Les activités qui ont contribué positivement aux ODD des Nations unies ont été évaluées en fonction du chiffre d'affaires, des dépenses d'investissement (CapEx) et/ou des dépenses d'exploitation (OpEx). Lorsqu'une contribution positive était constatée, l'investissement était considéré comme durable si l'émetteur réussissait l'évaluation DNSH et si l'entreprise appliquait les pratiques de bonne gouvernance.

La proportion d'investissements durables, tels que définis à l'article 2, paragraphe 17, du règlement SFDR, dans le portefeuille a été calculée proportionnellement aux activités économiques des émetteurs qui ont été considérées comme durables. Par dérogation à cette règle, dans le cas des Use of Proceed Bonds qualifiés de placements durables, la valeur de l'ensemble de l'obligation a été prise en compte dans la proportion d'investissements durables.

Le compartiment n'a pas cherché actuellement à atteindre un pourcentage d'investissements durables conformes à un objectif environnemental selon la taxinomie de l'UE.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

L'évaluation DNSH faisait partie intégrante de l'évaluation DWS de la durabilité des investissements et permettait de déterminer si un émetteur contribuant à un ODD des Nations unies affectait de manière significative un ou plusieurs de ces objectifs. Si un préjudice important était constaté, l'émetteur ne passait pas l'évaluation DNSH et ne pouvait pas être considéré comme un investissement durable.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Dans le cadre de l'évaluation DNSH visée à l'article 2, paragraphe 17 du règlement SFDR, l'évaluation DWS de la durabilité d'un investissement a systématiquement intégré les indicateurs obligatoires pour les principaux impacts négatifs sur les facteurs de durabilité du tableau 1 (par ordre de pertinence) ainsi que les indicateurs pertinents stipulés aux tableaux 2 et 3 de l'annexe I du règlement délégué (UE) 2022/1288 de la Commission complétant le règlement SFDR. En tenant compte de ces effets négatifs, la société DWS a fixé des seuils quantitatifs et/ou des valeurs qualitatives permettant de déterminer si un émetteur avait un impact significatif sur les objectifs environnementaux ou sociaux. Ces valeurs ont été établies sur la base de différents facteurs externes et internes, tels que la disponibilité des données ou l'évolution du marché et ont pu être adaptées au fil du temps.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Dans le cadre de l'évaluation DWS de la durabilité des investissements, la société DWS a en outre évalué, sur la base de l'évaluation DWS des normes, dans quelle mesure une entreprise était en conformité avec les normes internationales. Il s'agissait notamment d'examiner la conformité aux normes internationales, telles que les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, les principes du Pacte mondial des Nations unies et les normes de l'Organisation internationale du travail. Les entreprises ayant obtenu la plus mauvaise note pour l'évaluation de la norme (c'est-à-dire une note « F ») ne pouvaient pas être considérées comme durables et ont été exclues en tant que placement possible.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Le compartiment a pris en compte les principales incidences négatives suivantes sur les facteurs de durabilité figurant à l'annexe I du règlement délégué (UE) 2022/1288 de la Commission complétant le règlement SFDR :

- Émissions de gaz à effet de serre (GES) (n° 1) ;
- Empreinte carbone (n° 2) ;
- Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements (n° 3) ;
- Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles (n° 4) ;
- Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (n° 10) ; et
- Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, munitions à fragmentation, armes chimiques ou armes biologiques) (n° 14).

Pour les investissements durables, les principales incidences négatives ont également été prises en compte dans l'évaluation DNSH, comme indiqué dans la section susmentionnée « Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ? ».

DWS Invest II ESG European Top Dividend

Indicateurs	Description	Performance
Les principales incidences négatives (PAI)		
PAII - 01. Émissions de GES	Total de la valeur actuelle des investissements de l'entreprise i, divisé par la valeur de l'entreprise détenue et multiplié par les émissions de GES de l'entreprise incluses dans le Scope 1+2+3.	166 735,54 tonnes d'émissions de carbone
PAII - 02. Empreinte carbone - EUR	L'empreinte carbone est exprimée en tonnes d'émissions de carbone par million d'euros investis. Les émissions de carbone d'un émetteur sont normalisées par la valeur de son entreprise, y compris ses liquidités (EVIC).	475,36 tonnes d'émissions de carbone par million d'euros
PAII - 03. Intensité de carbone	Intensité de carbone moyenne pondérée Scope 1+2+3	834,9 tonnes d'émissions de carbone par million d'euros
PAII - 04. Participation dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles.	27 % des actifs du portefeuille
PAII - 10. Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés impliquées dans des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.	0 % des actifs du portefeuille
PAII - 14. Implication dans des armes controversées	Part d'investissement dans des sociétés impliquées dans la production ou la vente d'armes controversées (mines antipersonnel, munitions à fragmentation, armes chimiques et biologiques).	0 % des actifs du portefeuille

Situation au : 29 décembre 2023

Les indicateurs des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité (Principal Adverse Impact Indicators - PAII) sont calculés à partir des données contenues dans les systèmes de back-office et de front-office de DWS, qui reposent principalement sur les données de fournisseurs de données ESG externes. S'il n'existe pas de données sur les PAII individuelles pour des titres individuels ou leurs émetteurs, soit parce qu'aucune donnée n'est disponible, soit parce que le PAII ne s'applique pas à l'émetteur ou au titre concerné, ces titres ou émetteurs ne sont pas inclus dans le calcul du PAII. Pour les investissements dans des fonds cibles, un examen (« look-through ») des portefeuilles des fonds cibles est effectué, pour autant que les données correspondantes soient disponibles. La méthode de calcul de chaque indicateur PAI peut être modifiée au cours des périodes sous revue ultérieures en raison de l'évolution des normes de marché, d'un changement de traitement des titres de certains types d'instruments (comme les produits dérivés) ou de clarifications réglementaires.

En outre, une amélioration de la disponibilité des données peut avoir un impact sur les PAII déclarés au cours des périodes sous revue ultérieures.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

DWS Invest II ESG European Top Dividend

Investissements les plus importants	Répartition de la structure sectorielle conformément à la classification NACE	En % des actifs moyens du portefeuille	Répartition par pays
Deutsche Telekom Reg.	J - Information et communication	3,0 %	Allemagne
Gaztransport Technigaz	M - Activités spécialisées, scientifiques et techniques	2,4 %	France
Allianz	K - Activités financières et d'assurance	2,4 %	Allemagne
Reckitt Benckiser Group	M - Activités spécialisées, scientifiques et techniques	2,3 %	Royaume-Uni
AXA	K - Activités financières et d'assurance	2,3 %	France
Nestlé Reg.	M - Activités spécialisées, scientifiques et techniques	2,1 %	Suisse
Anglo American	B - Industries extractives	2,0 %	Royaume-Uni
National Grid	M - Activités spécialisées, scientifiques et techniques	2,0 %	Royaume-Uni
K+S Reg.	M - Activités spécialisées, scientifiques et techniques	1,9 %	Allemagne
Antofagasta	B - Industries extractives	1,9 %	Royaume-Uni
EssilorLuxottica	C - Industrie manufacturière	1,9 %	France
Talanx Reg.	K - Activités financières et d'assurance	1,8 %	Allemagne
Novartis Reg.	C - Industrie manufacturière	1,8 %	Suisse
Norsk Hydro	C - Industrie manufacturière	1,8 %	Norvège
BASF Reg.	C - Industrie manufacturière	1,8 %	Allemagne

Pour la période allant du 1^{er} janvier 2023 au 29 décembre 2023

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : pour la période allant du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023.



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

La proportion d'investissements liés au développement durable s'élevait à 96,59 % des actifs du portefeuille à la date de référence.

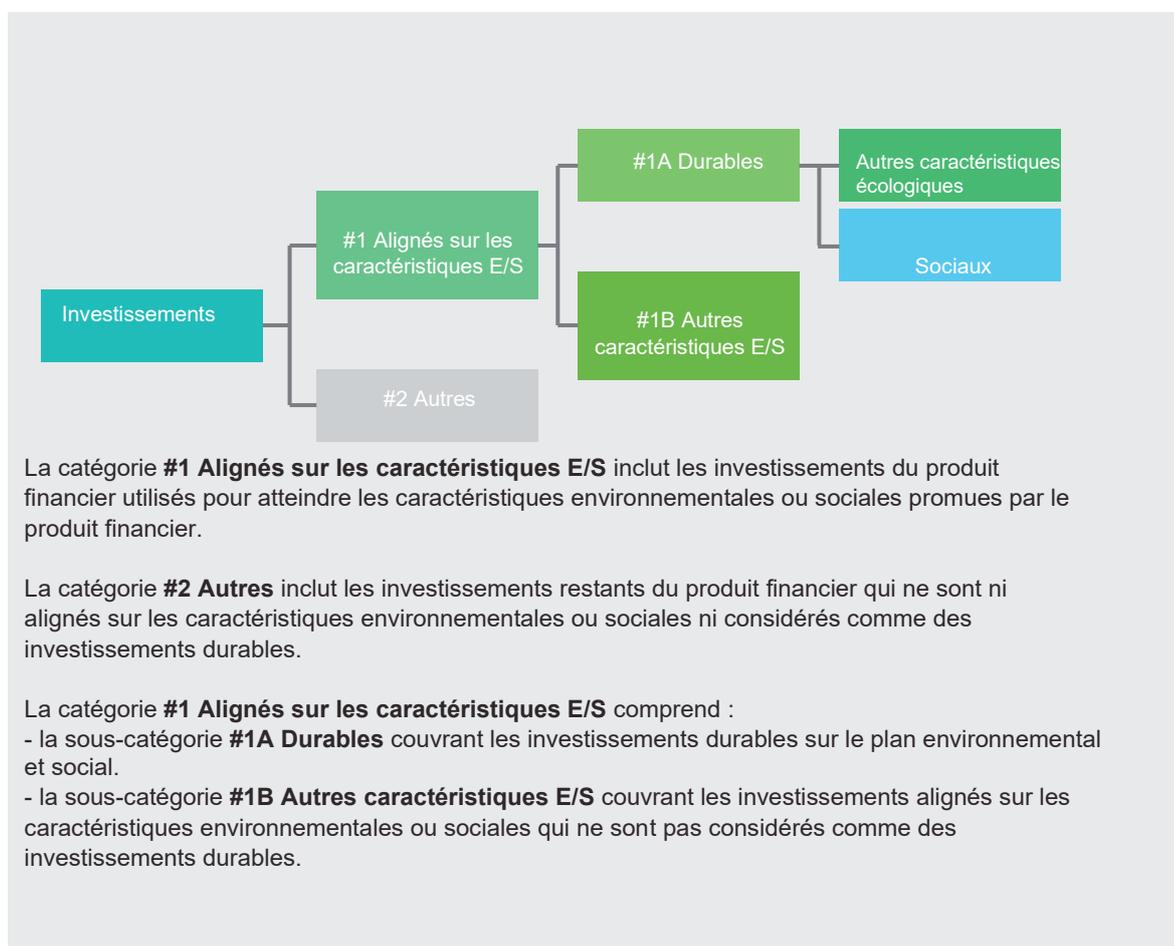
Proportion d'investissements liés au développement durable l'année précédente : 97,58 %

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était l'allocation des actifs ?

Ce compartiment a investi 96,59 % de son actif net dans des placements conformes aux caractéristiques environnementales et sociales promues (#1 Alignés sur les caractéristiques E/S). Au sein de cette catégorie, 20,67 % de l'actif net du compartiment ont été considérés comme investissements durables (#1A Durables). Sur ce total, la part des investissements durables ayant un objectif environnemental non aligné sur la taxinomie de l'UE était de 7,72 % et la part des investissements socialement durables de 12,95 %. La proportion réelle d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ainsi que la proportion réelle d'investissements durables sur le plan social dépendaient de la situation du marché et de l'univers de placement investissable.

3,41 % des actifs nets du compartiment ont été investis dans tous les investissements éligibles pour lesquels soit la méthodologie d'évaluation ESG de DWS n'a pas été appliquée, soit une couverture complète des données ESG n'était pas disponible (#2 Autres). Dans le cadre de ce quota, jusqu'à 20 % des actifs nets du compartiment ont été tolérés dans des investissements pour lesquels il n'y avait pas de couverture complète des données en ce qui concerne les approches d'évaluation ESG et les exclusions de DWS mentionnées ci-dessus. Cette tolérance ne s'appliquait pas à l'évaluation des pratiques de bonne gouvernance (via l'évaluation DWS de la norme).



Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

DWS Invest II ESG European Top Dividend

Code NACE	Répartition de la structure sectorielle conformément à la classification NACE	En % des actifs du portefeuille
A	Agriculture, sylviculture et pêche	1,4 %
B	Industries extractives	5,0 %
C	Industrie manufacturière	19,3 %
D	Approvisionnement en énergie	5,3 %
G	Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	0,7 %
H	Transports et entreposage	1,2 %
J	Information et communication	6,0 %

Code NACE	Répartition de la structure sectorielle conformément à la classification NACE	En % des actifs du portefeuille
K	Activités financières et d'assurance	21,1 %
M	Activités spécialisées, scientifiques et techniques	32,6 %
NA	Autres	7,4 %
Participation dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles		27,0 %

Situation au : 29 décembre 2023



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

En raison du manque de données fiables, le compartiment ne s'est pas engagé à viser un pourcentage minimum d'investissements durables conformes à un objectif environnemental selon la taxinomie de l'UE. Par conséquent, la part des investissements écologiquement durables alignés sur la taxinomie de l'UE s'élevait à 0 % de l'actif net du compartiment. Il se peut toutefois qu'une partie des activités économiques sous-jacentes aux placements ait été alignée sur la taxinomie de l'UE.

Le produit financier a-t-il permis d'investir dans des activités alignées sur la taxinomie de l'UE dans le domaine du gaz fossile et/ou de l'énergie nucléaire ?¹

Oui :

En gaz fossile

En énergie nucléaire

Non

Le compartiment n'avait pas pour objectif de réaliser des investissements alignés sur la taxinomie dans les secteurs du gaz fossile et/ou de l'énergie nucléaire. Il pouvait toutefois arriver que, dans le cadre de sa stratégie d'investissement, les investissements se fassent aussi dans des entreprises qui exerçaient leurs activités dans ces secteurs également.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire ne sont alignées sur la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à l'atténuation du changement climatique (« protection du climat ») et ne causent pas un préjudice important à un objectif de la taxinomie de l'UE - voir l'explication à gauche. Les critères complets pour les activités économiques alignées sur la taxinomie de l'UE dans le domaine du gaz fossile et de l'énergie nucléaire sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

En ce qui concerne l'alignement sur la taxinomie de l'UE, les critères pour le **gaz fossile** comprennent la limitation des émissions et le passage à une énergie entièrement renouvelable ou à des carburants à faible émission de carbone d'ici fin 2035. Les critères relatifs à l'**énergie nucléaire** comprennent des dispositions complètes en matière de sécurité et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

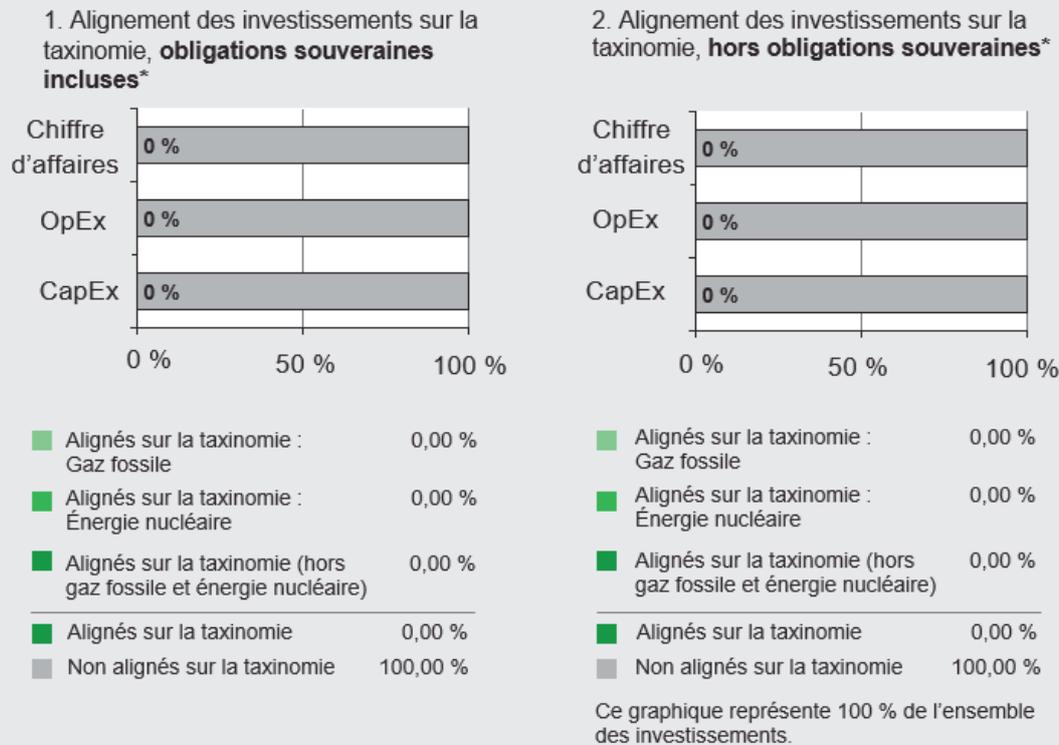
Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- **du chiffre d'affaires** pour refléter le caractère écologique actuel des sociétés bénéficiaires des investissements.

- **des dépenses d'investissement** (CapEx), pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, ce qui est pertinent pour une transition vers une économie verte ;

- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

Les graphiques ci-dessous montrent le pourcentage minimum d'investissements verts alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie de tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement des investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

Quelle était la part d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Le compartiment n'a pas prévu de pourcentage minimum d'investissements dans des activités économiques transitoires et des activités habilitantes, car il ne s'était pas engagé à atteindre un pourcentage minimum d'investissements écologiquement durables, alignés sur la taxinomie de l'UE.

Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?

La part actuelle des investissements écologiquement durables, conformément au règlement (UE) 2020/852 (dit règlement taxonomique), s'élevait au cours de la période de référence actuelle et précédente à 0 % de la valeur du fonds. Il se peut toutefois que quelques investissements durables aient été alignés sur un objectif environnemental du règlement établissant la taxinomie.

Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE ?

La proportion d'investissements durables non alignés sur la taxinomie de l'UE était de 7,71 %.

Au cours de l'année précédente, le compartiment n'a pas fixé de quota minimum d'investissements durables avec un objectif environnemental non aligné sur la taxinomie de l'UE. La part des investissements durables qui n'avait pas encore été séparée l'année précédente en fonction des aspects écologiques et sociaux s'élevait toutefois à 23,08 % au total.

Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

La part des investissements socialement durables s'élevait à 12,93 %.

Au cours de l'année précédente, le compartiment n'a pas fixé de quota minimum d'investissements durables. La part des investissements durables qui n'avait pas encore été séparée l'année précédente en fonction des aspects écologiques et sociaux s'élevait toutefois à 23,08 % au total.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.





Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « Autres investissements », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

Ce compartiment a fait la promotion d'une allocation d'actifs majoritairement composée de placements conformes aux caractéristiques environnementales et sociales (#1 Alignés sur les caractéristiques E/S). En outre, ce compartiment a investi 3,41 % de ses actifs nets dans des investissements pour lesquels soit la méthodologie d'évaluation ESG de DWS n'a pas été appliquée, soit la couverture des données ESG n'était pas complète (#2 Autres). Dans le cadre de ce quota, jusqu'à 20 % des investissements ont pu être réalisés dans des placements pour lesquels il n'existait pas de couverture complète des données en ce qui concerne les approches d'évaluation ESG et les exclusions de DWS mentionnées précédemment. Une couverture insuffisante des données n'a pas été acceptée pour l'évaluation des pratiques de bonne gouvernance (via l'évaluation DWS de la norme).

Ces autres investissements pouvaient comprendre toutes les catégories d'actifs autorisées par la politique d'investissement concernée, y compris les dépôts auprès d'établissements de crédit et les produits dérivés.

L'équipe de gestion du portefeuille a pu utiliser ces « autres investissements » pour optimiser le résultat des investissements et à des fins de diversification, de liquidité et de couverture.

La protection environnementale ou sociale minimale n'a pas été prise en compte ou ne l'a été que partiellement pour ces autres investissements dans ce compartiment.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Ce compartiment a suivi une stratégie obligatoire comme stratégie principale de placement. Au moins 70 % des actifs du compartiment ont été investis dans des actions d'émetteurs européens dont le rendement en dividendes devait être supérieur à la moyenne. Les critères suivants ont été décisifs pour la sélection des actions : Rendement de dividende supérieur à la moyenne du marché, pérennité du rendement et de la croissance des dividendes, croissance passée et prévue des bénéfices et ratio cours/bénéfices.

Pour plus d'informations sur la stratégie principale de placement, veuillez consulter la Partie Spécifique du prospectus de vente.

L'actif du compartiment a été investi principalement dans des investissements qui répondaient aux normes définies pour les caractéristiques environnementales ou sociales promues, comme indiqué dans les sections suivantes. La stratégie du compartiment en matière de caractéristiques environnementales et sociales promues a constitué un élément essentiel de la méthodologie d'évaluation ESG de DWS et a fait l'objet d'un suivi continu via les directives d'investissement du compartiment.

Méthodologie d'évaluation ESG de DWS

La méthodologie d'évaluation ESG de DWS a été appliquée pour atteindre les caractéristiques environnementales et sociales visées, en évaluant les investissements potentiels indépendamment de leurs perspectives de réussite économique, à l'aide d'une méthodologie d'évaluation ESG propre à DWS. Cette méthodologie s'est appuyée sur la base de données ESG de DWS, qui a utilisé des données provenant de différents fournisseurs de données ESG, de sources publiques et/ou d'évaluations internes afin de générer des évaluations globales dérivées. Les évaluations internes ont pris en compte, entre autres, les développements ESG futurs attendus d'un émetteur, la plausibilité des données par rapport aux événements passés ou futurs, la volonté de l'entreprise d'engager des dialogues sur les questions ESG et les décisions de l'entreprise spécifiques aux questions ESG.

Dans la base de données ESG de DWS, des évaluations codées ont été créées au sein de différentes approches d'évaluation. Certaines approches d'évaluation utilisaient une échelle de lettres allant de « A » à « F », « A » représentant la note la plus élevée et « F » la note la plus basse sur l'échelle. En outre, des évaluations séparées ont été fournies dans le cadre d'autres approches d'évaluation, par exemple en ce qui concerne les ventes provenant de secteurs controversés ou l'exposition à des armes controversées. Si l'évaluation d'un émetteur était jugée insuffisante selon une approche d'évaluation particulière, il était interdit au compartiment d'investir dans cet émetteur ou cet investissement, même s'ils étaient en principe investissables selon les autres approches d'évaluation.

La base de données ESG de DWS a utilisé différentes approches d'évaluation pour déterminer si les caractéristiques environnementales et sociales annoncées étaient présentes chez les émetteurs ou les investissements et si les entreprises concernées appliquaient des pratiques de bonne gouvernance :

Évaluation DWS du risque climatique et de transition

Cette évaluation a évalué les émetteurs en fonction de leur contribution au changement climatique et environnemental, par exemple en ce qui concerne la réduction des gaz à effet de serre et la protection des ressources en eau. Les émetteurs qui ont moins contribué au changement climatique et à d'autres changements environnementaux négatifs ou qui ont été moins touchés par ces risques ont reçu de meilleures notes. Les entreprises présentant un profil de risque climatique et de transition excessif (c'est-à-dire une note « F ») ont été exclues.

Évaluation DWS de la norme

Cette évaluation a permis d'évaluer le comportement des entreprises par rapport à des principes tels que le Pacte mondial des Nations unies, les normes de l'Organisation internationale du travail et les normes et principes internationaux généralement reconnus. L'évaluation DWS de la norme a examiné des problématiques telles que les violations des droits de l'homme, les violations des droits des travailleurs, le travail des enfants ou le travail forcé, les incidences négatives sur l'environnement et l'éthique commerciale. Les violations des normes internationales susmentionnées ont été évaluées, en tenant compte des données fournies par les fournisseurs de données ESG et/ou d'autres informations disponibles. Les entreprises ayant obtenu la plus faible note pour l'évaluation DWS de la norme (c'est-à-dire une note « F ») ont été exclues.

Évaluation du Pacte mondial des Nations unies

En plus de l'évaluation DWS de la norme, les entreprises directement impliquées dans des controverses graves et non résolues concernant les principes du Pacte mondial des Nations unies ont été exclues.

Évaluation DWS de la qualité ESG

Cette évaluation a fait la distinction entre les entreprises et les émetteurs souverains.

Pour les entreprises, l'évaluation DWS de la qualité ESG a permis une comparaison au sein de groupes de pairs, sur la base d'un consensus intersectoriel sur l'évaluation ESG globale (approche Best in Class). Cette comparaison portait par exemple sur la gestion des changements environnementaux, la sécurité des produits, la gestion des employés et l'éthique de l'entreprise. Le groupe de comparaison pour les entreprises était composé d'entreprises du même secteur industriel. Les entreprises les mieux évaluées dans cette comparaison ont reçu une note plus élevée, tandis que les entreprises les moins bien évaluées ont reçu une note plus faible. Les entreprises les moins bien notées par rapport à leur groupe de référence (c'est-à-dire notées « F ») ont été exclues de l'univers de placement.

Pour les émetteurs souverains, l'évaluation DWS de la qualité ESG a évalué un État sur la base d'un grand nombre de critères ESG. Ces critères comprenaient des aspects environnementaux tels que la gestion du changement climatique, les ressources naturelles et la vulnérabilité aux catastrophes. Les aspects sociaux comprenaient notamment le rapport au travail des enfants, l'égalité des sexes et les conditions sociales. En outre, les aspects de gouvernance tels que le système politique, l'existence d'institutions et l'État de droit ont été pris en compte. L'évaluation DWS de la qualité ESG a également pris en compte de manière explicite les libertés civiles et démocratiques d'un pays. Les pays qui ont obtenu la plus mauvaise note (c'est-à-dire une note « F ») par rapport à leur groupe de référence (séparément pour les pays développés et les pays émergents) ont été exclus de l'univers de placement.

Statut Freedom House

Freedom House est une organisation internationale non gouvernementale qui classe les pays en fonction de leur degré de liberté politique et civile. Sur la base du statut de Freedom House, les États considérés comme « non libres » par Freedom House ont été exclus.

Implication dans des secteurs controversés

Ont été exclus les investissements dans des entreprises qui ont certains secteurs d'activité et des activités commerciales dans des domaines controversés (« secteurs controversés »). Les entreprises ont été exclues du portefeuille en fonction de la part de leur chiffre d'affaires total qu'elles réalisent dans des secteurs controversés, comme suit.

Seuils de chiffre d'affaires pour l'exclusion des secteurs controversés :

- Fabrication de produits et/ou fourniture de services dans l'industrie de l'armement : 5 % minimum
- Fabrication et/ou distribution d'armes de poing ou de munitions civiles : 5 % minimum
- Fabrication de produits du tabac : 5 % minimum
- Fabrication de produits et/ou fourniture de services pour l'industrie du jeu : 5 % minimum
- Production de divertissements pour adultes : 5 % minimum
- Production d'huile de palme : 5 % minimum
- Production d'énergie à partir de l'énergie nucléaire et/ou extraction de l'uranium et/ou enrichissement de l'uranium : 5 % minimum
- Production de pétrole : 10 % minimum
- Production non conventionnelle de pétrole et/ou de gaz naturel (y compris sables bitumineux, schistes bitumineux/gaz de schiste, forages arctiques) : plus de 0 %.
- Extraction de charbon : 1 % minimum
- Production d'énergie à partir de charbon : 10 % minimum
- Extraction de charbon et de pétrole : 10 % minimum
- Production d'énergie à partir de combustibles fossiles et autre utilisation de combustibles fossiles (à l'exclusion du gaz naturel) : 10 % minimum
- Exploitation et exploration des sables bitumineux et des schistes bitumineux et services connexes : 10 % minimum

Les entreprises ayant des plans d'expansion du charbon, tels que l'extraction, la production ou l'utilisation de charbon supplémentaire, sur la base d'une méthodologie d'identification interne, ont été exclues du compartiment.

Les exclusions liées au charbon mentionnées précédemment concernaient exclusivement le charbon thermique, c'est-à-dire le charbon utilisé dans les centrales électriques pour produire de l'énergie.

Évaluation DWS de l'utilisation des fonds (Use of Proceeds)

Par dérogation aux approches d'évaluation présentées précédemment, l'investissement dans des obligations d'émetteurs exclus était néanmoins autorisé si les conditions particulières relatives aux obligations ciblées étaient remplies. Dans ce cas, l'obligation a été soumise à un contrôle de conformité aux Principes applicables aux obligations vertes (Green Bond Principles), aux obligations sociales (Social Bond Principles) et aux obligations durables (Sustainability Bond Principles) de l'ICMA (International Capital Market Association). Il a également été vérifié que l'émetteur de l'obligation respectait un ensemble minimum défini de critères ESG. Les émetteurs et leurs obligations qui ne répondaient pas à ces critères ont été exclus.

Exclusions de DWS pour les armes controversées

Les entreprises ont été exclues si elles ont été identifiées comme produisant des mines antipersonnel, des munitions à fragmentation, des armes chimiques et biologiques, des armes nucléaires, des armes à l'uranium appauvri ou des munitions à l'uranium, ou des composants clés de ce qui précède. Pour les exclusions, il était en outre possible de tenir compte des participations au sein d'une structure de groupe. Étaient également exclues les entreprises identifiées comme produisant des bombes incendiaires au phosphore blanc ou leurs composants clés.

Évaluation des fonds cibles de DWS

La base de données ESG de DWS a évalué les fonds cibles conformément à l'évaluation DWS du risque climatique et de transition, à l'évaluation DWS de la norme, à l'évaluation du Pacte mondial des Nations unies, à l'évaluation DWS de la qualité ESG, à la classification du statut Freedom House et en ce qui concerne les investissements dans des entreprises considérées comme des fabricants de mines antipersonnel, de bombes à fragmentation, d'armes chimiques et biologiques ou de leurs composants essentiels (les participations au sein d'une structure de groupe ont été pris en compte en conséquence). En ce qui concerne les méthodes d'évaluation des fonds cibles, l'ensemble du portefeuille de fonds cibles et les investissements qu'il contient ont été examinés. En fonction de l'approche d'évaluation, des critères d'exclusion (par exemple des seuils de tolérance) ont été définis, qui ont conduit à l'exclusion du fonds cible. Par conséquent, les portefeuilles des fonds cibles contenaient des investissements qui n'étaient pas conformes aux normes de DWS pour les émetteurs.

Classes d'actifs non évaluées selon les critères ESG

Tous les actifs du compartiment n'ont pas été évalués à l'aide de la méthodologie d'évaluation ESG de DWS. C'était notamment le cas des classes d'actifs suivantes :

Actuellement, les caractéristiques environnementales et sociales promues par le compartiment n'ont pas été obtenues par l'utilisation de produits dérivés. Les produits dérivés n'ont donc pas été pris en compte dans le calcul du pourcentage minimal des éléments d'actif correspondant à ces caractéristiques. Toutefois, les produits dérivés sur des émetteurs individuels n'ont été acquis pour le compte du compartiment que si les émetteurs des sous-jacents respectaient les critères de la méthodologie d'évaluation ESG de DWS.

Les dépôts auprès d'établissements de crédit n'ont pas été évalués au moyen de la méthodologie d'évaluation ESG de DWS.

Méthodologie de DWS pour la détermination des placements durables conformément à l'article 2, paragraphe 17, du règlement SFDR (évaluation DWS de la durabilité)

En outre, pour déterminer la part des placements durables, la société DWS a mesuré la contribution à un ou plusieurs ODD des Nations unies. Pour ce faire, elle utilise son évaluation DWS de la durabilité des investissements, qui évalue les investissements potentiels sur la base de différents critères afin de déterminer si un investissement peut être considéré comme durable.

La stratégie de placement ESG appliquée ne prévoyait pas de réduction minimale obligatoire du volume des investissements.

L'évaluation des pratiques de bonne gouvernance des entreprises dans lesquelles l'investissement a été réalisé s'est basée sur l'évaluation DWS de la norme. En conséquence, les entreprises évaluées dans lesquelles l'investissement a été réalisé ont suivi des pratiques de bonne gouvernance d'entreprise.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Ce compartiment n'avait pas établi d'indice de référence pour déterminer s'il était conforme aux caractéristiques environnementales et/ou sociales qu'il promet.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

Informations périodiques sur les produits financiers visés à l'article 8,
paragraphe 1, 2 et 2a du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, paragraphe 1
du règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du produit : DWS Invest II ESG US Top Dividend

Identifiant d'entité juridique (code LEI) : 549300808BH2BFBPQV18

ISIN : LU0781238778

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

<input checked="" type="radio"/> <input checked="" type="radio"/> <input type="radio"/> Oui	<input checked="" type="radio"/> <input type="radio"/> <input checked="" type="checkbox"/> Non
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ____% <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : ____%	<input checked="" type="checkbox"/> Il a promu des caractéristiques environnementales/sociales et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 24,24 % d'investissements durables <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif social <input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables .



Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit.

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Ce compartiment a promu des caractéristiques environnementales et sociales dans les domaines de la protection du climat, de la gouvernance d'entreprise (Governance) et des normes sociales, ainsi que de la qualité ESG en général, en évitant les émetteurs suivants :

- (1) les émetteurs présentant des risques climatiques et de transition excessifs,
- (2) les entreprises ayant obtenu la plus mauvaise note pour l'évaluation de la norme (c'est-à-dire en ce qui concerne le respect des normes internationales en matière de gouvernance d'entreprise, de droits de l'homme et des travailleurs, de sécurité des clients et de l'environnement et d'éthique des affaires),
- (3) les entreprises confrontées à de très graves controverses non résolues concernant les principes du Pacte mondial des Nations Unies (UN Global Compact),
- (4) les émetteurs les moins bien notés en termes de risques environnementaux, sociaux et de gouvernance par rapport à leur groupe de référence,
- (5) les États identifiés comme « non libres » par Freedom House,
- (6) les entreprises dont la participation à des secteurs controversés a dépassé un seuil de chiffre d'affaires prédéfini et/ou
- (7) les entreprises impliquées dans des armes controversées.

Ce compartiment a également fait la promotion d'un pourcentage minimum d'investissements durables qui contribuent positivement à un ou plusieurs des objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies.

Ce compartiment n'avait pas déterminé d'indice de référence pour la réalisation des caractéristiques environnementales et/ou sociales promues.

La réalisation des caractéristiques environnementales et sociales promues ainsi que la durabilité des investissements ont été évaluées au moyen d'une méthodologie d'évaluation ESG interne à DWS, décrite plus en détail dans la section « Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ? ». La méthode comprenait différentes approches d'évaluation, qui ont été utilisées comme indicateurs de durabilité pour évaluer la réalisation des caractéristiques environnementales et sociales promues. Il s'agissait notamment des éléments suivants :

- **Évaluation DWS du risque climatique et de transition** Indicateur de la mesure dans laquelle un émetteur était exposé aux risques climatiques et de transition.
Performance : pas d'investissement dans des actifs insuffisants
- **Évaluation DWS de la norme** Indicateur du degré de non-respect des normes internationales par une entreprise.
Performance : pas d'investissement dans des actifs insuffisants
- **Évaluation du Pacte mondial des Nations unies** Indicateur montrant si une entreprise était directement impliquée dans une ou plusieurs controverses très graves et non résolues en rapport avec le Pacte mondial des Nations Unies.
Performance : pas d'investissement dans des actifs insuffisants
- **Évaluation DWS de la qualité ESG** Indicateur de comparaison des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance d'un émetteur par rapport à son groupe de référence. Performance : pas d'investissement dans des actifs insuffisants
- **Statut Freedom House** Indicateur de la liberté politique et civile d'un État. Performance : pas d'investissement dans des actifs insuffisants
- **Implication dans des secteurs controversés** Indicateur de la mesure dans laquelle une entreprise est impliquée dans des secteurs controversés.
Performance : 0 %
- **Exclusions de DWS pour les armes controversées** Indicateur de la mesure dans laquelle une entreprise est impliquée dans des armes controversées.
Performance : 0 %
- **Méthodologie DWS servant à la détermination des investissements durables conformément à l'article 2, paragraphe 17 du règlement SFDR (évaluation DWS de la durabilité)**, a servi d'indicateur pour mesurer la part des investissements durables.
Performance : 24,24 %

Une description des éléments obligatoires de la stratégie de placement utilisés pour sélectionner les investissements afin de réaliser les objectifs environnementaux ou sociaux promus, y compris les critères d'exclusion, ainsi que la méthodologie d'évaluation permettant de déterminer si et dans quelle mesure les actifs remplissaient les caractéristiques environnementales et/ou sociales définies (y compris les seuils de chiffre d'affaires définis pour les exclusions), peuvent être consultés dans le chapitre « Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ? ». Cette section contient des informations plus détaillées sur les indicateurs de durabilité.

Pour calculer les indicateurs de durabilité, les valeurs du système de front-office de DWS sont utilisées. Cela signifie qu'il peut y avoir de légères différences avec les autres valeurs de cours présentées dans le rapport annuel, qui sont dérivées du système de comptabilité du fonds.

La réalisation des caractéristiques écologiques et sociales promues au niveau du portefeuille a été mesurée l'année précédente à l'aide des indicateurs de durabilité suivants :

DWS Invest II ESG US Top Dividend

Indicateurs	Description	Performance
Indicateurs de durabilité		
Évaluation de la qualité ESG A	-	52,27 % des actifs du portefeuille
Évaluation de la qualité ESG B	-	11,91 % des actifs du portefeuille
Évaluation de la qualité ESG C	-	30,7 % des actifs du portefeuille
Évaluation de la qualité ESG D	-	4,64 % des actifs du portefeuille
Évaluation de la qualité ESG E	-	0 % des actifs du portefeuille
Évaluation de la qualité ESG F	-	0 % des actifs du portefeuille
Évaluation du risque climatique et de transition A	-	0 % des actifs du portefeuille
Évaluation du risque climatique et de transition B	-	18,73 % des actifs du portefeuille
Évaluation du risque climatique et de transition C	-	57,46 % des actifs du portefeuille
Évaluation du risque climatique et de transition D	-	23,33 % des actifs du portefeuille
Évaluation du risque climatique et de transition E	-	0 % des actifs du portefeuille
Évaluation du risque climatique et de transition F	-	0 % des actifs du portefeuille
Évaluation de la norme A	-	13,44 % des actifs du portefeuille
Évaluation de la norme B	-	19,76 % des actifs du portefeuille
Évaluation de la norme C	-	28,89 % des actifs du portefeuille
Évaluation de la norme D	-	35,36 % des actifs du portefeuille
Évaluation de la norme E	-	2,07 % des actifs du portefeuille
Évaluation de la norme F	-	0 % des actifs du portefeuille
Évaluation de la liberté souveraine A	-	0 % des actifs du portefeuille
Évaluation de la liberté souveraine B	-	0 % des actifs du portefeuille
Évaluation de la liberté souveraine C	-	0 % des actifs du portefeuille
Évaluation de la liberté souveraine D	-	0 % des actifs du portefeuille
Évaluation de la liberté souveraine E	-	0 % des actifs du portefeuille
Évaluation de la liberté souveraine F	-	0 % des actifs du portefeuille
Implication dans des secteurs controversés		
Énergie nucléaire C	-	0 % des actifs du portefeuille
Énergie nucléaire D	-	0 % des actifs du portefeuille
Énergie nucléaire E	-	0 % des actifs du portefeuille
Énergie nucléaire F	-	0 % des actifs du portefeuille
Jeux de hasard C	-	2,67 % des actifs du portefeuille
Jeux de hasard D	-	0 % des actifs du portefeuille
Jeux de hasard E	-	0 % des actifs du portefeuille
Jeux de hasard F	-	0 % des actifs du portefeuille
Charbon C	-	0 % des actifs du portefeuille
Charbon D	-	0 % des actifs du portefeuille
Charbon E	-	0 % des actifs du portefeuille
Charbon F	-	0 % des actifs du portefeuille
Pornographie C	-	0 % des actifs du portefeuille
Pornographie D	-	0 % des actifs du portefeuille
Pornographie E	-	0 % des actifs du portefeuille
Pornographie F	-	0 % des actifs du portefeuille
Industrie de l'armement C	-	6,44 % des actifs du portefeuille
Industrie de l'armement D	-	0 % des actifs du portefeuille
Industrie de l'armement E	-	0 % des actifs du portefeuille
Industrie de l'armement F	-	0 % des actifs du portefeuille
Tabac C	-	0 % des actifs du portefeuille
Tabac D	-	0 % des actifs du portefeuille
Tabac E	-	0 % des actifs du portefeuille
Tabac F	-	0 % des actifs du portefeuille
Armes de poing civiles C	-	0 % des actifs du portefeuille
Armes de poing civiles D	-	0 % des actifs du portefeuille
Armes de poing civiles E	-	0 % des actifs du portefeuille
Armes de poing civiles F	-	0 % des actifs du portefeuille
Sables bitumineux C	-	1,46 % des actifs du portefeuille
Sables bitumineux D	-	0 % des actifs du portefeuille
Sables bitumineux E	-	0 % des actifs du portefeuille

Indicateurs	Description	Performance
Sables bitumineux F	-	0 % des actifs du portefeuille
Implication dans des armes controversées		
Munitions à uranium appauvri D	-	0 % des actifs du portefeuille
Munitions à uranium appauvri E	-	0 % des actifs du portefeuille
Munitions à uranium appauvri F	-	0 % des actifs du portefeuille
Mines antipersonnel D	-	0 % des actifs du portefeuille
Mines antipersonnel E	-	0 % des actifs du portefeuille
Mines antipersonnel F	-	0 % des actifs du portefeuille
Armes nucléaires D	-	0 % des actifs du portefeuille
Armes nucléaires E	-	0 % des actifs du portefeuille
Armes nucléaires F	-	0 % des actifs du portefeuille
Munitions à fragmentation D	-	0 % des actifs du portefeuille
Munitions à fragmentation E	-	0 % des actifs du portefeuille
Munitions à fragmentation F	-	0 % des actifs du portefeuille

Situation au : 30 décembre 2022

La présentation des indicateurs de durabilité a été revue par rapport au rapport de l'année précédente. La méthodologie d'évaluation est restée inchangée. Pour plus d'informations sur les indicateurs de durabilité actuellement en vigueur, veuillez consulter la section « Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ? ».

Des informations sur la prise en compte des principaux effets négatifs sur les facteurs de durabilité (Principal Adverse Impacts) sont disponibles dans la section « Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ? ».

Échelle d'évaluation ESG DWS

Dans les approches d'évaluation suivantes, les actifs ont reçu une note sur six possibles, A étant la meilleure note et F la plus faible.

Critère	Secteurs controversés ¹	Armes controversées	Évaluation de la norme ⁶	Évaluation de la qualité ESG	Évaluation des ODD	Évaluation du risque climatique et de transition
A	Aucun lien avec le secteur « controversé »	Aucun lien avec les armes controversées	Aucun problème	Véritable précurseur ESG (≥ 87,5 points ESG)	Véritable contributeur ODD (≥ 87,5 points ODD)	Véritable précurseur (≥ 87,5 points)
B	Lien éloigné	Lien éloigné/uniquement supposé	Problèmes minimes	Précurseur ESG (75 - 87,5 points ESG)	Contributeur ODD (75 - 87,5 points ODD)	Solutions climatiques (75 - 87,5 points)
C	0 % - 5 %	Double usage ²	Problèmes	Milieu de tableau supérieur ESG (50 - 75 points ESG)	Milieu de tableau supérieur ODD (50 - 75 points ODD)	Risque contrôlé (50 - 75 points)
D	5 % - 10 % (Charbon : 5 % - 15 %)	Propriété ³ /mère ⁴	Problèmes plus graves	Milieu de tableau ESG (25 - 50 points ESG)	Milieu de tableau ODD (25 - 50 points ODD)	Risque modéré (25 - 50 points)
E	10 % - 25 % (Charbon : 15 % - 25 %)	Fabricant d'un composant ⁵	Problèmes graves ou niveau le plus élevé avec réévaluation ⁷	Retardataire ESG (12,5 - 25 points ESG)	Opposant ODD (12,5 - 25 points ODD)	Risque élevé (12,5 - 25 points)
F	≥ 25 %	Fabricant de l'arme	Niveau le plus élevé/Violation du Pacte mondial des Nations unies ⁸	Véritable retardataire ESG (0 - 12,5 points ESG)	Opposant ODD significatif (0 - 12,5 points ODD)	Risque extrême (0 - 12,5 points)

(1) Seuils de chiffre d'affaires/produits selon le schéma standard (granularité plus élevée disponible/les seuils peuvent être définis individuellement).

(2) Entrent par exemple dans cette catégorie les systèmes porteurs d'armes tels que les avions de combat qui, outre les armes controversées, portent également des armes non controversées.

(3) Plus de 20 % de fonds propres.

(4) La société mère impliquée dans des armes de niveau E/F détient plus de 50 % de fonds propres.

(5) Composants à usage unique

(6) Y compris les controverses de l'OT ainsi que la gestion d'entreprise et les problèmes de produits.

(7) Dans le cadre de l'évaluation continue, la société DWS tient compte de la/des violation(s) des normes internationales - observée(s) à l'aide des données des fournisseurs de données ESG - mais aussi des erreurs éventuelles des fournisseurs de données ESG, de l'évolution future attendue de ces violations ainsi que de la volonté de l'émetteur d'engager un dialogue sur les décisions de l'entreprise en la matière.

(8) Une évaluation de niveau F peut être considérée comme une violation confirmée du Pacte mondial des Nations unies, en particulier une violation intentionnelle/structurelle au sein de l'entreprise.

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?

Le compartiment a investi en partie dans des investissements durables, conformément à l'article 2, paragraphe 17 du règlement européen 2019/2088 relatif aux obligations d'information sur la durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR). Ces investissements durables ont contribué à au moins un des ODD des Nations unies ayant des objectifs environnementaux et/ou sociaux, tels que les suivants (liste non exhaustive) :

- Objectif 1 : Aucune pauvreté
- Objectif 2 : Pas de famine
- Objectif 3 : Santé et bien-être
- Objectif 4 : Éducation de qualité
- Objectif 5 : Égalité des sexes
- Objectif 6 : Salubrité de l'eau et des installations sanitaires
- Objectif 7 : Énergie abordable et propre
- Objectif 8 : Travail décent et croissance économique
- Objectif 10 : Moins d'inégalités
- Objectif 11 : Villes et communautés durables
- Objectif 12 : Consommation et production durables
- Objectif 13 : Mesures de protection du climat
- Objectif 14 : Vie sous-marine
- Objectif 15 : Vie sur terre

L'ampleur de la contribution à chaque ODD des Nations unies a varié en fonction des investissements réels dans le portefeuille.

DWS a déterminé sa contribution aux ODD des Nations unies par le biais de son évaluation DWS de la durabilité des investissements, dans le cadre de laquelle les investissements potentiels ont été évalués sur la base de différents critères afin de déterminer si une activité économique pouvait être considérée comme durable. Cette méthodologie d'évaluation a permis de déterminer (1) si un investissement contribuait de manière positive à un ou plusieurs ODD des Nations unies, (2) si l'émetteur nuisait de manière significative à ces objectifs (« Do Not Significantly Harm » - évaluation DNSH), et (3) si l'entreprise appliquait des pratiques de bonne gouvernance.

L'évaluation DWS de la durabilité des investissements a pris en compte des données de plusieurs fournisseurs de données, de sources publiques et/ou d'évaluations internes sur la base d'une méthodologie d'évaluation et de classification établie afin de déterminer si un investissement était durable. Les activités qui ont contribué positivement aux ODD des Nations unies ont été évaluées en fonction du chiffre d'affaires, des dépenses d'investissement (CapEx) et/ou des dépenses d'exploitation (OpEx). Lorsqu'une contribution positive était constatée, l'investissement était considéré comme durable si l'émetteur réussissait l'évaluation DNSH et si l'entreprise appliquait les pratiques de bonne gouvernance.

La proportion d'investissements durables, tels que définis à l'article 2, paragraphe 17, du règlement SFDR, dans le portefeuille a été calculée proportionnellement aux activités économiques des émetteurs qui ont été considérées comme durables. Par dérogation à cette règle, dans le cas des Use of Proceed Bonds qualifiés de placements durables, la valeur de l'ensemble de l'obligation a été prise en compte dans la proportion d'investissements durables.

Le compartiment n'a pas cherché actuellement à atteindre un pourcentage d'investissements durables conformes à un objectif environnemental selon la taxinomie de l'UE.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

L'évaluation DNSH faisait partie intégrante de l'évaluation DWS de la durabilité des investissements et permettait de déterminer si un émetteur contribuant à un ODD des Nations unies affectait de manière significative un ou plusieurs de ces objectifs. Si un préjudice important était constaté, l'émetteur ne passait pas l'évaluation DNSH et ne pouvait pas être considéré comme un investissement durable.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Dans le cadre de l'évaluation DNSH visée à l'article 2, paragraphe 17 du règlement SFDR, l'évaluation DWS de la durabilité d'un investissement a systématiquement intégré les indicateurs obligatoires pour les principaux impacts négatifs sur les facteurs de durabilité du tableau 1 (par ordre de pertinence) ainsi que les indicateurs pertinents stipulés aux tableaux 2 et 3 de l'annexe I du règlement délégué (UE) 2022/1288 de la Commission complétant le règlement SFDR. En tenant compte de ces effets négatifs, la société DWS a fixé des seuils quantitatifs et/ou des valeurs qualitatives permettant de déterminer si un émetteur avait un impact significatif sur les objectifs environnementaux ou sociaux. Ces valeurs ont été établies sur la base de différents facteurs externes et internes, tels que la disponibilité des données ou l'évolution du marché et ont pu être adaptées au fil du temps.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Dans le cadre de l'évaluation DWS de la durabilité des investissements, la société DWS a en outre évalué, sur la base de l'évaluation DWS des normes, dans quelle mesure une entreprise était en conformité avec les normes internationales. Il s'agissait notamment d'examiner la conformité aux normes internationales, telles que les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, les principes du Pacte mondial des Nations unies et les normes de l'Organisation internationale du travail. Les entreprises ayant obtenu la plus mauvaise note pour l'évaluation de la norme (c'est-à-dire une note « F ») ne pouvaient pas être considérées comme durables et ont été exclues en tant que placement possible.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le compartiment a pris en compte les principales incidences négatives suivantes sur les facteurs de durabilité figurant à l'annexe I du règlement délégué (UE) 2022/1288 de la Commission complétant le règlement SFDR :

- Émissions de gaz à effet de serre (GES) (n° 1) ;
- Empreinte carbone (n° 2) ;
- Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements (n° 3) ;
- Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles (n° 4) ;
- Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (n° 10) ; et
- Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, munitions à fragmentation, armes chimiques ou armes biologiques) (n° 14).

Pour les investissements durables, les principales incidences négatives ont également été prises en compte dans l'évaluation DNSH, comme indiqué dans la section susmentionnée « Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ? ».

DWS Invest II ESG US Top Dividend

Indicateurs	Description	Performance
Les principales incidences négatives (PAI)		
PAII - 01. Émissions de GES	Total de la valeur actuelle des investissements de l'entreprise i, divisé par la valeur de l'entreprise détenue et multiplié par les émissions de GES de l'entreprise incluses dans le Scope 1+2+3.	68100,83 tonnes d'émissions de carbone
PAII - 02. Empreinte carbone - EUR	L'empreinte carbone est exprimée en tonnes d'émissions de carbone par million d'euros investis. Les émissions de carbone d'un émetteur sont normalisées par la valeur de son entreprise, y compris ses liquidités (EVIC).	166,81 tonnes d'émissions de carbone par million d'euros
PAII - 03. Intensité de carbone	Intensité de carbone moyenne pondérée Scope 1+2+3	558,75 tonnes d'émissions de carbone par million d'euros
PAII - 04. Participation dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles.	11,72 % des actifs du portefeuille
PAII - 10. Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés impliquées dans des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.	0 % des actifs du portefeuille
PAII - 14. Implication dans des armes controversées	Part d'investissement dans des sociétés impliquées dans la production ou la vente d'armes controversées (mines antipersonnel, munitions à fragmentation, armes chimiques et biologiques).	0 % des actifs du portefeuille

Situation au : 29 décembre 2023

Les indicateurs des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité (Principal Adverse Impact Indicators - PAII) sont calculés à partir des données contenues dans les systèmes de back-office et de front-office de DWS, qui reposent principalement sur les données de fournisseurs de données ESG externes. S'il n'existe pas de données sur les PAII individuelles pour des titres individuels ou leurs émetteurs, soit parce qu'aucune donnée n'est disponible, soit parce que le PAII ne s'applique pas à l'émetteur ou au titre concerné, ces titres ou émetteurs ne sont pas inclus dans le calcul du PAII. Pour les investissements dans des fonds cibles, un examen (« look-through ») des portefeuilles des fonds cibles est effectué, pour autant que les données correspondantes soient disponibles. La méthode de calcul de chaque indicateur PAI peut être modifiée au cours des périodes sous revue ultérieures en raison de l'évolution des normes de marché, d'un changement de traitement des titres de certains types d'instruments (comme les produits dérivés) ou de clarifications réglementaires.

En outre, une amélioration de la disponibilité des données peut avoir un impact sur les PAII déclarés au cours des périodes sous revue ultérieures.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

DWS Invest II ESG US Top Dividend

Investissements les plus importants	Répartition de la structure sectorielle conformément à la classification NACE	En % des actifs moyens du portefeuille	Répartition par pays
The Procter & Gamble	C - Industrie manufacturière	3,7 %	États-Unis
PepsiCo	C - Industrie manufacturière	3,0 %	États-Unis
Merck & Co.	C - Industrie manufacturière	2,8 %	États-Unis
The Home Depot	G - Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	2,5 %	États-Unis
AbbVie	C - Industrie manufacturière	2,3 %	États-Unis
Baker Hughes Cl.A	C - Industrie manufacturière	2,2 %	États-Unis
Pfizer	C - Industrie manufacturière	2,1 %	États-Unis
Marsh & McLennan Cos.	K - Activités financières et d'assurance	1,9 %	États-Unis
CME Group	K - Activités financières et d'assurance	1,9 %	États-Unis
Motorola Solutions	C - Industrie manufacturière	1,9 %	États-Unis
Hasbro	C - Industrie manufacturière	1,9 %	États-Unis
Chubb	M - Activités spécialisées, scientifiques et techniques	1,8 %	États-Unis
Bristol-Myers Squibb Co.	C - Industrie manufacturière	1,8 %	États-Unis
Amgen	C - Industrie manufacturière	1,8 %	États-Unis
McDonald's Corp.	I - Hôtellerie/restauration	1,7 %	États-Unis

pour la période allant du 1^{er} janvier 2023 au 29 décembre 2023

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : pour la période allant du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023.



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

La proportion d'investissements liés au développement durable s'élevait à 99,07 % des actifs du portefeuille à la date de référence.

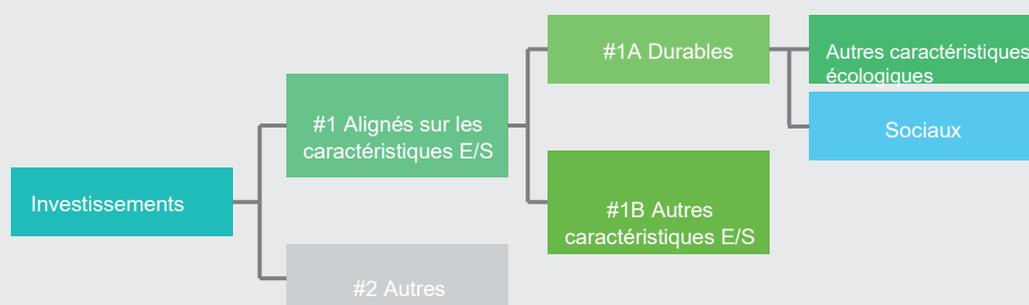
Proportion d'investissements liés au développement durable l'année précédente : 99,52 %

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était l'allocation des actifs ?

Ce compartiment a investi 99,07 % de son actif net dans des placements conformes aux caractéristiques environnementales et sociales promues (#1 Alignés sur les caractéristiques E/S). Au sein de cette catégorie, 24,24 % de l'actif net du compartiment ont été considérés comme investissements durables (#1A Durables). Sur ce total, la part des investissements durables ayant un objectif environnemental non aligné sur la taxinomie de l'UE était de 4,11 % et la part des investissements socialement durables de 20,13 %. La proportion réelle d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ainsi que la proportion réelle d'investissements durables sur le plan social dépendaient de la situation du marché et de l'univers de placement investissable.

0,93 % des actifs nets du compartiment ont été investis dans tous les investissements éligibles pour lesquels soit la méthodologie d'évaluation ESG de DWS n'a pas été appliquée, soit une couverture complète des données ESG n'était pas disponible (#2 Autres). Dans le cadre de ce quota, jusqu'à 20 % des actifs nets du compartiment ont été tolérés dans des investissements pour lesquels il n'y avait pas de couverture complète des données en ce qui concerne les approches d'évaluation ESG et les exclusions de DWS mentionnées ci-dessus. Cette tolérance ne s'appliquait pas à l'évaluation des pratiques de bonne gouvernance (via l'évaluation DWS de la norme).



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social.
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

DWS Invest II ESG US Top Dividend

Code NACE	Répartition de la structure sectorielle conformément à la classification NACE	En % des actifs du portefeuille
B	Industries extractives	2,4 %
C	Industrie manufacturière	47,6 %
D	Approvisionnement en énergie	0,9 %
E	Approvisionnement en eau, traitement des eaux usées et des déchets et dépollution	3,8 %
G	Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	8,9 %
H	Transports et entreposage	3,9 %
I	Hôtellerie/restauration	1,4 %

Code NACE	Répartition de la structure sectorielle conformément à la classification NACE	En % des actifs du portefeuille
J	Information et communication	7,1 %
K	Activités financières et d'assurance	14,5 %
L	Activités immobilières	0,3 %
M	Activités spécialisées, scientifiques et techniques	4,8 %
N	Activités de services administratifs et de soutien	0,8 %
Q	Santé humaine et action sociale	0,8 %
R	Art, divertissement et loisirs	0,6 %
NA	Autres	2,3 %
Participation dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles		11,7 %

Situation au : 29 décembre 2023

En ce qui concerne l'alignement sur la taxinomie de l'UE, les critères pour le **gaz fossile** comprennent la limitation des émissions et le passage à une énergie entièrement renouvelable ou à des carburants à faible émission de carbone d'ici fin 2035. Les critères relatifs à **l'énergie nucléaire** comprennent des dispositions complètes en matière de sécurité et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

En raison du manque de données fiables, le compartiment ne s'est pas engagé à viser un pourcentage minimum d'investissements durables conformes à un objectif environnemental selon la taxinomie de l'UE. Par conséquent, la part des investissements écologiquement durables alignés sur la taxinomie de l'UE s'élevait à 0 % de l'actif net du compartiment. Il se peut toutefois qu'une partie des activités économiques sous-jacentes aux placements ait été alignée sur la taxinomie de l'UE.

Le produit financier a-t-il permis d'investir dans des activités alignées sur la taxinomie de l'UE dans le domaine du gaz fossile et/ou de l'énergie nucléaire ?¹

Oui :

En gaz fossile

En énergie nucléaire

Non

Le compartiment n'avait pas pour objectif de réaliser des investissements alignés sur la taxinomie dans les secteurs du gaz fossile et/ou de l'énergie nucléaire. Il pouvait toutefois arriver que, dans le cadre de sa stratégie d'investissement, les investissements se fassent aussi dans des entreprises qui exerçaient leurs activités dans ces secteurs également.

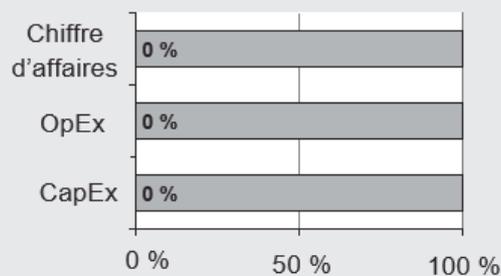
¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire ne sont alignées sur la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à l'atténuation du changement climatique (« protection du climat ») et ne causent pas un préjudice important à un objectif de la taxinomie de l'UE - voir l'explication à gauche. Les critères complets pour les activités économiques alignées sur la taxinomie de l'UE dans le domaine du gaz fossile et de l'énergie nucléaire sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- **du chiffre d'affaires** pour refléter le caractère écologique actuel des sociétés bénéficiaires des investissements.
- **des dépenses d'investissement** (CapEx), pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, ce qui est pertinent pour une transition vers une économie verte ;
- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

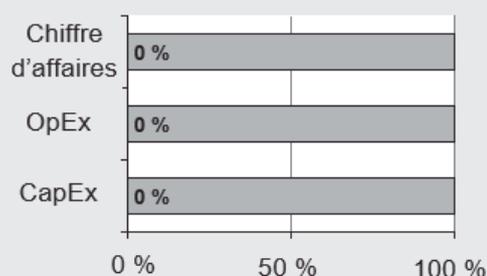
Les graphiques ci-dessous montrent le pourcentage minimum d'investissements verts alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie de tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement des investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, obligations souveraines incluses*



Alignés sur la taxinomie : Gaz fossile	0,00 %
Alignés sur la taxinomie : Énergie nucléaire	0,00 %
Alignés sur la taxinomie (hors gaz fossile et énergie nucléaire)	0,00 %
Alignés sur la taxinomie	0,00 %
Non alignés sur la taxinomie	100,00 %

2. Alignement des investissements sur la taxinomie, hors obligations souveraines*



Alignés sur la taxinomie : Gaz fossile	0,00 %
Alignés sur la taxinomie : Énergie nucléaire	0,00 %
Alignés sur la taxinomie (hors gaz fossile et énergie nucléaire)	0,00 %
Alignés sur la taxinomie	0,00 %
Non alignés sur la taxinomie	100,00 %

Ce graphique représente 100 % de l'ensemble des investissements.

* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

Quelle était la part d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Le compartiment n'a pas prévu de pourcentage minimum d'investissements dans des activités économiques transitoires et des activités habilitantes, car il ne s'était pas engagé à atteindre un pourcentage minimum d'investissements écologiquement durables, alignés sur la taxinomie de l'UE.

Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?

La part actuelle des investissements écologiquement durables, conformément au règlement (UE) 2020/852 (dit règlement taxonomique), s'élevait au cours de la période de référence actuelle et précédente à 0 % de la valeur du fonds. Il se peut toutefois que quelques investissements durables aient été alignés sur un objectif environnemental du règlement établissant la taxinomie.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE ?

La proportion d'investissements durables non alignés sur la taxinomie de l'UE était de 4,11 %.

Au cours de l'année précédente, le compartiment n'a pas fixé de quota minimum d'investissements durables avec un objectif environnemental non aligné sur la taxinomie de l'UE. La part des investissements durables qui n'avait pas encore été séparée l'année précédente en fonction des aspects écologiques et sociaux s'élevait toutefois à 28,35 % au total.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

La part des investissements socialement durables s'élevait à 20,13 %.

Au cours de l'année précédente, le compartiment n'a pas fixé de quota minimum d'investissements durables. La part des investissements durables qui n'avait pas encore été séparée l'année précédente en fonction des aspects écologiques et sociaux s'élevait toutefois à 28,35 % au total.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « Autres investissements », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

Ce compartiment a fait la promotion d'une allocation d'actifs majoritairement composée de placements conformes aux caractéristiques environnementales et sociales (#1 Alignés sur les caractéristiques E/S). En outre, ce compartiment a investi 0,93 % de ses actifs nets dans des investissements pour lesquels soit la méthodologie d'évaluation ESG de DWS n'a pas été appliquée, soit la couverture des données ESG n'était pas complète (#2 Autres). Dans le cadre de ce quota, jusqu'à 20 % des investissements ont pu être réalisés dans des placements pour lesquels il n'existait pas de couverture complète des données en ce qui concerne les approches d'évaluation ESG et les exclusions de DWS mentionnées précédemment. Une couverture insuffisante des données n'a pas été acceptée pour l'évaluation des pratiques de bonne gouvernance (via l'évaluation DWS de la norme).

Ces autres investissements pouvaient comprendre toutes les catégories d'actifs autorisées par la politique d'investissement concernée, y compris les dépôts auprès d'établissements de crédit et les produits dérivés.

L'équipe de gestion du portefeuille a pu utiliser ces « autres investissements » pour optimiser le résultat des investissements et à des fins de diversification, de liquidité et de couverture.

La protection environnementale ou sociale minimale n'a pas été prise en compte ou ne l'a été que partiellement pour ces autres investissements dans ce compartiment.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Ce compartiment a suivi une stratégie obligatoire comme stratégie principale de placement. Au moins 70 % des actifs du compartiment ont été investis dans des actions d'émetteurs américains dont le rendement en dividendes devait être supérieur à la moyenne. Les critères suivants ont été décisifs pour la sélection des actions : Rendement de dividende supérieur à la moyenne du marché, pérennité du rendement et de la croissance des dividendes, croissance passée et prévue des bénéfices et ratio cours/bénéfices.

Pour plus d'informations sur la stratégie principale de placement, veuillez consulter la Partie Spécifique du prospectus de vente.

L'actif du compartiment a été investi principalement dans des investissements qui répondaient aux normes définies pour les caractéristiques environnementales ou sociales promues, comme indiqué dans les sections suivantes. La stratégie du compartiment en matière de caractéristiques environnementales et sociales promues a constitué un élément essentiel de la méthodologie d'évaluation ESG de DWS et a fait l'objet d'un suivi continu via les directives d'investissement du compartiment.

Méthodologie d'évaluation ESG de DWS

La méthodologie d'évaluation ESG de DWS a été appliquée pour atteindre les caractéristiques environnementales et sociales visées, en évaluant les investissements potentiels indépendamment de leurs perspectives de réussite économique, à l'aide d'une méthodologie d'évaluation ESG propre à DWS. Cette méthodologie s'est appuyée sur la base de données ESG de DWS, qui a utilisé des données provenant de différents fournisseurs de données ESG, de sources publiques et/ou d'évaluations internes afin de générer des évaluations globales dérivées. Les évaluations internes ont pris en compte, entre autres, les développements ESG futurs attendus d'un émetteur, la plausibilité des données par rapport aux événements passés ou futurs, la volonté de l'entreprise d'engager des dialogues sur les questions ESG et les décisions de l'entreprise spécifiques aux questions ESG.

Dans la base de données ESG de DWS, des évaluations codées ont été créées au sein de différentes approches d'évaluation. Certaines approches d'évaluation utilisaient une échelle de lettres allant de « A » à « F », « A » représentant la note la plus élevée et « F » la note la plus basse sur l'échelle. En outre, des évaluations séparées ont été fournies dans le cadre d'autres approches d'évaluation, par exemple en ce qui concerne les ventes provenant de secteurs controversés ou l'exposition à des armes controversées. Si l'évaluation d'un émetteur était jugée insuffisante selon une approche d'évaluation particulière, il était interdit au compartiment d'investir dans cet émetteur ou cet investissement, même s'ils étaient en principe investissables selon les autres approches d'évaluation.

La base de données ESG de DWS a utilisé différentes approches d'évaluation pour déterminer si les caractéristiques environnementales et sociales annoncées étaient présentes chez les émetteurs ou les investissements et si les entreprises concernées appliquaient des pratiques de bonne gouvernance :

Évaluation DWS du risque climatique et de transition

Cette évaluation a évalué les émetteurs en fonction de leur contribution au changement climatique et environnemental, par exemple en ce qui concerne la réduction des gaz à effet de serre et la protection des ressources en eau. Les émetteurs qui ont moins contribué au changement climatique et à d'autres changements environnementaux négatifs ou qui ont été moins touchés par ces risques ont reçu de meilleures notes. Les entreprises présentant un profil de risque climatique et de transition excessif (c'est-à-dire une note « F ») ont été exclues.

Évaluation DWS de la norme

Cette évaluation a permis d'évaluer le comportement des entreprises par rapport à des principes tels que le Pacte mondial des Nations unies, les normes de l'Organisation internationale du travail et les normes et principes internationaux généralement reconnus. L'évaluation DWS de la norme a examiné des problématiques telles que les violations des droits de l'homme, les violations des droits des travailleurs, le travail des enfants ou le travail forcé, les incidences négatives sur l'environnement et l'éthique commerciale. Les violations des normes internationales susmentionnées ont été évaluées, en tenant compte des données fournies par les fournisseurs de données ESG et/ou d'autres informations disponibles. Les entreprises ayant obtenu la plus faible note pour l'évaluation DWS de la norme (c'est-à-dire une note « F ») ont été exclues.

Évaluation du Pacte mondial des Nations unies

En plus de l'évaluation DWS de la norme, les entreprises directement impliquées dans des controverses graves et non résolues concernant les principes du Pacte mondial des Nations unies ont été exclues.

Évaluation DWS de la qualité ESG

Cette évaluation a fait la distinction entre les entreprises et les émetteurs souverains.

Pour les entreprises, l'évaluation DWS de la qualité ESG a permis une comparaison au sein de groupes de pairs, sur la base d'un consensus intersectoriel sur l'évaluation ESG globale (approche Best in Class). Cette comparaison portait par exemple sur la gestion des changements environnementaux, la sécurité des produits, la gestion des employés et l'éthique de l'entreprise. Le groupe de comparaison pour les entreprises était composé d'entreprises du même secteur industriel. Les entreprises les mieux évaluées dans cette comparaison ont reçu une note plus élevée, tandis que les entreprises les moins bien évaluées ont reçu une note plus faible. Les entreprises les moins bien notées par rapport à leur groupe de référence (c'est-à-dire notées « F ») ont été exclues de l'univers de placement.

Pour les émetteurs souverains, l'évaluation DWS de la qualité ESG a évalué un État sur la base d'un grand nombre de critères ESG. Ces critères comprenaient des aspects environnementaux tels que la gestion du changement climatique, les ressources naturelles et la vulnérabilité aux catastrophes. Les aspects sociaux comprenaient notamment le rapport au travail des enfants, l'égalité des sexes et les conditions sociales. En outre, les aspects de gouvernance tels que le système politique, l'existence d'institutions et l'État de droit ont été pris en compte. L'évaluation DWS de la qualité ESG a également pris en compte de manière explicite les libertés civiles et démocratiques d'un pays. Les pays qui ont obtenu la plus mauvaise note (c'est-à-dire une note « F ») par rapport à leur groupe de référence (séparément pour les pays développés et les pays émergents) ont été exclus de l'univers de placement.

Statut Freedom House

Freedom House est une organisation internationale non gouvernementale qui classe les pays en fonction de leur degré de liberté politique et civile. Sur la base du statut de Freedom House, les États considérés comme « non libres » par Freedom House ont été exclus.

Implication dans des secteurs controversés

Ont été exclus les investissements dans des entreprises qui ont certains secteurs d'activité et des activités commerciales dans des domaines controversés (« secteurs controversés »). Les entreprises ont été exclues du portefeuille en fonction de la part de leur chiffre d'affaires total qu'elles réalisent dans des secteurs controversés, comme suit.

Seuils de chiffre d'affaires pour l'exclusion des secteurs controversés :

- Fabrication de produits et/ou fourniture de services dans l'industrie de l'armement : 5 % minimum
- Fabrication et/ou distribution d'armes de poing ou de munitions civiles : 5 % minimum
- Fabrication de produits du tabac : 5 % minimum
- Fabrication de produits et/ou fourniture de services pour l'industrie du jeu : 5 % minimum
- Production de divertissements pour adultes : 5 % minimum
- Production d'huile de palme : 5 % minimum
- Production d'énergie à partir de l'énergie nucléaire et/ou extraction de l'uranium et/ou enrichissement de l'uranium : 5 % minimum
- Production de pétrole : 10 % minimum
- Production non conventionnelle de pétrole et/ou de gaz naturel (y compris sables bitumineux, schistes bitumineux/gaz de schiste, forages arctiques) : plus de 0 %.
- Extraction de charbon : 1 % minimum
- Production d'énergie à partir de charbon : 10 % minimum
- Extraction de charbon et de pétrole : 10 % minimum
- Production d'énergie à partir de combustibles fossiles et autre utilisation de combustibles fossiles (à l'exclusion du gaz naturel) : 10 % minimum
- Exploitation et exploration des sables bitumineux et des schistes bitumineux et services connexes : 10 % minimum

Les entreprises ayant des plans d'expansion du charbon, tels que l'extraction, la production ou l'utilisation de charbon supplémentaire, sur la base d'une méthodologie d'identification interne, ont été exclues du compartiment.

Les exclusions liées au charbon mentionnées précédemment concernaient exclusivement le charbon thermique, c'est-à-dire le charbon utilisé dans les centrales électriques pour produire de l'énergie.

Évaluation DWS de l'utilisation des fonds (Use of Proceeds)

Par dérogation aux approches d'évaluation présentées précédemment, l'investissement dans des obligations d'émetteurs exclus était néanmoins autorisé si les conditions particulières relatives aux obligations ciblées étaient remplies. Dans ce cas, l'obligation a été soumise à un contrôle de conformité aux Principes applicables aux obligations vertes (Green Bond Principles), aux obligations sociales (Social Bond Principles) et aux obligations durables (Sustainability Bond Principles) de l'ICMA (International Capital Market Association). Il a également été vérifié que l'émetteur de l'obligation respectait un ensemble minimum défini de critères ESG. Les émetteurs et leurs obligations qui ne répondaient pas à ces critères ont été exclus.

Exclusions de DWS pour les armes controversées

Les entreprises ont été exclues si elles ont été identifiées comme produisant des mines antipersonnel, des munitions à fragmentation, des armes chimiques et biologiques, des armes nucléaires, des armes à l'uranium appauvri ou des munitions à l'uranium, ou des composants clés de ce qui précède. Pour les exclusions, il était en outre possible de tenir compte des participations au sein d'une structure de groupe. Étaient également exclues les entreprises identifiées comme produisant des bombes incendiaires au phosphore blanc ou leurs composants clés.

Évaluation des fonds cibles de DWS

La base de données ESG de DWS a évalué les fonds cibles conformément à l'évaluation DWS du risque climatique et de transition, à l'évaluation DWS de la norme, à l'évaluation du Pacte mondial des Nations unies, à l'évaluation DWS de la qualité ESG, à la classification du statut Freedom House et en ce qui concerne les investissements dans des entreprises considérées comme des fabricants de mines antipersonnel, de munitions à fragmentation, d'armes chimiques et biologiques ou de leurs composants essentiels (les participations au sein d'une structure de groupe ont été pris en compte en conséquence). En ce qui concerne les méthodes d'évaluation des fonds cibles, l'ensemble du portefeuille de fonds cibles et les investissements qu'il contient ont été examinés. En fonction de l'approche d'évaluation, des critères d'exclusion (par exemple des seuils de tolérance) ont été définis, qui ont conduit à l'exclusion du fonds cible. Par conséquent, les portefeuilles des fonds cibles contenaient des investissements qui n'étaient pas conformes aux normes de DWS pour les émetteurs.

Classes d'actifs non évaluées selon les critères ESG

Tous les actifs du compartiment n'ont pas été évalués à l'aide de la méthodologie d'évaluation ESG de DWS. C'était notamment le cas des classes d'actifs suivantes :

Actuellement, les caractéristiques environnementales et sociales promues par le compartiment n'ont pas été obtenues par l'utilisation de produits dérivés. Les produits dérivés n'ont donc pas été pris en compte dans le calcul du pourcentage minimal des éléments d'actif correspondant à ces caractéristiques. Toutefois, les produits dérivés sur des émetteurs individuels n'ont été acquis pour le compte du compartiment que si les émetteurs des sous-jacents respectaient les critères de la méthodologie d'évaluation ESG de DWS.

Les dépôts auprès d'établissements de crédit n'ont pas été évalués au moyen de la méthodologie d'évaluation ESG de DWS.

Méthodologie de DWS pour la détermination des placements durables conformément à l'article 2, paragraphe 17, du règlement SFDR (évaluation DWS de la durabilité)

En outre, pour déterminer la part des placements durables, la société DWS a mesuré la contribution à un ou plusieurs ODD des Nations unies. Pour ce faire, elle utilise son évaluation DWS de la durabilité des investissements, qui évalue les investissements potentiels sur la base de différents critères afin de déterminer si un investissement peut être considéré comme durable.

La stratégie de placement ESG appliquée ne prévoyait pas de réduction minimale obligatoire du volume des investissements.

L'évaluation des pratiques de bonne gouvernance des entreprises dans lesquelles l'investissement a été réalisé s'est basée sur l'évaluation DWS de la norme. En conséquence, les entreprises évaluées dans lesquelles l'investissement a été réalisé ont suivi des pratiques de bonne gouvernance d'entreprise.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Ce compartiment n'avait pas établi d'indice de référence pour déterminer s'il était conforme aux caractéristiques environnementales et/ou sociales qu'il promet.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

Informations périodiques sur les produits financiers visés à l'article 8,
paragraphe 1, 2 et 2a du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, paragraphe 1
du règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

à l'annexe de l'UE

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du produit : DWS Invest II Global Equity High Conviction Fund

Identifiant d'entité juridique (code LEI) : 5493007L6P1NJG33X677

ISIN : LU0826452848

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

<input checked="" type="radio"/> <input checked="" type="radio"/> <input type="radio"/> Oui	<input checked="" type="radio"/> <input type="radio"/> <input checked="" type="checkbox"/> Non
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ____%	<input checked="" type="checkbox"/> Il a promu des caractéristiques environnementales/sociales et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 18,72 % d'investissements durables
<input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	<input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
<input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	<input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : ____%	<input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif social
	<input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables .



Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit.

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Ce compartiment a promu des caractéristiques environnementales et sociales dans les domaines de la protection du climat, de la gouvernance d'entreprise (Governance) et des normes sociales, ainsi qu'en ce qui concerne les libertés politico-civiles d'un État, en évitant les émetteurs suivants :

- (1) les émetteurs présentant des risques climatiques et de transition excessifs,
- (2) les entreprises ayant obtenu la plus mauvaise note pour l'évaluation de la norme (c'est-à-dire en ce qui concerne le respect des normes internationales en matière de gouvernance d'entreprise, de droits de l'homme et des travailleurs, de sécurité des clients et de l'environnement et d'éthique des affaires),
- (3) les États identifiés comme « non libres » par Freedom House,
- (4) les entreprises dont la participation à des secteurs controversés a dépassé un seuil de chiffre d'affaires prédéfini et/ou
- (5) les entreprises impliquées dans des armes controversées.

Ce compartiment a également fait la promotion d'un pourcentage minimum d'investissements durables qui contribuent positivement à un ou plusieurs des objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies.

Ce compartiment n'avait pas déterminé d'indice de référence pour la réalisation des caractéristiques environnementales et/ou sociales promues.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

La réalisation des caractéristiques environnementales et sociales promues ainsi que la durabilité des investissements ont été évaluées au moyen d'une méthodologie d'évaluation ESG interne à DWS, décrite plus en détail dans la section « Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ? ». La méthode comprenait différentes approches d'évaluation, qui ont été utilisées comme indicateurs de durabilité pour évaluer la réalisation des caractéristiques environnementales et sociales promues. Il s'agissait notamment des éléments suivants :

- **Évaluation DWS du risque climatique et de transition** Indicateur de la mesure dans laquelle un émetteur était exposé aux risques climatiques et de transition. Performance : pas d'investissement dans des actifs insuffisants
- **Évaluation DWS de la norme** Indicateur du degré de non-respect des normes internationales par une entreprise. Performance : pas d'investissement dans des actifs insuffisants
- **Statut Freedom House** Indicateur de la liberté politique et civile d'un État. Performance : pas d'investissement dans des actifs insuffisants
- **Implication dans des secteurs controversés** Indicateur de la mesure dans laquelle une entreprise est impliquée dans des secteurs controversés. Performance : 0 %
- **Exclusions de DWS pour les armes controversées** Indicateur de la mesure dans laquelle une entreprise est impliquée dans des armes controversées. Performance : 0 %
- **Méthodologie DWS servant à la détermination des investissements durables conformément à l'article 2, paragraphe 17 du règlement SFDR (évaluation DWS de la durabilité)**, a servi d'indicateur pour mesurer la part des investissements durables. Performance : 18,72 %

Une description des éléments obligatoires de la stratégie de placement utilisés pour sélectionner les investissements afin de réaliser les objectifs environnementaux ou sociaux promus, y compris les critères d'exclusion, ainsi que la méthodologie d'évaluation permettant de déterminer si et dans quelle mesure les actifs remplissaient les caractéristiques environnementales et/ou sociales définies (y compris les seuils de chiffre d'affaires définis pour les exclusions), peuvent être consultés dans le chapitre « Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ? ». Cette section contient des informations plus détaillées sur les indicateurs de durabilité.

Pour calculer les indicateurs de durabilité, les valeurs du système de front-office de DWS sont utilisées. Cela signifie qu'il peut y avoir de légères différences avec les autres valeurs de cours présentées dans le rapport annuel, qui sont dérivées du système de comptabilité du fonds.

... et par rapport aux périodes précédentes ?

La réalisation des caractéristiques écologiques et sociales promues au niveau du portefeuille a été mesurée l'année précédente à l'aide des indicateurs de durabilité suivants :

DWS Invest II Global Equity High Conviction Fund

Indicateurs	Description	Performance
Indicateurs de durabilité		
Évaluation de la qualité ESG A	-	47,35 % des actifs du portefeuille
Évaluation de la qualité ESG B	-	25,06 % des actifs du portefeuille
Évaluation de la qualité ESG C	-	21,52 % des actifs du portefeuille
Évaluation de la qualité ESG D	-	6,46 % des actifs du portefeuille
Évaluation de la qualité ESG E	-	0 % des actifs du portefeuille
Évaluation de la qualité ESG F	-	0 % des actifs du portefeuille
Évaluation du risque climatique et de transition A	-	0 % des actifs du portefeuille
Évaluation du risque climatique et de transition B	-	12,85 % des actifs du portefeuille
Évaluation du risque climatique et de transition C	-	71,18 % des actifs du portefeuille
Évaluation du risque climatique et de transition D	-	10,31 % des actifs du portefeuille
Évaluation du risque climatique et de transition E	-	6,04 % des actifs du portefeuille
Évaluation du risque climatique et de transition F	-	0 % des actifs du portefeuille
Évaluation de la norme A	-	24,59 % des actifs du portefeuille
Évaluation de la norme B	-	8,68 % des actifs du portefeuille
Évaluation de la norme C	-	26,16 % des actifs du portefeuille
Évaluation de la norme D	-	26,21 % des actifs du portefeuille
Évaluation de la norme E	-	14,74 % des actifs du portefeuille
Évaluation de la norme F	-	0 % des actifs du portefeuille
Évaluation de la liberté souveraine A	-	0,65 % des actifs du portefeuille
Évaluation de la liberté souveraine B	-	0 % des actifs du portefeuille
Évaluation de la liberté souveraine C	-	0 % des actifs du portefeuille
Évaluation de la liberté souveraine D	-	0 % des actifs du portefeuille
Évaluation de la liberté souveraine E	-	0 % des actifs du portefeuille
Évaluation de la liberté souveraine F	-	0 % des actifs du portefeuille
Implication dans des secteurs controversés		
Charbon C	-	0 % des actifs du portefeuille
Charbon D	-	0 % des actifs du portefeuille
Charbon E	-	0 % des actifs du portefeuille
Charbon F	-	0 % des actifs du portefeuille
Industrie de l'armement C	-	0 % des actifs du portefeuille
Industrie de l'armement D	-	0 % des actifs du portefeuille
Industrie de l'armement E	-	0 % des actifs du portefeuille
Industrie de l'armement F	-	0 % des actifs du portefeuille
Tabac C	-	0 % des actifs du portefeuille
Tabac D	-	0 % des actifs du portefeuille
Tabac E	-	0 % des actifs du portefeuille
Tabac F	-	0 % des actifs du portefeuille
Armes de poing civiles C	-	0 % des actifs du portefeuille
Armes de poing civiles D	-	0 % des actifs du portefeuille
Armes de poing civiles E	-	0 % des actifs du portefeuille
Armes de poing civiles F	-	0 % des actifs du portefeuille
Sables bitumineux C	-	6,04 % des actifs du portefeuille
Sables bitumineux D	-	0 % des actifs du portefeuille
Sables bitumineux E	-	0 % des actifs du portefeuille
Sables bitumineux F	-	0 % des actifs du portefeuille
Implication dans des armes controversées		
Munitions à uranium appauvri D	-	0 % des actifs du portefeuille
Munitions à uranium appauvri E	-	0 % des actifs du portefeuille
Munitions à uranium appauvri F	-	0 % des actifs du portefeuille
Mines antipersonnel D	-	0 % des actifs du portefeuille
Mines antipersonnel E	-	0 % des actifs du portefeuille
Mines antipersonnel F	-	0 % des actifs du portefeuille
Armes nucléaires D	-	0 % des actifs du portefeuille
Armes nucléaires E	-	0 % des actifs du portefeuille
Armes nucléaires F	-	0 % des actifs du portefeuille
Munitions à fragmentation D	-	0 % des actifs du portefeuille

Indicateurs	Description	Performance
Munitions à fragmentation E	-	0 % des actifs du portefeuille
Munitions à fragmentation F	-	0 % des actifs du portefeuille

Situation au : 30 décembre 2022

La présentation des indicateurs de durabilité a été revue par rapport au rapport de l'année précédente. La méthodologie d'évaluation est restée inchangée. Pour plus d'informations sur les indicateurs de durabilité actuellement en vigueur, veuillez consulter la section « Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ? ».

Des informations sur la prise en compte des principaux effets négatifs sur les facteurs de durabilité (Principal Adverse Impacts) sont disponibles dans la section « Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ? ».

Échelle d'évaluation ESG DWS

Dans les approches d'évaluation suivantes, les actifs ont reçu une note sur six possibles, A étant la meilleure note et F la plus faible.

Critère	Secteurs controversés ¹	Armes controversées	Évaluation de la norme ⁶	Évaluation de la qualité ESG	Évaluation des ODD	Évaluation du risque climatique et de transition
A	Aucun lien avec le secteur « controversé »	Aucun lien avec les armes controversées	Aucun problème	Véritable précurseur ESG (≥ 87,5 points ESG)	Véritable contributeur ODD (≥ 87,5 points ODD)	Véritable précurseur (≥ 87,5 points)
B	Lien éloigné	Lien éloigné/uniquement supposé	Problèmes minimes	Précurseur ESG (75 - 87,5 points ESG)	Contributeur ODD (75 - 87,5 points ODD)	Solutions climatiques (75 - 87,5 points)
C	0 % - 5 %	Double usage ²	Problèmes	Milieu de tableau supérieur ESG (50 - 75 points ESG)	Milieu de tableau supérieur ODD (50 - 75 points ODD)	Risque contrôlé (50 - 75 points)
D	5 % - 10 % (Charbon : 5 % - 15 %)	Propriété ³ /mère ⁴	Problèmes plus graves	Milieu de tableau ESG (25 - 50 points ESG)	Milieu de tableau ODD (25 - 50 points ODD)	Risque modéré (25 - 50 points)
E	10 % - 25 % (Charbon : 15 % - 25 %)	Fabricant d'un composant ⁵	Problèmes graves ou niveau le plus élevé avec réévaluation ⁷	Retardataire ESG (12,5 - 25 points ESG)	Opposant ODD (12,5 - 25 points ODD)	Risque élevé (12,5 - 25 points)
F	≥ 25 %	Fabricant de l'arme	Niveau le plus élevé/Violation du Pacte mondial des Nations unies ⁸	Véritable retardataire ESG (0 - 12,5 points ESG)	Opposant ODD significatif (0 - 12,5 points ODD)	Risque extrême (0 - 12,5 points)

(1) Seuils de chiffre d'affaires/produits selon le schéma standard (granularité plus élevée disponible/les seuils peuvent être définis individuellement).

(2) Entrent par exemple dans cette catégorie les systèmes porteurs d'armes tels que les avions de combat qui, outre les armes controversées, portent également des armes non controversées.

(3) Plus de 20 % de fonds propres.

(4) La société mère impliquée dans des armes de niveau E/F détient plus de 50 % de fonds propres.

(5) Composants à usage unique

(6) Y compris les controverses de l'OIT ainsi que la gestion d'entreprise et les problèmes de produits.

(7) Dans le cadre de l'évaluation continue, la société DWS tient compte de la/des violation(s) des normes internationales - observée(s) à l'aide des données des fournisseurs de données ESG - mais aussi des erreurs éventuelles des fournisseurs de données ESG, de l'évolution future attendue de ces violations ainsi que de la volonté de l'émetteur d'engager un dialogue sur les décisions de l'entreprise en la matière.

(8) Une évaluation de niveau F peut être considérée comme une violation confirmée du Pacte mondial des Nations unies, en particulier une violation intentionnelle/structurelle au sein de l'entreprise.

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?

Le compartiment a investi en partie dans des investissements durables, conformément à l'article 2, paragraphe 17 du règlement européen 2019/2088 relatif aux obligations d'information sur la durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR). Ces investissements durables ont contribué à au moins un des ODD des Nations unies ayant des objectifs environnementaux et/ou sociaux, tels que les suivants (liste non exhaustive) :

- Objectif 1 : Aucune pauvreté
- Objectif 2 : Pas de famine
- Objectif 3 : Santé et bien-être
- Objectif 4 : Éducation de qualité
- Objectif 5 : Égalité des sexes
- Objectif 6 : Salubrité de l'eau et des installations sanitaires
- Objectif 7 : Énergie abordable et propre
- Objectif 8 : Travail décent et croissance économique
- Objectif 10 : Moins d'inégalités
- Objectif 11 : Villes et communautés durables
- Objectif 12 : Consommation et production durables
- Objectif 13 : Mesures de protection du climat
- Objectif 14 : Vie sous-marine
- Objectif 15 : Vie sur terre

L'ampleur de la contribution à chaque ODD des Nations unies a varié en fonction des investissements réels dans le portefeuille.

DWS a déterminé sa contribution aux ODD des Nations unies par le biais de son évaluation DWS de la durabilité des investissements, dans le cadre de laquelle les investissements potentiels ont été évalués sur la base de différents critères afin de déterminer si une activité économique pouvait être considérée comme durable. Cette méthodologie d'évaluation a permis de déterminer (1) si un investissement contribuait de manière positive à un ou plusieurs ODD des Nations unies, (2) si l'émetteur nuisait de manière significative à ces objectifs (« Do Not Significantly Harm » - évaluation DNSH), et (3) si l'entreprise appliquait des pratiques de bonne gouvernance.

L'évaluation DWS de la durabilité des investissements a pris en compte des données de plusieurs fournisseurs de données, de sources publiques et/ou d'évaluations internes sur la base d'une méthodologie d'évaluation et de classification établie afin de déterminer si un investissement était durable. Les activités qui ont contribué positivement aux ODD des Nations unies ont été évaluées en fonction du chiffre d'affaires, des dépenses d'investissement (CapEx) et/ou des dépenses d'exploitation (OpEx). Lorsqu'une contribution positive était constatée, l'investissement était considéré comme durable si l'émetteur réussissait l'évaluation DNSH et si l'entreprise appliquait les pratiques de bonne gouvernance.

La proportion d'investissements durables, tels que définis à l'article 2, paragraphe 17, du règlement SFDR, dans le portefeuille a été calculée proportionnellement aux activités économiques des émetteurs qui ont été considérées comme durables. Par dérogation à cette règle, dans le cas des Use of Proceed Bonds qualifiés de placements durables, la valeur de l'ensemble de l'obligation a été prise en compte dans la proportion d'investissements durables.

Le compartiment n'a pas cherché actuellement à atteindre un pourcentage d'investissements durables conformes à un objectif environnemental selon la taxinomie de l'UE.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

L'évaluation DNSH faisait partie intégrante de l'évaluation DWS de la durabilité des investissements et permettait de déterminer si un émetteur contribuant à un ODD des Nations unies affectait de manière significative un ou plusieurs de ces objectifs. Si un préjudice important était constaté, l'émetteur ne passait pas l'évaluation DNSH et ne pouvait pas être considéré comme un investissement durable.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Dans le cadre de l'évaluation DNSH visée à l'article 2, paragraphe 17 du règlement SFDR, l'évaluation DWS de la durabilité d'un investissement a systématiquement intégré les indicateurs obligatoires pour les principaux impacts négatifs sur les facteurs de durabilité du tableau 1 (par ordre de pertinence) ainsi que les indicateurs pertinents stipulés aux tableaux 2 et 3 de l'annexe I du règlement délégué (UE) 2022/1288 de la Commission complétant le règlement SFDR. En tenant compte de ces effets négatifs, la société DWS a fixé des seuils quantitatifs et/ou des valeurs qualitatives permettant de déterminer si un émetteur avait un impact significatif sur les objectifs environnementaux ou sociaux. Ces valeurs ont été établies sur la base de différents facteurs externes et internes, tels que la disponibilité des données ou l'évolution du marché.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Dans le cadre de l'évaluation DWS de la durabilité des investissements, la société DWS a en outre évalué, sur la base de l'évaluation DWS des normes, dans quelle mesure une entreprise était en conformité avec les normes internationales. Il s'agissait notamment d'examiner la conformité aux normes internationales, telles que les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, les principes du Pacte mondial des Nations unies et les normes de l'Organisation internationale du travail. Les entreprises ayant obtenu la plus mauvaise note pour l'évaluation de la norme (c'est-à-dire une note « F ») ne pouvaient pas être considérées comme durables et ont été exclues en tant que placement possible.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le compartiment a pris en compte les principales incidences négatives suivantes sur les facteurs de durabilité figurant à l'annexe I du règlement délégué (UE) 2022/1288 de la Commission complétant le règlement SFDR :

- Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles (no 4) ;
- Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (n° 10) ; et
- Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, munitions à fragmentation, armes chimiques ou armes biologiques) (n° 14).

Pour les investissements durables, les principales incidences négatives ont également été prises en compte dans l'évaluation DNSH, comme indiqué dans la section « Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ? ».

DWS Invest II Global Equity High Conviction Fund

Indicateurs	Description	Performance
Les principales incidences négatives (PAI)		
PAII - 04. Participation dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles.	9,05 % des actifs du portefeuille
PAII - 10. Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés impliquées dans des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.	0 % des actifs du portefeuille
PAII - 14. Implication dans des armes controversées	Part d'investissement dans des sociétés impliquées dans la production ou la vente d'armes controversées (mines antipersonnel, munitions à fragmentation, armes chimiques et biologiques).	0 % des actifs du portefeuille

Situation au : 29 décembre 2023

Les indicateurs des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité (Principal Adverse Impact Indicators - PAII) sont calculés à partir des données contenues dans les systèmes de back-office et de front-office de DWS, qui reposent principalement sur les données de fournisseurs de données ESG externes. S'il n'existe pas de données sur les PAII individuelles pour des titres individuels ou leurs émetteurs, soit parce qu'aucune donnée n'est disponible, soit parce que le PAII ne s'applique pas à l'émetteur ou au titre concerné, ces titres ou émetteurs ne sont pas inclus dans le calcul du PAII. Pour les investissements dans des fonds cibles, un examen (« look-through ») des portefeuilles des fonds cibles est effectué, pour autant que les données correspondantes soient disponibles. La méthode de calcul de chaque indicateur PAI peut être modifiée au cours des périodes sous revue ultérieures en raison de l'évolution des normes de marché, d'un changement de traitement des titres de certains types d'instruments (comme les produits dérivés) ou de clarifications réglementaires.

En outre, une amélioration de la disponibilité des données peut avoir un impact sur les PAII déclarés au cours des périodes sous revue ultérieures.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

DWS Invest II Global Equity High Conviction Fund

Investissements les plus importants	Répartition de la structure sectorielle conformément à la classification NACE	En % des actifs moyens du portefeuille	Répartition par pays
Alphabet Cl.A	M - Activités spécialisées, scientifiques et techniques	9,3 %	États-Unis
Taiwan Semiconductor Manufacturing Co.	C - Industrie manufacturière	4,4 %	Taiwan
Samsung Electronics Co.	C - Industrie manufacturière	4,3 %	Corée du Sud
Booking Holdings	N - Activités de services administratifs et de soutien	4,2 %	États-Unis
Nestlé Reg.	M - Activités spécialisées, scientifiques et techniques	3,9 %	Suisse
TotalEnergies	M - Activités spécialisées, scientifiques et techniques	3,3 %	France
Talanx Reg.	K - Activités financières et d'assurance	3,3 %	Allemagne
Unilever	M - Activités spécialisées, scientifiques et techniques	2,9 %	Royaume-Uni
Shell	M - Activités spécialisées, scientifiques et techniques	2,9 %	Royaume-Uni
VISA Cl.A	K - Activités financières et d'assurance	2,8 %	États-Unis
Medtronic	Q - Santé humaine et action sociale	2,6 %	Irlande
Agilent Technologies	C - Industrie manufacturière	2,5 %	États-Unis
VMware Cl. A	J - Information et communication	2,5 %	États-Unis
Adobe	J - Information et communication	2,3 %	États-Unis
AutoZone	G - Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	2,3 %	États-Unis

pour la période allant du 1^{er} janvier 2023 au 29 décembre 2023

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : pour la période allant du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023.



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

La proportion d'investissements liés au développement durable s'élevait à 96,16 % des actifs du portefeuille à la date de référence.

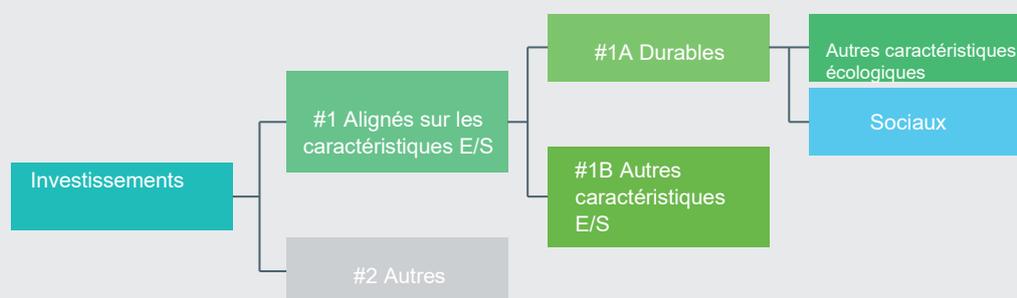
Proportion d'investissements liés au développement durable l'année précédente : 100 %

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était l'allocation des actifs ?

Ce compartiment a investi 96,16 % de son actif net dans des placements conformes aux caractéristiques environnementales et sociales promues (#1 Alignés sur les caractéristiques E/S). Au sein de cette catégorie, 18,72 % de l'actif net du compartiment ont été considérés comme investissements durables (#1A Durables). Sur ce total, la part des investissements durables ayant un objectif environnemental non aligné sur la taxinomie de l'UE était de 2,32 % et la part des investissements socialement durables de 16,4 %. La proportion réelle d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ainsi que la proportion réelle d'investissements durables sur le plan social dépendaient de la situation du marché et de l'univers de placement investissable.

3,84 % des actifs nets du compartiment ont été investis dans tous les investissements éligibles pour lesquels soit la méthodologie d'évaluation ESG de DWS n'a pas été appliquée, soit une couverture complète des données ESG n'était pas disponible (#2 Autres). Dans le cadre de ce quota, tous les investissements ont pu être réalisés dans des placements pour lesquels il n'y avait pas de couverture complète des données en ce qui concerne les approches d'évaluation ESG et les exclusions de DWS mentionnées précédemment. Une couverture insuffisante des données n'a pas été acceptée pour l'évaluation des pratiques de bonne gouvernance (via l'évaluation DWS de la norme).



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social.
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

DWS Invest II Global Equity High Conviction Fund

Code NACE	Répartition de la structure sectorielle conformément à la classification NACE	En % des actifs du portefeuille
C	Industrie manufacturière	30,5 %
G	Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	3,0 %
J	Information et communication	7,4 %
K	Activités financières et d'assurance	19,3 %
M	Activités spécialisées, scientifiques et techniques	27,1 %
N	Activités de services administratifs et de soutien	3,8 %
Q	Santé humaine et action sociale	5,0 %

Code NACE	Répartition de la structure sectorielle conformément à la classification NACE	En % des actifs du portefeuille
NA	Autres	3,9 %
Participation dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles		9,0 %

Situation au : 29 décembre 2023



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

En raison du manque de données fiables, le compartiment ne s'est pas engagé à viser un pourcentage minimum d'investissements durables conformes à un objectif environnemental selon la taxinomie de l'UE. Par conséquent, la part des investissements écologiquement durables alignés sur la taxinomie de l'UE s'élevait à 0 % de l'actif net du compartiment. Il se peut toutefois qu'une partie des activités économiques sous-jacentes aux placements ait été alignée sur la taxinomie de l'UE.

Le produit financier a-t-il permis d'investir dans des activités alignées sur la taxinomie de l'UE dans le domaine du gaz fossile et/ou de l'énergie nucléaire ?¹

Oui :

En gaz fossile

En énergie nucléaire

Non

Le compartiment n'avait pas pour objectif de réaliser des investissements alignés sur la taxinomie dans les secteurs du gaz fossile et/ou de l'énergie nucléaire. Il pouvait toutefois arriver que, dans le cadre de sa stratégie d'investissement, les investissements se fassent aussi dans des entreprises qui exerçaient leurs activités dans ces secteurs également.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire ne sont alignées sur la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à l'atténuation du changement climatique (« protection du climat ») et ne causent pas un préjudice important à un objectif de la taxinomie de l'UE - voir l'explication à gauche. Les critères complets pour les activités économiques alignées sur la taxinomie de l'UE dans le domaine du gaz fossile et de l'énergie nucléaire sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

En ce qui concerne l'alignement sur la taxinomie de l'UE, les critères pour le **gaz fossile** comprennent la limitation des émissions et le passage à une énergie entièrement renouvelable ou à des carburants à faible émission de carbone d'ici fin 2035. Les critères relatifs à l'**énergie nucléaire** comprennent des dispositions complètes en matière de sécurité et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

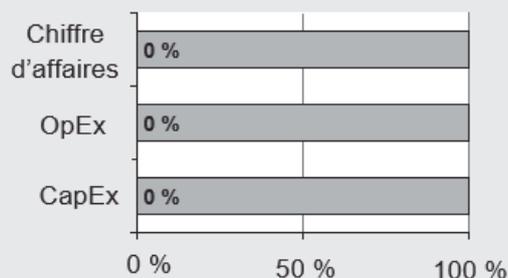
- **du chiffre d'affaires** pour refléter le caractère écologique actuel des sociétés bénéficiaires des investissements.

- **des dépenses d'investissement** (CapEx), pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, ce qui est pertinent pour une transition vers une économie verte ;

- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

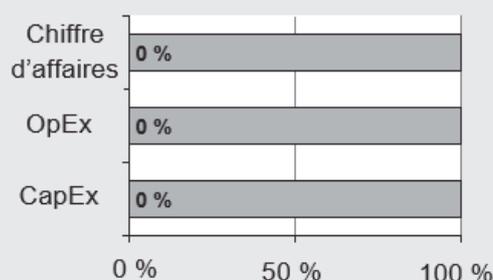
Les graphiques ci-dessous montrent le pourcentage minimum d'investissements verts alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie de tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement des investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, **obligations souveraines incluses***



Alignés sur la taxinomie : Gaz fossile	0,00 %
Alignés sur la taxinomie : Énergie nucléaire	0,00 %
Alignés sur la taxinomie (hors gaz fossile et énergie nucléaire)	0,00 %
Alignés sur la taxinomie	0,00 %
Non alignés sur la taxinomie	100,00 %

2. Alignement des investissements sur la taxinomie, **hors obligations souveraines***



Alignés sur la taxinomie	0,00 %
Alignés sur la taxinomie : Énergie nucléaire	0,00 %
Alignés sur la taxinomie (hors gaz fossile et énergie nucléaire)	0,00 %
Alignés sur la taxinomie	0,00 %
Non alignés sur la taxinomie	100,00 %

Ce graphique représente 100 % de l'ensemble des investissements.

* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

Quelle était la part d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Le compartiment n'a pas prévu de pourcentage minimum d'investissements dans des activités économiques transitoires et des activités habilitantes, car il ne s'était pas engagé à atteindre un pourcentage minimum d'investissements écologiquement durables, alignés sur la taxinomie de l'UE.

Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?

La part actuelle des investissements écologiquement durables, conformément au règlement (UE) 2020/852 (dit règlement taxonomique), s'élevait au cours de la période de référence actuelle et précédente à 0 % de la valeur du fonds. Il se peut toutefois que quelques investissements durables aient été alignés sur un objectif environnemental du règlement établissant la taxinomie.

Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE ?

La part d'investissements durables non alignés sur la taxinomie de l'UE était de 2,32 %. Au cours de l'année précédente, le compartiment n'a pas fixé de quota minimum d'investissements durables avec un objectif environnemental non aligné sur la taxinomie de l'UE. La part des investissements durables qui n'avait pas encore été séparée l'année précédente en fonction des aspects écologiques et sociaux s'élevait toutefois à 19,38 % au total.

Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

La part des investissements socialement durables s'élevait à 16,4 %. Au cours de l'année précédente, le compartiment n'a pas fixé de quota minimum d'investissements durables. La part des investissements durables qui n'avait pas encore été séparée l'année précédente en fonction des aspects écologiques et sociaux s'élevait toutefois à 19,38 % au total.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « Autres investissements », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

Ce compartiment a fait la promotion d'une allocation d'actifs majoritairement composée de placements conformes aux caractéristiques environnementales et sociales (#1 Alignés sur les caractéristiques E/S). En outre, ce compartiment a investi 3,84 % de ses actifs nets dans des investissements pour lesquels soit la méthodologie d'évaluation ESG de DWS n'a pas été appliquée, soit la couverture des données ESG n'était pas complète (#2 Autres). Dans le cadre de ce quota, tous les investissements ont pu être réalisés dans des placements pour lesquels il n'y avait pas de couverture complète des données en ce qui concerne les approches d'évaluation ESG et les exclusions de DWS mentionnées précédemment. Une couverture insuffisante des données n'a pas été acceptée pour l'évaluation des pratiques de bonne gouvernance (via l'évaluation DWS de la norme).

Ces autres investissements pouvaient comprendre toutes les catégories d'actifs autorisées par la politique d'investissement concernée, y compris les dépôts auprès d'établissements de crédit et les produits dérivés.

Les autres placements ont pu être utilisés par l'équipe de gestion du portefeuille pour optimiser le résultat de placement, à des fins de diversification, de liquidité et de couverture.

Les garanties environnementales ou sociales minimales n'ont pas été prises en compte dans les autres investissements de ce compartiment, ou seulement en partie.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Ce compartiment a suivi une stratégie obligataire comme stratégie principale de placement. Au moins 70 % des actifs du compartiment ont été investis dans les valeurs mobilières suivantes : actions, certificats d'actions, bons de participation et de jouissance, obligations convertibles, American Depositary Receipts (ADR) et Global Depositary Receipts (GDR) cotés sur des bourses et des marchés reconnus et émis par des institutions financières internationales, ainsi que des warrants sur actions d'émetteurs mondiaux. Les émetteurs susmentionnés étaient des entreprises présentant des perspectives de croissance supérieures à la moyenne et à long terme. « High Conviction » (forte conviction) impliquait la mise en œuvre – sur la base des décisions d'investissement de l'équipe de gestion du portefeuille – de stratégies de titres individuels avec des pondérations plus élevées et une diversification plus faible que pour un produit basé sur un indice de référence. Pour plus d'informations sur la stratégie principale de placement, veuillez consulter la Partie Spécifique du prospectus de vente. L'actif du compartiment a été investi principalement dans des investissements qui répondaient aux normes définies pour les caractéristiques environnementales ou sociales promues, comme indiqué dans les sections suivantes. La stratégie du compartiment en matière de caractéristiques environnementales et sociales promues a constitué un élément essentiel de la méthodologie d'évaluation ESG de DWS et a fait l'objet d'un suivi continu via les directives d'investissement du compartiment.

Méthodologie d'évaluation ESG de DWS

Le compartiment visait à atteindre les caractéristiques environnementales et sociales promues en évaluant les investissements potentiels, indépendamment de leurs perspectives de réussite économique, à l'aide d'une méthodologie d'évaluation ESG propre à DWS. Cette méthodologie d'évaluation ESG propre à DWS s'est appuyée sur la base de données ESG de DWS, qui a utilisé des données provenant de plusieurs fournisseurs de données ESG, de sources publiques et/ou d'évaluations internes afin d'obtenir des évaluations globales dérivées. Les évaluations internes ont pris en compte, entre autres, les évolutions ESG futures attendues d'un émetteur, la plausibilité des données par rapport aux événements passés ou futurs, la volonté de dialogue sur les questions ESG et les décisions spécifiques à une entreprise en matière d'ESG.

Comme décrit plus en détail ci-dessous, la base de données ESG de DWS a dérivé des évaluations codées dans le cadre de différentes approches d'évaluation. Certaines approches d'évaluation étaient basées sur une échelle de lettres allant de « A » à « F ». Dans ce cadre, les émetteurs ont reçu chacun une note sur six possibles « A » étant la note la plus élevée et « F » la plus basse sur l'échelle. Dans le cadre d'autres approches d'évaluation, la base de données ESG de DWS a fourni des évaluations séparées, par exemple en ce qui concerne les ventes de secteurs controversés ou le degré d'implication dans des armes controversées. Lorsque l'évaluation d'un émetteur selon l'une des approches d'évaluation n'était pas jugée suffisante, il était interdit au compartiment d'investir dans cet émetteur ou cet investissement, même si celui-ci aurait été en principe investissable selon les autres approches d'évaluation.

La base de données ESG de DWS a utilisé, entre autres, les approches d'évaluation suivantes pour déterminer si les émetteurs ou les investissements respectaient les normes en ce qui concerne les caractéristiques environnementales et sociales annoncées et si les entreprises dans lesquelles les investissements étaient réalisés appliquaient des pratiques de bonne gouvernance :

Évaluation DWS du risque climatique et de transition

L'évaluation DWS du risque climatique et de transition a évalué les émetteurs dans le contexte du changement climatique et des changements environnementaux, par exemple en ce qui concerne la réduction des gaz à effet de serre et la protection de l'eau. Les émetteurs qui ont moins contribué au changement climatique et à d'autres changements environnementaux négatifs, ou qui ont été moins exposés à ces risques, ont été mieux notés. Les émetteurs présentant un profil de risque climatique et de transition excessif (c'est-à-dire notés « F ») ont été exclus de l'univers de placement.

Statut Freedom House

Freedom House est une organisation internationale non gouvernementale qui classe les pays en fonction de leur degré de liberté politique et civile. Sur la base du statut de Freedom House, les États désignés comme « non libres » par Freedom House ont été exclus.

Implication dans des secteurs controversés

Ont été exclus les investissements dans des entreprises qui avaient certains secteurs d'activité et des activités commerciales dans des domaines controversés (« secteurs controversés »). Les entreprises ont été exclues du portefeuille en fonction de la part de leur chiffre d'affaires total qu'elles réalisaient dans des secteurs controversés, comme suit.

Seuils de chiffre d'affaires pour l'exclusion des secteurs controversés :

- Fabrication de produits et/ou fourniture de services dans l'industrie de l'armement :

10 % minimum

- Fabrication et/ou distribution d'armes de poing ou de munitions civiles : 5 % minimum
- Fabrication de produits du tabac : 5 % minimum
- Extraction de charbon et production d'énergie à base de charbon : 25 % minimum
- Extraction de sables bitumineux : 5 % minimum

Les entreprises ayant des plans d'expansion du charbon, tels que l'extraction, la production ou l'utilisation de charbon supplémentaire, sur la base d'une méthodologie d'identification interne, ont été exclues du compartiment.

Les exclusions liées au charbon mentionnées précédemment concernaient exclusivement le charbon thermique, c'est-à-dire le charbon utilisé dans les centrales électriques pour produire de l'énergie. En cas de circonstances exceptionnelles, telles que des mesures imposées par un gouvernement pour faire face aux défis énergétiques, la société de gestion pouvait décider de suspendre temporairement l'application des exclusions liées au charbon à certaines entreprises ou régions géographiques.

Évaluation DWS de la norme

L'évaluation DWS de la norme a évalué le comportement des entreprises, par exemple, dans le cadre des principes du Pacte mondial des Nations unies, des normes de l'Organisation internationale du travail ainsi que des normes et principes internationaux généralement reconnus. L'évaluation DWS de la norme a examiné, par exemple, les violations des droits de l'homme, les violations des droits des travailleurs, le travail des enfants ou le travail forcé, les incidences négatives sur l'environnement et l'éthique commerciale. L'évaluation a pris en compte les violations des normes internationales mentionnées précédemment. Ces violations ont été évaluées sur la base de données fournies par des fournisseurs de données ESG et/ou d'autres informations disponibles, telles que l'évolution future attendue de ces violations et la volonté de l'entreprise d'engager un dialogue sur les décisions de l'entreprise en la matière. Les entreprises ayant obtenu la plus mauvaise note pour l'évaluation DWS de la norme (c'est-à-dire une note « F ») étaient exclues de l'univers de placement.

Exclusions de DWS pour les armes controversées

Les entreprises ont été exclues si elles ont été identifiées comme produisant des mines antipersonnel, des munitions à fragmentation, des armes chimiques et biologiques, des armes nucléaires, des armes à l'uranium appauvri ou des munitions à l'uranium, ou des composants clés de ce qui précède. Pour les exclusions, il était en outre possible de tenir compte des participations au sein d'une structure de groupe. Ont également été exclues les entreprises identifiées comme produisant des bombes incendiaires au phosphore blanc ou leurs composants clés.

Évaluation DWS de l'utilisation des fonds (Use of Proceeds)

Par dérogation aux approches d'évaluation présentées précédemment, l'investissement dans des obligations d'émetteurs exclus était néanmoins autorisé si les conditions particulières relatives aux obligations ciblées étaient remplies. Dans ce cas, l'obligation a été soumise à un contrôle de conformité aux Principes applicables aux obligations vertes (Green Bond Principles), aux obligations sociales (Social Bond Principles) et aux obligations durables (Sustainability Bond Principles) de l'ICMA (International Capital Market Association). Il a également été vérifié que l'émetteur de l'obligation respectait un ensemble minimum défini de critères ESG. Les émetteurs et leurs obligations qui ne répondaient pas à ces critères ont été exclus.

Évaluation des fonds cibles de DWS

La base de données ESG de DWS a évalué les fonds cibles conformément à l'évaluation DWS du risque climatique et de transition, à l'évaluation DWS de la norme, à l'évaluation du Pacte mondial des Nations unies, à l'évaluation DWS de la qualité ESG, à la classification du statut Freedom House et en ce qui concerne les investissements dans des entreprises considérées comme des fabricants de mines antipersonnel, de bombes à fragmentation, d'armes chimiques et biologiques ou de leurs composants essentiels (les participations au sein d'une structure de groupe ont été pris en compte en conséquence). En ce qui concerne les méthodes d'évaluation des fonds cibles, l'ensemble du portefeuille de fonds cibles et les investissements qu'il contient ont été examinés. En fonction de l'approche d'évaluation, des critères d'exclusion (par exemple des seuils de tolérance) ont été définis, qui ont conduit à l'exclusion du fonds cible. Par conséquent, les portefeuilles des fonds cibles contenaient des investissements qui n'étaient pas conformes aux normes de DWS pour les émetteurs.

Classes d'actifs non évaluées selon les critères ESG

Tous les actifs du compartiment n'ont pas été évalués à l'aide de la méthodologie d'évaluation ESG de DWS. C'est notamment le cas des classes d'actifs suivantes :

Actuellement, les caractéristiques environnementales et sociales promues par le compartiment n'ont pas été obtenues par l'utilisation de produits dérivés. Les produits dérivés n'ont donc pas été pris en compte dans le calcul du pourcentage minimal des éléments d'actif correspondant à ces caractéristiques. Toutefois, les produits dérivés sur des émetteurs individuels n'ont été acquis pour le compte du compartiment que si les émetteurs des sous-jacents respectaient les critères de la méthodologie d'évaluation ESG de DWS.

Les dépôts auprès d'établissements de crédit n'ont pas été évalués au moyen de la méthodologie d'évaluation ESG de DWS.

Méthodologie de DWS pour la détermination des placements durables conformément à l'article 2, paragraphe 17, du règlement SFDR (évaluation DWS de la durabilité)

En outre, pour déterminer la part des placements durables, la société DWS mesure la contribution à un ou plusieurs ODD des Nations unies. Pour ce faire, elle évalue la durabilité, dans le cadre de laquelle les investissements potentiels sont évalués sur la base de différents critères afin de déterminer si un investissement peut être considéré comme durable, comme indiqué plus en détail dans la section « Quels sont les objectifs des investissements durables que le produit financier entend partiellement remplir et comment l'investissement durable contribue-t-il à ces objectifs ? ».

La stratégie de placement ESG appliquée ne prévoyait pas de réduction minimale obligatoire du volume des investissements.

L'évaluation des pratiques de bonne gouvernance des entreprises dans lesquelles l'investissement a été réalisé s'est basée sur l'évaluation DWS de la norme. En conséquence, les entreprises évaluées dans lesquelles l'investissement a été réalisé ont suivi des pratiques de bonne gouvernance d'entreprise.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Ce compartiment n'avait pas établi d'indice de référence pour déterminer s'il était conforme aux caractéristiques environnementales et/ou sociales qu'il promet.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

Informations périodiques sur les produits financiers visés à l'article 8,
paragraphe 1, 2 et 2a du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, paragraphe 1
du règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du produit : DWS Invest II Global Total Return Fund

Identifiant d'entité juridique (code LEI) : 5493002KCM1TQPN7RM50

ISIN : LU1246176181

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

<input checked="" type="radio"/> <input checked="" type="radio"/> <input type="radio"/> Oui	<input checked="" type="radio"/> <input type="radio"/> <input checked="" type="checkbox"/> Non
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ____% <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : ____%	<input checked="" type="checkbox"/> Il a promu des caractéristiques environnementales/sociales et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 0 % d'investissements durables <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif social <input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables .



Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit.

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Ce compartiment a promu des caractéristiques environnementales et sociales dans les domaines de la protection du climat, de la gouvernance d'entreprise (Governance) et des normes sociales, ainsi que des questions gouvernementales, en évitant les émetteurs suivants :

- (1) les émetteurs présentant des risques climatiques et de transition excessifs,
- (2) les entreprises ayant obtenu la plus mauvaise note pour l'évaluation de la norme (c'est-à-dire en ce qui concerne le respect des normes internationales en matière de gouvernance d'entreprise, de droits de l'homme et des travailleurs, de sécurité des clients et de l'environnement et d'éthique des affaires),
- (3) les États identifiés comme « non libres » par Freedom House,
- (4) les entreprises dont la participation à des secteurs controversés a dépassé un seuil de chiffre d'affaires prédéfini et/ou
- (5) les entreprises impliquées dans des armes controversées.

Ce compartiment a également fait la promotion d'un pourcentage minimum d'investissements durables qui contribuent positivement à un ou plusieurs des objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies.

Ce compartiment n'avait pas déterminé d'indice de référence pour la réalisation des caractéristiques environnementales et/ou sociales promues.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

La réalisation des caractéristiques environnementales et sociales promues ainsi que la durabilité des investissements ont été évaluées au moyen d'une méthodologie d'évaluation ESG propre, décrite plus en détail dans la section « Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ? ». La méthode comprenait différentes approches d'évaluation, qui ont été utilisées comme indicateurs de durabilité pour évaluer la réalisation des caractéristiques environnementales et sociales promues. Il s'agissait notamment des éléments suivants :

- **Évaluation DWS du risque climatique et de transition** Indicateur de la mesure dans laquelle un émetteur était exposé aux risques climatiques et de transition.
Performance : pas d'investissement dans des actifs insuffisants
- **Évaluation DWS de la norme** Indicateur du degré de non-respect des normes par un émetteur.
Performance : pas d'investissement dans des actifs insuffisants
- **Évaluation DWS des émetteurs souverains** Indicateur du niveau de controverse des émetteurs gouvernementaux concernant la gouvernance globale, comme les libertés politiques et civiles.
Performance : pas d'investissement dans des actifs insuffisants
- **Implication dans des secteurs controversés** Indicateur de la mesure dans laquelle un émetteur était impliqué dans des activités et des secteurs controversés.
Performance : 0 %
- **Implication dans des armes controversées** Indicateur de la mesure dans laquelle un émetteur est impliqué dans des armes controversées.
Performance : 0 %
- **Évaluation de la durabilité des investissements** Indicateur permettant de mesurer la part des investissements durables.
Performance : 0 %

Une description des éléments obligatoires de la stratégie de placement utilisés pour sélectionner les investissements afin de réaliser les objectifs environnementaux ou sociaux promus, y compris les critères d'exclusion, ainsi que la méthodologie d'évaluation permettant de déterminer si et dans quelle mesure les actifs remplissaient les caractéristiques environnementales et/ou sociales définies (y compris les seuils de chiffre d'affaires définis pour les exclusions), peuvent être consultés dans le chapitre « Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ? ». Cette section contient des informations plus détaillées sur les indicateurs de durabilité.

Pour calculer les indicateurs de durabilité, les valeurs du système de front-office de DWS sont utilisées. Cela signifie qu'il peut y avoir de légères différences avec les autres valeurs de cours présentées dans le rapport annuel, qui sont dérivées du système de comptabilité du fonds.

... et par rapport aux périodes précédentes ?

La réalisation des caractéristiques écologiques et sociales promues au niveau du portefeuille a été mesurée l'année précédente à l'aide des indicateurs de durabilité suivants :

DWS Invest II Global Total Return Fund

Indicateurs	Description	Performance
Indicateurs de durabilité		
Évaluation de la qualité ESG A		39,3 % des actifs du portefeuille
Évaluation de la qualité ESG B		17,53 % des actifs du portefeuille
Évaluation de la qualité ESG C		23,84 % des actifs du portefeuille
Évaluation de la qualité ESG D		2,9 % des actifs du portefeuille
Évaluation de la qualité ESG E		6,25 % des actifs du portefeuille
Évaluation de la qualité ESG F		0 % des actifs du portefeuille
Évaluation du risque climatique et de transition A		1,4 % des actifs du portefeuille
Évaluation du risque climatique et de transition B		13,72 % des actifs du portefeuille
Évaluation du risque climatique et de transition C		41,15 % des actifs du portefeuille
Évaluation du risque climatique et de transition D		26,75 % des actifs du portefeuille
Évaluation du risque climatique et de transition E		0 % des actifs du portefeuille
Évaluation du risque climatique et de transition F		0 % des actifs du portefeuille
Évaluation de la norme A		16,19 % des actifs du portefeuille
Évaluation de la norme B		6,44 % des actifs du portefeuille
Évaluation de la norme C		24,87 % des actifs du portefeuille
Évaluation de la norme D		15,69 % des actifs du portefeuille
Évaluation de la norme E		4,8 % des actifs du portefeuille
Évaluation de la norme F		0 % des actifs du portefeuille
Évaluation de la liberté souveraine A		9,44 % des actifs du portefeuille
Évaluation de la liberté souveraine B		12,29 % des actifs du portefeuille
Évaluation de la liberté souveraine C		0 % des actifs du portefeuille
Évaluation de la liberté souveraine D		0 % des actifs du portefeuille
Évaluation de la liberté souveraine E		0 % des actifs du portefeuille
Évaluation de la liberté souveraine F		0 % des actifs du portefeuille
Implication dans des secteurs controversés		
Charbon C		4,56 % des actifs du portefeuille
Charbon D		0 % des actifs du portefeuille
Charbon E		0 % des actifs du portefeuille
Charbon F		0 % des actifs du portefeuille
Sables bitumineux C		0 % des actifs du portefeuille
Sables bitumineux D		0 % des actifs du portefeuille
Sables bitumineux E		0 % des actifs du portefeuille
Sables bitumineux F		0 % des actifs du portefeuille
Industrie de l'armement C		3,71 % des actifs du portefeuille
Industrie de l'armement D		0 % des actifs du portefeuille
Industrie de l'armement E		0 % des actifs du portefeuille
Industrie de l'armement F		0 % des actifs du portefeuille
Tabac C		0 % des actifs du portefeuille
Tabac D		0 % des actifs du portefeuille
Tabac E		0 % des actifs du portefeuille
Tabac F		0 % des actifs du portefeuille
Armes de poing civiles C		0 % des actifs du portefeuille
Armes de poing civiles D		0 % des actifs du portefeuille
Armes de poing civiles E		0 % des actifs du portefeuille
Armes de poing civiles F		0 % des actifs du portefeuille

Indicateurs	Description	Performance
Implication dans des armes controversées		
Munitions à uranium appauvri D		0 % des actifs du portefeuille
Munitions à uranium appauvri E		0 % des actifs du portefeuille
Munitions à uranium appauvri F		0 % des actifs du portefeuille
Mines antipersonnel D		0 % des actifs du portefeuille
Mines antipersonnel E		0 % des actifs du portefeuille
Mines antipersonnel F		0 % des actifs du portefeuille
Armes nucléaires D		0 % des actifs du portefeuille
Armes nucléaires E		0 % des actifs du portefeuille
Armes nucléaires F		0 % des actifs du portefeuille
Munitions à fragmentation D		0 % des actifs du portefeuille
Munitions à fragmentation E		0 % des actifs du portefeuille
Munitions à fragmentation F		0 % des actifs du portefeuille

Situation au : 30 décembre 2022

La présentation des indicateurs de durabilité a été revue par rapport au rapport de l'année précédente. La méthodologie d'évaluation est restée inchangée. Pour plus d'informations sur les indicateurs de durabilité actuellement en vigueur, veuillez consulter la section « Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ? ».

Des informations sur la prise en compte des principaux effets négatifs sur les facteurs de durabilité (Principal Adverse Impacts) sont disponibles dans la section « Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ? ».

Échelle d'évaluation ESG DWS

Dans les approches d'évaluation suivantes, les actifs ont reçu une note sur six possibles, A étant la meilleure note et F la plus faible.

Critère	Secteurs controversés ¹	Armes controversées	Évaluation de la norme ⁶	Évaluation de la qualité ESG	Évaluation des ODD	Évaluation du risque climatique et de transition
A	Aucun lien avec le secteur « controversé »	Aucun lien avec les armes controversées	Aucun problème	Véritable précurseur ESG (≥ 87,5 points ESG)	Véritable contributeur ODD (≥ 87,5 points ODD)	Véritable précurseur (≥ 87,5 points)
B	Lien éloigné	Lien éloigné/uniquement supposé	Problèmes minimes	Précurseur ESG (75 - 87,5 points ESG)	Contributeur ODD (75 - 87,5 points ODD)	Solutions climatiques (75 - 87,5 points)
C	0 % - 5 %	Double usage ²	Problèmes	Milieu de tableau supérieur ESG (50 - 75 points ESG)	Milieu de tableau supérieur ODD (50 - 75 points ODD)	Risque contrôlé (50 - 75 points)
D	5 % - 10 % (Charbon : 5 % - 15 %)	Propriété ³ /mère ⁴	Problèmes plus graves	Milieu de tableau ESG (25 - 50 points ESG)	Milieu de tableau ODD (25 - 50 points ODD)	Risque modéré (25 - 50 points)
E	10 % - 25 % (Charbon : 15 % - 25 %)	Fabricant d'un composant ⁵	Problèmes graves ou niveau le plus élevé avec réévaluation ⁷	Retardataire ESG (12,5 - 25 points ESG)	Opposant ODD (12,5 - 25 points ODD)	Risque élevé (12,5 - 25 points)
F	≥ 25 %	Fabricant de l'arme	Niveau le plus élevé/Violation du Pacte mondial des Nations unies ⁸	Véritable retardataire ESG (0 - 12,5 points ESG)	Opposant ODD significatif (0 - 12,5 points ODD)	Risque extrême (0 - 12,5 points)

(1) Seuils de chiffre d'affaires/produits selon le schéma standard (granularité plus élevée disponible/les seuils peuvent être définis individuellement).

(2) Entrent par exemple dans cette catégorie les systèmes porteurs d'armes tels que les avions de combat qui, outre les armes controversées, portent également des armes non controversées.

(3) Plus de 20 % de fonds propres.

(4) La société mère impliquée dans des armes de niveau E/F détient plus de 50 % de fonds propres.

(5) Composants à usage unique

(6) Y compris les controverses de l'OIT ainsi que la gestion d'entreprise et les problèmes de produits.

(7) Dans le cadre de l'évaluation continue, la société DWS tient compte de la/des violation(s) des normes internationales - observée(s) à l'aide des données des fournisseurs de données ESG - mais aussi des erreurs éventuelles des fournisseurs de données ESG, de l'évolution future attendue de ces violations ainsi que de la volonté de l'émetteur d'engager un dialogue sur les décisions de l'entreprise en la matière.

(8) Une évaluation de niveau F peut être considérée comme une violation confirmée du Pacte mondial des Nations unies, en particulier une violation intentionnelle/structurelle au sein de l'entreprise.

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?

Le compartiment a investi en partie dans des investissements durables, conformément à l'article 2, paragraphe 17 du règlement européen 2019/2088 relatif aux obligations d'information sur la durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR). Ces investissements durables ont contribué à au moins un des ODD des Nations unies ayant des objectifs environnementaux et/ou sociaux, tels que les suivants (liste non exhaustive) :

- Objectif 1 : Aucune pauvreté
- Objectif 2 : Pas de famine
- Objectif 3 : Santé et bien-être
- Objectif 4 : Éducation de qualité
- Objectif 5 : Égalité des sexes
- Objectif 6 : Salubrité de l'eau et des installations sanitaires
- Objectif 7 : Énergie abordable et propre
- Objectif 10 : Moins d'inégalités
- Objectif 11 : Villes et communautés durables
- Objectif 12 : Consommation et production durables
- Objectif 13 : Mesures de protection du climat
- Objectif 14 : Vie sous-marine
- Objectif 15 : Vie sur terre

L'ampleur de la contribution à chaque ODD des Nations unies a varié en fonction des investissements réels dans le portefeuille.

DWS a déterminé sa contribution aux ODD des Nations unies par le biais de son évaluation de la durabilité des investissements, dans le cadre de laquelle les investissements potentiels ont été évalués sur la base de différents critères afin de déterminer si une activité économique pouvait être considérée comme durable. Dans le cadre de cette évaluation, l'équipe de gestion du compartiment a évalué (1) si une activité économique contribuait à un ou plusieurs des ODD des Nations unies, (2) si cette activité économique ou d'autres activités économiques de l'entreprise affectaient de manière significative ces objectifs (évaluation DNSH - « Do Not Significantly Harm »), et (3) si l'entreprise elle-même était conforme à l'évaluation de la protection (Safeguard Assessment) de DWS.

L'évaluation de la durabilité des investissements a pris en compte des données provenant de plusieurs fournisseurs de données, de sources publiques et d'évaluations internes (sur la base d'une méthodologie d'évaluation et de classification établie) afin de déterminer si une activité était durable. Les activités qui ont contribué positivement aux ODD des Nations unies ont été évaluées en fonction du chiffre d'affaires, des dépenses d'investissement (CapEx) et/ou des dépenses d'exploitation (OpEx). Si une contribution positive a été constatée, l'activité était considérée comme durable si l'entreprise a obtenu un résultat positif à l'évaluation DNSH et passé avec succès l'évaluation DWS Safeguard Assessment (voir la section « Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? »).

Le compartiment n'a pas cherché actuellement à atteindre un pourcentage minimal d'investissements durables conformes à un objectif environnemental selon la taxinomie de l'UE.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

L'évaluation DNSH faisait partie intégrante de l'évaluation de la durabilité des investissements et permettait de déterminer si une activité économique contribuant à un ODD des Nations unies affectait de manière significative un ou plusieurs de ces objectifs. Si un préjudice important était constaté, l'émetteur ne passait pas l'évaluation DNSH et ne pouvait pas être considéré comme une activité économique durable.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Dans le cadre de l'évaluation DNSH visée à l'article 2, paragraphe 17 du règlement SFDR, l'évaluation DWS de la durabilité d'un investissement a systématiquement intégré les indicateurs obligatoires pour les principaux impacts négatifs sur les facteurs de durabilité du tableau 1 (par ordre de pertinence) ainsi que les indicateurs pertinents stipulés aux tableaux 2 et 3 de l'annexe I du règlement délégué (UE) 2022/1288 de la Commission complétant le règlement SFDR. En tenant compte de ces effets négatifs, la société DWS a fixé des seuils quantitatifs et/ou des valeurs qualitatives permettant de déterminer si un émetteur avait un impact significatif sur les objectifs environnementaux ou sociaux. Ces valeurs ont été établies sur la base de différents facteurs externes et internes, tels que la disponibilité des données ou l'évolution du marché.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Dans le cadre de l'évaluation de la durabilité des placements, la société DWS a en outre évalué, à l'aide de son évaluation de la protection (Safeguard Assessment), dans quelle mesure une entreprise respectait les normes internationales. Il s'agissait notamment d'examiner la conformité aux normes internationales, telles que les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, les principes du Pacte mondial des Nations unies et les normes de l'Organisation internationale du travail. Les entreprises pour lesquelles les violations les plus graves d'une norme internationale ont été constatées et confirmées ont été considérées comme non conformes aux mesures de protection et leurs activités économiques ne pouvaient pas être considérées comme durables.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Le compartiment a pris en compte les principales incidences négatives suivantes sur les facteurs de durabilité figurant à l'annexe I du règlement délégué (UE) 2022/1288 de la Commission complétant le règlement SFDR :

- Empreinte carbone (n° 2) ;
- Intensité des GES des entreprises détenues (n° 3) ;
- Participation dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles (n° 4) ;
- Violation des principes du Pacte mondial des Nations unies et des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (n° 10) ; et
- Implication dans des armes controversées (n° 14)

Pour les investissements durables, les principales incidences négatives ont également été prises en compte dans l'évaluation DNSH, comme indiqué dans la section « Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ? ».

DWS Invest II Global Total Return Fund

Indicateurs	Description	Performance
Les principales incidences négatives (PAI)		
PAII - 02. Empreinte carbone - EUR	L'empreinte carbone est exprimée en tonnes d'émissions de carbone par million d'euros investis. Les émissions de carbone d'un émetteur sont normalisées par la valeur de son entreprise, y compris ses liquidités (EVIC).	0 tonne d'émissions de carbone par million d'euros
PAII - 03. Intensité de carbone	Intensité de carbone moyenne pondérée Scope 1+2+3	0 tonne d'émissions de carbone par million d'euros
PAII - 04. Participation dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles.	0 % des actifs du portefeuille
PAII - 10. Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des multinationales	Part d'investissement dans des sociétés impliquées dans des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.	0 % des actifs du portefeuille
PAII - 14. Implication dans des armes controversées	Part d'investissement dans des sociétés impliquées dans la production ou la vente d'armes controversées (mines antipersonnel, munitions à fragmentation, armes chimiques et biologiques).	0 % des actifs du portefeuille

Situation au : 26 octobre 2023

Les indicateurs des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité (Principal Adverse Impact Indicators - PAII) sont calculés à partir des données contenues dans les systèmes de back-office et de front-office de DWS, qui reposent principalement sur les données de fournisseurs de données ESG externes. S'il n'existe pas de données sur les PAII individuelles pour des titres individuels ou leurs émetteurs, soit parce qu'aucune donnée n'est disponible, soit parce que le PAII ne s'applique pas à l'émetteur ou au titre concerné, ces titres ou émetteurs ne sont pas inclus dans le calcul du PAII. Pour les investissements dans des fonds cibles, un examen (« look-through ») des portefeuilles des fonds cibles est effectué, pour autant que les données correspondantes soient disponibles. La méthode de calcul de chaque indicateur PAI peut être modifiée au cours des périodes sous revue ultérieures en raison de l'évolution des normes de marché, d'un changement de traitement des titres de certains types d'instruments (comme les produits dérivés) ou de clarifications réglementaires.

En outre, une amélioration de la disponibilité des données peut avoir un impact sur les PAII déclarés au cours des périodes sous revue ultérieures.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

DWS Invest II Global Total Return Fund

Investissements les plus importants sectorielle/émetteurs	Répartition de la structure	En % des actifs moyens du portefeuille	Répartition par pays
Deutsche Managed Euro Fund Z-Class	K - Activités financières et d'assurance	4,9 %	Irlande
XTrackers ETC/Gold 23.04.80	K - Activités financières et d'assurance	4,4 %	Irlande
United States of America 22/04.30.24	O - Administration publique, défense ; sécurité sociale	3,2 %	États-Unis
DWS Invest ESG Global Corporate Bonds ID	K - Activités financières et d'assurance	2,0 %	Luxembourg
DWS Invest Euro High Yield Corporates IC50	K - Activités financières et d'assurance	1,7 %	Luxembourg
Xtrackers MSCI China UCITS ETF 1C	K - Activités financières et d'assurance	1,6 %	Luxembourg
DWS Invest Financial Hybrid Bonds FC	K - Activités financières et d'assurance	1,5 %	Luxembourg
Microsoft Corp.	J - Information et communication	1,3 %	États-Unis
US Treasury 21/31.08.23	O - Administration publique, défense ; sécurité sociale	1,2 %	États-Unis
DWS Invest ESG Asian Bonds USD IC500	K - Activités financières et d'assurance	1,1 %	Luxembourg
E.ON Reg.	M - Activités spécialisées, scientifiques et techniques	1,1 %	Allemagne
Xtrackers MSCI World Financials UCITS ETF 1C	K - Activités financières et d'assurance	1,0 %	Irlande
Alphabet Cl.C	J - Information et communication	1,0 %	États-Unis
Kreditanst.f.Wiederaufbau 20/19.10.2023 DI	K - Activités financières et d'assurance	1,0 %	Allemagne
Australia, Commonwealth 20/21.11.24	O - Administration publique, défense ; sécurité sociale	1,0 %	Australie

pour la période allant du 1^{er} janvier 2023 au 26 octobre 2023

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : pour la période allant du 1^{er} janvier 2023 au 26 octobre 2023.



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

La proportion d'investissements liés au développement durable s'élevait à 0 % des actifs du portefeuille à la date de référence de la liquidation.

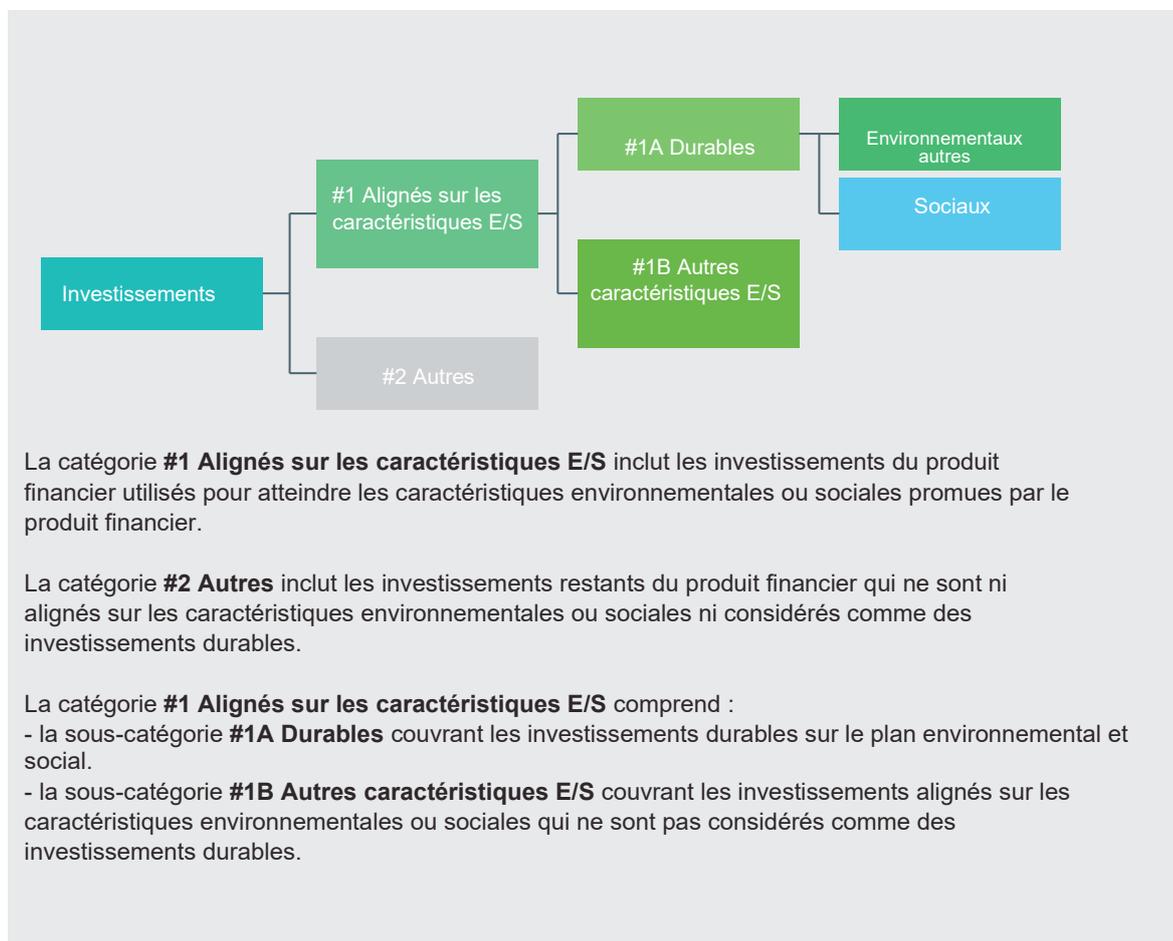
Proportion d'investissements liés au développement durable l'année précédente : 91,62 %

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était l'allocation des actifs ?

Ce compartiment a été liquidé le 26 octobre 2023. À la date de référence de la liquidation, il a investi 0 % de son actif net dans des placements conformes aux caractéristiques environnementales et sociales promues (#1 Alignés sur les caractéristiques E/S). Au sein de cette catégorie, 0 % de l'actif net du compartiment ont été considérés comme investissements durables (#1A Durables).

À la date de référence de la liquidation, 100 % des placements ne sont pas conformes à ces caractéristiques (#2 Autres).



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social.
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

DWS Invest ESG Qi US Equity

Répartition de la structure sectorielle/émetteurs

En % des actifs du portefeuille

Avoirs bancaires et autres actifs

100 %

Participation dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles

0 %

Situation au : 26 octobre 2023

Ce compartiment a été liquidé le 26 octobre 2023. Aucun actif ne se trouvait dans le portefeuille à la date de référence de la liquidation. Par conséquent, aucune attribution de secteurs n'a pu être effectuée. Pour plus d'informations, veuillez consulter la synthèse des actifs dans le rapport annuel.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

En raison du manque de données fiables, le compartiment ne s'est pas engagé à viser un pourcentage minimum d'investissements durables conformes à un objectif environnemental selon la taxinomie de l'UE. Par conséquent, la part des investissements écologiquement durables alignés sur la taxinomie de l'UE s'élevait à 0 % de l'actif net du compartiment. Il se peut toutefois qu'une partie des activités économiques sous-jacentes aux placements ait été alignée sur la taxinomie de l'UE.

Le produit financier a-t-il permis d'investir dans des activités alignées sur la taxinomie de l'UE dans le domaine du gaz fossile et/ou de l'énergie nucléaire ?¹

Oui :

En gaz fossile

En énergie nucléaire

Non

Le compartiment n'avait pas pour objectif de réaliser des investissements alignés sur la taxinomie dans les secteurs du gaz fossile et/ou de l'énergie nucléaire. Il pouvait toutefois arriver que, dans le cadre de sa stratégie d'investissement, les investissements se fassent aussi dans des entreprises qui exerçaient leurs activités dans ces secteurs également.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire ne sont alignées sur la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à l'atténuation du changement climatique (« protection du climat ») et ne causent pas un préjudice important à un objectif de la taxinomie de l'UE - voir l'explication à gauche. Les critères complets pour les activités économiques alignées sur la taxinomie de l'UE dans le domaine du gaz fossile et de l'énergie nucléaire sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

En ce qui concerne l'alignement sur la taxinomie de l'UE, les critères pour le **gaz fossile** comprennent la limitation des émissions et le passage à une énergie entièrement renouvelable ou à des carburants à faible émission de carbone d'ici fin 2035. Les critères relatifs à **l'énergie nucléaire** comprennent des dispositions complètes en matière de sécurité et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

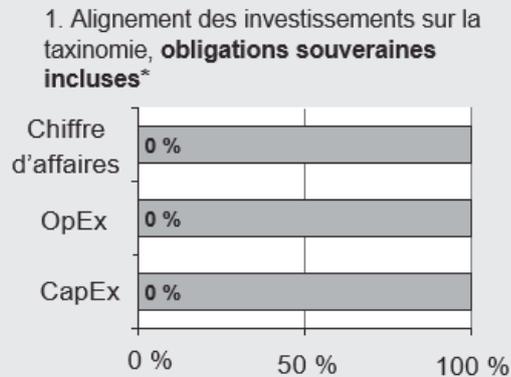
Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- **du chiffre d'affaires** pour refléter le caractère écologique actuel des sociétés bénéficiaires des investissements.

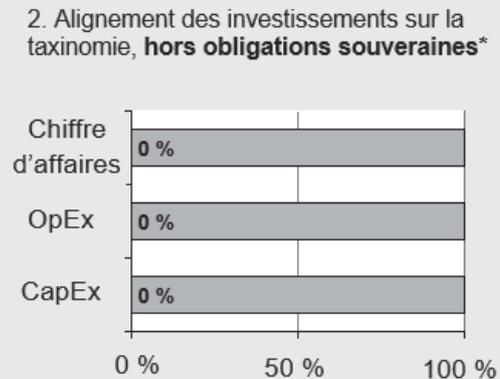
- **des dépenses d'investissement (CapEx)**, pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, ce qui est pertinent pour une transition vers une économie verte ;

- **des dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

Les graphiques ci-dessous montrent le pourcentage minimum d'investissements verts alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie de tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement des investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



Alignés sur la taxinomie : Gaz fossile	0,00 %
Alignés sur la taxinomie : Énergie nucléaire	0,00 %
Alignés sur la taxinomie (hors gaz fossile et énergie nucléaire)	0,00 %
Alignés sur la taxinomie	0,00 %
Non alignés sur la taxinomie	100,00 %



Alignés sur la taxinomie : Gaz fossile	0,00 %
Alignés sur la taxinomie : Énergie nucléaire	0,00 %
Alignés sur la taxinomie (hors gaz fossile et énergie nucléaire)	0,00 %
Alignés sur la taxinomie	0,00 %
Non alignés sur la taxinomie	100,00 %

Ce graphique représente 100 % de l'ensemble des investissements.

* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

Quelle était la part d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Le compartiment n'a pas prévu de pourcentage minimum d'investissements dans des activités économiques transitoires et des activités habilitantes, car il ne s'était pas engagé à atteindre un pourcentage minimum d'investissements écologiquement durables, alignés sur la taxinomie de l'UE.

Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?

La part actuelle des investissements écologiquement durables, conformément au règlement (UE) 2020/852 (dit règlement taxonomique), s'élevait au cours de la période de référence actuelle et précédente à 0 % de la valeur du fonds. Il se peut toutefois que quelques investissements durables aient été alignés sur un objectif environnemental du règlement établissant la taxinomie.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le compartiment n'a pas fait la promotion d'un pourcentage minimum d'investissements durables avec un objectif environnemental qui n'était pas aligné sur la taxinomie de l'UE. Au cours de l'année précédente, le compartiment n'a pas non plus fixé de quota minimum d'investissements durables avec un objectif environnemental non aligné sur la taxinomie de l'UE. La part des investissements durables qui n'avait pas encore été séparée l'année précédente en fonction des aspects écologiques et sociaux s'élevait toutefois à 17,71 % au total.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

Le compartiment n'a pas fait la promotion d'un pourcentage minimum d'investissements socialement durables.

Au cours de l'année précédente, le compartiment n'a pas non plus fixé de quota minimum d'investissements durables. La part des investissements durables qui n'avait pas encore été séparée l'année précédente en fonction des aspects écologiques et sociaux s'élevait toutefois à 17,71 % au total.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « Autres investissements », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

Ce compartiment a fait la promotion d'une allocation d'actifs majoritairement composée de placements conformes aux caractéristiques environnementales et sociales (#1 Alignés sur les caractéristiques E/S). En outre, ce compartiment a investi, à titre complémentaire, dans des placements considérés comme non conformes aux caractéristiques promues (#2 Autres). Ces autres investissements pouvaient inclure toutes les catégories d'actifs prévues par la politique de placement concernée, y compris les liquidités et les produits dérivés.

Conformément au positionnement de ce compartiment sur le marché, ces autres investissements avaient pour objectif de permettre aux investisseurs de participer à des investissements non conformes aux critères ESG, tout en veillant à ce que la majeure partie de la participation soit constituée d'investissements axés sur des caractéristiques environnementales et sociales. Les autres placements ont pu être utilisés par l'équipe de gestion du portefeuille pour optimiser le résultat de placement, à des fins de diversification, de liquidité et de couverture.

Ce compartiment n'a pas tenu compte de mesures de protection environnementale ou sociale minimales pour les autres investissements.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Ce compartiment a suivi une stratégie multi-actifs comme stratégie principale de placement. Le compartiment a investi de manière variable dans des titres à revenu fixe, des actions, des indices financiers ainsi que dans des fonds d'actions, d'obligations et du marché monétaire, ainsi que dans des certificats et des produits dérivés ayant pour sous-jacents des actions, des obligations et des matières premières, des fonds spéculatifs et des indices de contrats à terme sur matières premières, et pouvait être exposé dans une fourchette de 25 % à 100 % à des instruments financiers liés aux actions et dans une fourchette de 0 % à 75 % à des titres à revenu fixe et variable.

Pour plus d'informations sur la stratégie principale de placement, veuillez consulter la Partie Spécifique du prospectus de vente.

L'actif du compartiment a été investi principalement dans des investissements qui répondaient aux normes définies pour les caractéristiques environnementales ou sociales promues, comme indiqué dans les sections suivantes. La stratégie du compartiment en matière de caractéristiques environnementales ou sociales promues fait partie intégrante de la méthodologie d'évaluation ESG et a fait l'objet d'un suivi continu via les directives de placement du compartiment.

Méthodologie d'évaluation ESG de DWS

L'équipe de gestion du portefeuille de ce compartiment visait à atteindre les caractéristiques environnementales et sociales promues en évaluant les investissements potentiels, indépendamment de leurs perspectives de réussite économique, à l'aide d'une méthodologie d'évaluation ESG propriétaire. Cette méthodologie s'appuie sur la base de données ESG qui a utilisé les données de plusieurs fournisseurs de données ESG, des sources publiques et des évaluations internes (sur la base d'une méthodologie d'évaluation et de classification définie) afin d'obtenir des évaluations globales dérivées. La base de données ESG repose donc, d'une part, sur des données et des chiffres et, d'autre part, sur des évaluations internes qui prennent en compte des facteurs allant au-delà des chiffres et des données traitées, tels que les évolutions ESG attendues à l'avenir, la plausibilité des données par rapport aux événements passés ou futurs, la volonté de dialogue sur les questions ESG et les décisions d'entreprise de l'émetteur.

Comme décrit plus en détail ci-dessous, la base de données ESG a dérivé des évaluations codées à l'aide des lettres « A » à « F » dans le cadre de différentes approches d'évaluation. Au sein de chaque approche d'évaluation, les émetteurs ont reçu une note parmi six possibles, la note « A » étant la plus élevée et la note « F » la plus basse. Lorsque l'évaluation d'un émetteur selon l'une des approches d'évaluation n'était pas jugée suffisante, il était interdit à l'équipe de gestion du portefeuille d'investir dans cet émetteur, même si celui-ci aurait été en principe investissable selon les autres approches d'évaluation. En ce sens, chaque évaluation dans le cadre d'une approche d'évaluation a été considérée individuellement et pouvait conduire à l'exclusion d'un émetteur.

La base de données ESG a utilisé plusieurs approches d'évaluation différentes pour déterminer si les caractéristiques environnementales et sociales promues étaient présentes chez les émetteurs, notamment :

• Évaluation DWS du risque climatique et de transition

L'évaluation DWS du risque climatique et de transition a évalué les émetteurs dans le contexte du changement climatique et des changements environnementaux, par exemple en ce qui concerne la réduction des gaz à effet de serre et la protection de l'eau. Les émetteurs qui ont moins contribué au changement climatique et à d'autres changements environnementaux négatifs, ou qui ont été moins exposés à ces risques, ont été mieux notés. Les émetteurs présentant un profil de risque climatique et de transition excessif (c'est-à-dire notés « F ») ont été exclus de l'univers de placement.

• Évaluation DWS de la norme

L'évaluation DWS de la norme a évalué le comportement des émetteurs, par exemple dans le cadre des principes du Pacte mondial des Nations unies et des normes de l'Organisation internationale du travail, ainsi que le comportement dans le cadre des normes et principes internationaux généralement reconnus. L'évaluation de la norme a examiné, par exemple, les violations des droits de l'homme, les violations des droits des travailleurs, le travail des enfants ou le travail forcé, les incidences négatives sur l'environnement et l'éthique commerciale. Les émetteurs présentant le degré de gravité le plus élevé de non-respect des normes (c'est-à-dire notés « F ») ont été exclus de l'univers de placement.

• Évaluation DWS des émetteurs souverains

L'évaluation DWS des émetteurs souverains a porté sur les libertés politiques et civiles. Les émetteurs souverains faisant l'objet de controverses importantes ou excessives en matière de libertés politiques et civiles (c'est-à-dire notés « E » ou « F ») ont été exclus de l'univers de placement.

• Implication dans des secteurs controversés

La base de données ESG a défini certains secteurs d'activité et activités commerciales comme étant pertinents. Ont été définis comme pertinents les secteurs d'activité et les activités commerciales qui concernaient la production ou la distribution de produits dans un domaine controversé (« secteurs controversés »). Les secteurs définis comme controversés ont été par exemple l'industrie des armes à feu civiles, l'industrie de l'armement et les produits du tabac. D'autres secteurs d'activité et activités commerciales ont été définis comme pertinents lorsqu'ils concernaient la production ou la distribution de produits dans d'autres secteurs. D'autres secteurs définis comme pertinents étaient par exemple l'extraction du charbon et la production d'énergie à base de charbon. Les émetteurs ont été évalués en fonction de la part de leur chiffre d'affaires total qu'ils ont réalisée dans des secteurs d'activité controversés et des activités commerciales controversées. Plus le pourcentage du chiffre d'affaires provenant des activités controversées et des activités commerciales controversées était faible, meilleure était l'évaluation.

En ce qui concerne l'implication dans les produits du tabac et les armes à feu civiles, les émetteurs (à l'exception des fonds cibles) modérément, fortement ou excessivement impliqués (c'est-à-dire notés « D », « E » ou « F ») ont été exclus de l'univers de placement.

En ce qui concerne l'implication dans l'industrie de l'armement, les émetteurs (à l'exception des fonds cibles) fortement ou excessivement impliqués (c'est-à-dire notés « E » ou « F ») ont été exclus de l'univers de placement. En ce qui concerne l'implication dans l'extraction du charbon et la production d'énergie à partir du charbon ou dans d'autres secteurs et pratiques commerciales controversés, les émetteurs (à l'exception des fonds cibles) excessivement impliqués (c'est-à-dire notés « F ») ont été exclus de l'univers de placement.

• Implication dans des armes controversées

La base de données ESG a évalué l'implication d'une entreprise dans des armes controversées. Les armes controversées comprenaient par exemple les mines antipersonnel, les munitions à fragmentation, les armes à uranium appauvri, les armes nucléaires, les armes chimiques et biologiques.

Les émetteurs ont été évalués en fonction de leur degré d'implication (production d'armes controversées, production de composants, etc.) dans la fabrication d'armes controversées, indépendamment du chiffre d'affaires total réalisé. Les émetteurs (à l'exception des fonds cibles) modérément, fortement ou excessivement impliqués (c'est-à-dire notés « D », « E » ou « F ») ont été exclus de l'univers de placement.

• Évaluation DWS de l'utilisation des fonds (Use of Proceeds)

Par dérogation à ce qui précède, les obligations qui ne répondaient pas entièrement aux critères de la méthodologie d'évaluation ESG étaient éligibles à l'investissement si elles répondaient aux critères de l'évaluation DWS de la destination du produit de l'obligation.

Le financement des obligations affectées a été évalué dans le cadre d'un processus en deux étapes.

Dans le cadre de la première étape, DWS a évalué si l'obligation remplissait les critères relatifs aux obligations ciblées. Un élément important a été le contrôle de conformité aux Principes applicables aux obligations vertes (Green Bond Principles), aux obligations sociales (Social Bond Principles) et aux obligations durables (Sustainability Bond Principles) de l'ICMA (International Capital Market Association). L'évaluation était axée sur l'utilisation des fonds, la sélection des projets financés par ces fonds, la gestion des dépenses financées par ces fonds et les rapports annuels adressés aux investisseurs sur l'utilisation des fonds.

Si une obligation était conforme à ces principes, la qualité ESG de l'émetteur était confirmée, dans le cadre de la deuxième étape, selon les normes minimales définies en matière de caractéristiques écologiques et sociales et de pratiques de gouvernance d'entreprise. Cette évaluation reposait sur la méthodologie d'évaluation ESG décrite ci-dessus et excluait les émetteurs suivants :

- les entreprises présentant une qualité ESG médiocre par rapport à leur groupe de référence (c'est-à-dire notées « E » ou « F »),
- les émetteurs souverains faisant l'objet de controverses importantes ou excessives en matière de gouvernance (c'est-à-dire notés « E » ou « F »),
- les émetteurs présentant le degré de gravité le plus élevé de non-respect des normes (c'est-à-dire notés « F ») ou • les émetteurs excessivement impliqués dans des ventes d'armes controversées (c'est-à-dire notés « D », « E » ou « F »).

Dans la mesure où le compartiment cherchait à satisfaire les caractéristiques environnementales et sociales promues et les pratiques de gouvernance d'entreprise en investissant également dans des fonds cibles, ces derniers devaient respecter les normes DWS susmentionnées en ce qui concerne l'évaluation du risque climatique et de transition et l'évaluation de la norme.

Actuellement, les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le compartiment n'ont pas été obtenues par l'utilisation de produits dérivés. Les produits dérivés n'ont donc pas été pris en compte dans le calcul du pourcentage minimal des éléments d'actif correspondant à ces caractéristiques. Toutefois, les produits dérivés sur des émetteurs individuels ne pouvaient être acquis pour le compte du compartiment que si les émetteurs des sous-jacents respectaient les critères de la méthodologie d'évaluation ESG.

Méthodologie d'évaluation de la durabilité des investissements

En outre, pour déterminer la part des placements durables, la société DWS a mesuré la contribution à un ou plusieurs ODD des Nations unies. Cela s'est fait à l'aide de la propre évaluation de la durabilité des investissements, dans le cadre de laquelle les investissements potentiels ont été évalués à l'aide de différents critères afin de déterminer si une activité économique pouvait être considérée comme durable, comme indiqué plus en détail dans la section « Quels sont les objectifs des investissements durables que le produit financier entend partiellement remplir et comment l'investissement durable contribue-t-il à ces objectifs ? ».

La stratégie de placement ESG appliquée ne prévoyait pas de réduction minimale obligatoire du volume des investissements.

La procédure d'évaluation des pratiques de bonne gouvernance des entreprises détenues était basée sur l'évaluation DWS de la norme. En conséquence, les entreprises détenues évaluées ont suivi des pratiques de bonne gouvernance d'entreprise.

En outre, la société de gestion a estimé que la propriété active était un moyen très efficace d'améliorer la gouvernance, les politiques et les procédures et d'œuvrer à l'amélioration des performances à long terme des entreprises détenues. La propriété active impliquait d'utiliser sa position d'actionnaire pour influencer les activités ou le comportement des entreprises détenues. Un dialogue constructif a pu être instauré avec les entreprises détenues sur des sujets tels que la stratégie, les performances financières et non financières, le risque, la structure du capital, l'impact social et environnemental et la gouvernance d'entreprise, y compris sur des sujets tels que la divulgation, la culture et la rémunération. Un dialogue a pu être exercé, par exemple, par le biais de réunions d'émetteurs ou d'accords de mandat. Dans le cas des participations au capital, il était également possible d'interagir avec l'entreprise en exerçant son droit de vote (vote par procuration) ou en participant aux assemblées générales.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Ce compartiment n'avait pas établi d'indice de référence pour déterminer s'il était conforme aux caractéristiques environnementales et/ou sociales qu'il promet.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

Société d'investissement

DWS Invest II
2, Boulevard Konrad Adenauer
1115 Luxembourg, Luxembourg
RC B 169 544

Conseil d'administration de la société d'investissement

Niklas Seifert
Président
DWS Investment S.A.,
Luxembourg

Stefan Kreuzkamp (depuis le 26 avril 2023)
Trier

Gero Schomann (jusqu'au 22 juin 2023)
DWS International GmbH,
Frankfurt / Main

Sven Sendmeyer
DWS Investment GmbH,
Frankfurt / Main

Thilo Hubertus Wendenburg
Membre indépendant
Frankfurt / Main

Elena Wichmann
DWS Investment S.A.,
Luxembourg

Société de gestion, administration centrale, agent de transfert, agent de registre et distributeur principal

DWS Investment S.A.
2, Boulevard Konrad Adenauer
1115 Luxembourg, Luxembourg
Fonds propres au 31 décembre 2023 :
375,1 millions d'euros
avant affectation du bénéfice

Conseil de surveillance de la société de gestion

Manfred Bauer
Président
DWS Investment GmbH,
Frankfurt / Main

Dr. Matthias Liermann
DWS Investment GmbH,
Frankfurt / Main

Holger Naumann
DWS Group GmbH & Co. KGaA,
Frankfurt / Main

Claire Peel (jusqu'au 31 juillet 2023)
Frankfurt / Main

Frank Rückbrodt
Deutsche Bank Luxembourg S.A.,
Luxembourg

Directoire de la société de gestion

Nathalie Bausch
Présidente
DWS Investment S.A.,
Luxembourg

Leif Bjurström
DWS Investment S.A.,
Luxembourg

Dr. Stefan Junglen
DWS Investment S.A.,
Luxembourg

Barbara Schots (jusqu'au 21 mars 2023)
DWS Investment S.A.,
Luxembourg

Michael Mohr (depuis le 21 mars 2023)
DWS Investment S.A.,
Luxembourg

Gérant de portefeuille

Pour le compartiment
DWS Invest II Global Total Return Fund :

DWS Investment GmbH
Mainzer Landstr. 11-17
60329 Frankfurt / Main, Allemagne

et

DWS International GmbH
Mainzer Landstr. 11-17
60329 Frankfurt / Main, Allemagne

Pour tous les autres compartiments :
DWS Investment GmbH
Mainzer Landstr. 11-17
60329 Frankfurt / Main, Allemagne

Dépositaire et (sous-)agent administratif

State Street Bank International GmbH
filiale du Luxembourg
49, Avenue John F. Kennedy
1855 Luxembourg, Luxembourg

Commissaire aux comptes

KPMG Audit S.à r.l.
39, Avenue John F. Kennedy
1855 Luxembourg, Luxembourg

Distributeurs et agents payeurs, principal distributeur*

LUXEMBURG
Deutsche Asset Management S.A.
2, Boulevard Konrad Adenauer
1115 Luxembourg, Luxembourg

Deutsche Bank Luxembourg S.A.
2, Boulevard Konrad Adenauer
1115 Luxembourg, Luxembourg

* Concernant les autres distributeurs et agents payeurs, se reporter au prospectus de vente.

Situation au : 1^{er} mars 2024

DWS Invest II SICAV

2, Boulevard Konrad Adenauer

1115 Luxembourg, Luxembourg

RC B 169 544

Tél. : +352 4 21 01-1

Fax : +352 4 21 01-9 00